

# ETIENNE PASQUIER

## ET SES RECHERCHES DE LA FRANCE





# ETIENNE PASQUIER

## ET SES RECHERCHES DE LA FRANCE



**CENTRE V.L. SAULNIER**

**Fondateur : Robert AULOTTE**

**Conseil de Direction**

Directeur : Jacques BAILBÉ  
Directeur adjoint : Nicole CAZURAN  
Bureau : Robert AULOTTE,  
Madeleine LAZARD,  
Jacques PINEAUX,  
Jeanne VEYRIN-FORRER

Presses de l'École Normale Supérieure

*Cahiers V.L. Saulnier*  
8

Centre V.L. Saulnier  
Université de Paris-Sorbonne

**ÉTIENNE PASQUIER  
ET SES  
*RECHERCHES DE LA FRANCE***

*Ouvrage publié avec le concours  
du Centre National des Lettres*

45, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05

1991

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays,  
y compris l'U.R.S.S.

I.S.B.N. 2-7288-0166-5  
I.S.S.N. 0760-4513

© Presses de l'École Normale Supérieure, 1991

## ASPECTS DE LA TRADITION GALLIQUE DANS LES ÉDITIONS DES RECHERCHES DE LA FRANCE

Invoquer à propos de Pasquier la tradition historiographique "gallique" relève à première vue du paradoxe, tant les *Recherches de la France* et l'esprit de son auteur paraissent étrangers aux grandes reconstructions mythico-symboliques de l'histoire nationale auxquelles se livrait tout un courant contemporain. De fait, Pasquier ne montra aucun goût particulier pour le mythe celto-gaulois, encore moins pour l'un de ses grands inspirateurs, Guillaume Postel, à qui il vouait une franche détestation<sup>1</sup>. De même, on aurait peine à trouver dans son œuvre une histoire approfondie de la Gaule, voire des allusions significatives aux traces qu'aurait laissées celle-ci au fil des siècles et jusqu'à son époque. Plus large et moins spécialisée que la référence trop connue au gallicanisme de Pasquier, l'évocation d'une tradition gallique, qui s'en approche tout en l'englobant, vise à mettre en évidence l'originalité d'une démarche à l'époque qui la vit naître ainsi que le caractère toujours actuel de ses prémisses. Intégrer tous les aspects du passé national comme autant d'éléments constitutifs d'une diversité non hiérarchisée, qu'il s'agisse des Gaulois, des Romains, des Francs puis des Français du Moyen Âge et de la Renaissance, suivre les processus d'assimilation et pour ainsi dire de digestion pour dégager des constantes par-delà des phénomènes d'importation à l'état brut, artificiellement plaquées, comme paraissent à Pasquier l'Antiquité classique et la mode italiantisante du temps, telle est en son sens très général la tradition gallique à laquelle il se réfère sans cependant jamais la nommer.

Afin d'illustrer par quelques exemples les conceptions nationales de Pasquier, à distinguer d'un nationalisme penchant vers l'exclusion agressive issue d'une vision peu ou prou intégriste et illuministe, étrangère à son ouverture et à son tempérament modéré, il convient au préalable de dégager le rapport très étroit qui sous-tend les méthodes de travail de l'auteur, le rythme des éditions des *Recherches* et la conception d'une histoire de la France elle-même animée d'une véritable philosophie de l'Histoire.

---

1 Sur le mythe celto-gaulois, cf. C.G. Dubois, *Celtes et Gaulois au XVI<sup>e</sup> siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste* (Paris, 1972) ; "Le développement d'un mythe des origines nationales au XVI<sup>e</sup> siècle", in *Nos ancêtres les Gaulois* (Clermont-Ferrand, 1982). Sur la diatribe contre Postel, liée à celle de 1564 contre les jésuites que Postel admirait fort, en dépit de ses démêlés avec saint Ignace à Rome en 1544-1545, cf. *Recherches* III, 44, p. 337 (éd. de 1621).

\*

Illustrant lui-même son propos, Pasquier écrivait vers l'automne 1557 :

"De moy, je me suis mis à la recherche des anciennetez de la France et pour ceste raison j'ay appellé mon œuvre *Recherches*. L'entreprise est de grand labeur et qui requiert de feuilleter plusieurs livres anciens."<sup>2</sup>

Un peu plus tard, la lettre d'anoblissement de Charles IX louait les mérites qu'il s'était acquis "par le moyen des antiquités de la France par lui recherchées et recueillies depuis douze ans en ça qu'autrement."<sup>3</sup> Parfaitemment convergentes, ces formulations soulignent non seulement la modestie, apparemment limitée à la recherche érudite, de l'objectif initial, mais plus encore le caractère progressif de l'exploration. Comme le laissait deviner la lettre citée, il s'agissait en réalité d'une entreprise de grande envergure, soutenue en haut lieu, menée en collaboration au sein d'un véritable groupe de recherche informel, ressemblant fort à un laboratoire des sciences historiques avant la lettre. Y participe tout un réseau d'amitiés érudites dans le milieu parlementaire de Pasquier, qu'il sollicite sans cesse tant pour la recherche des documents que pour la relecture, chemin faisant, de l'œuvre en cours. C'est ainsi que l'élaboration des *Recherches* s'avère inséparable des propres travaux d'Antoine Loisel, conseiller et avocat général du roi au parlement de Guyenne près de Paris<sup>4</sup>, outre son œuvre juridique spécialiste de poésie médiévale, du président Christophe de Thou, réformateur du Coutumier, du président Séguier, du procureur général Pithou<sup>5</sup> et de Jean du Tillet, greffier

2 La date ressort de *Lettres II,6*, pp. 86-87 de l'éd. de 1619, d'après Berriat de Saint-Prix, *Histoire de Cujas* (1821), cité par P. Bouteiller, *Recherches sur la vie et la carrière d'Etienne Pasquier historien et humaniste du XVI<sup>e</sup> siècle*, (Paris, 1989), p. 19.

3 Cf. Archives nationales, P. 2328, p. 1297, cité par P. Bouteiller, *op. cit.*, pp. 31-32.

4 Cf. *Recherches*, VII, 3, p. 600 : "l'un de mes plus singuliers amis".

5 Cf. *Pasquier ou Dialogue des avocats du Parlement de Paris* (1602 et Paris, 1844), achevé en 1600 par Loisel, après son *De l'Université de Paris et qu'elle est plus ecclesiastique que seculiere* (Paris, A. L'Angelier, 1587). Il édite en outre, en 1595, les *Vers de la mort du cistercien Hélinant*. Pithou et Séguier sont cités dans une lettre du 24 mars 1582 à Loisel, publiée par D. Thickett, *Bibliographie des œuvres d'Etienne Pasquier* (Genève, 1956), pp. 165-166. Christophe de Thou est cité à propos de la réforme du Coutumier en 1567 in *Recherches* IV, 20, p. 396. A propos de l'*Historia Francorum d'Aimoine*, moine de Fleury, Pasquier écrit (cf. *Recherches* X, 22, p. 968) : "Mais sur tout me plaist le jugement qu'en fait le docte Pierre Pitou, lequel en la recherche de telles antiquailles se rendit admirable, et beaucoup plus judicieux en l'examen d'icelles, tellement qu'il m'est en ce sujet un autre Aristarque. Il eut un Aimoïnus manuscrit dedans sa bibliothèque, lequel est depuis tombé

du parlement de Paris<sup>6</sup>. De cette énumération rapide, se dégagent des liens privilégiés non seulement avec Loisel, mais avec le premier président de la Cour des monnaies Claude Fauchet, l'auteur très estimé de Henri IV des *Antiquitez gauloises et françoises* publiées comme les *Recherches* par étapes, de 1579 à 1602<sup>7</sup>. Pasquier, membre du groupe des "érudits du roi", reçu dans le salon de la Maréchale de Retz et en relation avec la Brigade, puis avec tous les représentants de la Pléiade<sup>8</sup>, aborde le premier son "grand labeur" qui s'étend de la fin de l'année 1557 jusqu'à sa mort en 1615. Il importe d'en retracer à grands traits le cheminement afin de mieux percevoir les convergences d'intérêts de Pasquier et de son groupe que conditionne un contexte politique précis.

Dans sa complexité même, l'histoire des éditions des *Recherches de la France*, véritable croix pour le bibliographe, découle de méthodes de travail comparables à celles de ses contemporains Montaigne ou Blaise de Vigenère dont il cite et loue à plusieurs reprises les traductions.<sup>9</sup> Comme son titre l'indique en effet, les *Recherches* constituent une marquerie ou encore, dans l'ordre zoologique, le résultat d'une concrétion conchylioïde en couches concentriques successives. Ainsi circulent à partir de 1565 les états manuscrits, d'abord des chapitres puis du livre,

---

ès mains de Messire Jacques Auguste de Thou... vraye lumiere de nostre siecle en toute erudition et doctrine."

- 6 Cf. *Recherches* III, 17, p. 219 : "personnage qui a beaucoup merité en nostre histoire" à propos de ses Mémoires "parlant des libertez de nostre Eglise Gallicane." Sur l'ensemble de ce milieu, cf. M. Fumaroli : "Aux origines de la connaissance historique du Moyen Âge : humanisme, réforme et gallicanisme au XVIe siècle", in *XVIIe Siècle*, n° 114-115 (1977), pp. 5-29.
- 7 Cf. *Recueil des antiquitez gauloises et françoises* (Paris, 1579) repris dans les *Antiquitez... jusques en l'an 751* (Paris, 1599), suivi du *Declin de la maison de Charlemagne, faisant la suite des Antiquitez françoises depuis l'an 840 jusques à l'an 987* (Paris, 1602, posthume). Claude Fauchet avait donné en 1581 le *Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise, ryme et roman* (l'exemplaire de la Bibl. nationale X 2366 porte des corrections probablement de l'auteur). Voir J.G. Espiner Scot, *Claude Fauchet, sa vie et son œuvre* (Paris, 1938) et "Claude Fauchet et Etienne Pasquier", in *Humanisme et Renaissance* VI (1938), pp. 352-360 ; récemment, G. Clérico, "Claude Fauchet et la littérature médiévale des origines", in *La littérature et ses avatars : discrédits, déformations et réhabilitations dans l'histoire de la littérature* (Actes des 5e Journées rémoises du 23 au 27 novembre 1989, à paraître).
- 8 Parmi ces "érudits du roi" figurent les frères Pithou, Loisel, Fauchet et Le Caron. Sur la maréchale de Retz, cf. *Lettres* II, pp. 191-192 (éd. de 1619). Ronsard évoque Pasquier dans l'*Ode XXIX* (IVe livre) : "Eleve au ciel par ton histoire/De nos Rois les faits et la gloire, / Et pren sous ta diserte voix / La charge des honneurs François". Cf. S. Trocmé Sweany, *Etienne Pasquier et le nationalisme littéraire* (Paris-Genève, 1985), p. 16.
- 9 Cf. sa louange de la traduction par Vigenère des psaumes pénitentiels (publiés à part en 1587) et de l'*Histoire de la conquête de Constantinople* de Villehardouin (1584) in *Recherches* VII, 1 et 3, p. 595 et 601 ; VIII, 3, p. 681 et 683, notant : "plus une traduction qu'une imitation".

augmenté jusqu'en 1607, sur l'histoire littéraire.<sup>10</sup> A propos de l'histoire de l'Université, Pasquier précise par ailleurs en 1612 : "J'avois achevé ce chapitre et mis entre mes memoriaux, en attendant de le faire voir au peuple lors qu'en reimprimant mes Recherches, je les augmenterois de ce neufiesme livre..."<sup>11</sup> Outre la rétention volontaire de ses écrits, destinée à en polir sans relâche le style, les corriger et les étoffer en s'aidant des conseils de ses amis, deux autres types de raisons peuvent contribuer à expliquer une telle composition en mode sédimentaire. La circulation manuscrite entraîne d'inévitables indélicatesses. Ainsi, les troisième et quatrième livres, consacrés à l'histoire ecclésiastique et au Droit, pourtant achevés dans la décennie 1565-1574, devront attendre avec deux autres livres plus de vingt ans pour paraître en raison de pillages dont ils avaient été l'objet.<sup>12</sup> Comme en témoigne d'autre part la section concernant le haut Moyen Âge, relativement succincte jusqu'à l'édition posthume de 1621, Pasquier a manifestement tenu à départager le travail avec Claude Fauchet dont les *Antiquitez gauloises et françoises* progressent en trois parties successives, des origines à Hugues Capet, jusqu'à l'édition posthume de 1602.

En tout état de cause, le premier tableau que l'on trouvera en appendice montre que la mouture de sept livres sur dix, sinon leur version définitive, a été fixée très tôt, entre 1557 et 1574. Au-delà des apparences et des critères modernes, le plan général de l'ouvrage garde ainsi une indéniable cohérence. Certes, de l'aveu même de l'auteur et contrairement aux *Essais* de Montaigne, il ne fut jamais achevé. Initialement, Pasquier avait seulement prévu six livres et l'on ignore le plan définitif qu'il eût arrêté au terme de ses travaux. Restées à l'état provisoire, les *Recherches* doivent être considérées de la même manière qu'elles furent composées, dans un dynamisme qu'anime d'un axe sinueux mais unique. D'une édition à l'autre, les ajouts abondent, enrichissant de paragraphes nouveaux les chapitres de livres fussent-ils déjà publiés très antérieurement, transformant en un livre autonome - comme le livre VI de l'édition de 1607 sur la poésie - les trois derniers chapitres d'un précédent livre IV. L'édition de 1621 le voit s'enri-

<sup>10</sup> Le 14 mars 1574, l'avocat André Mestrail avait lu un chapitre du VIe livre (cf. *Recherches* VII, 14, p. 664). Une lettre à La Croix du Maine antérieure à 1584 (cf. *Lettres* IX, 9, p. 559 de l'éd. de 1619) indique comme achevés les livres III à VI.

<sup>11</sup> Cf. *Recherches* IX, 19, p. 835, portant la date d'octobre 1612 (p. 836). Une lettre du 24 mai 1613, donnée par D. Thickett (cf. *Bibliographie* citée, p. 10, note 2) en parle comme "paraventure (du) dernier ouvrage de ma plume".

<sup>12</sup> Cf. *Lettres* VIII, 1, à P. Pithou : cf. *Lettres familières*, éd. D. Thickett (Genève, 1974), p. 127. S'ajoute à cet inconvénient celui de son exil de Paris, d'octobre 1588 à mars 1594, dû aux troubles.

chir derechef et devenir le livre VII.<sup>13</sup> Ces innombrables remaniements n'empêchent pas que se dessinent de grands massifs balisant un itinéraire doué de sa logique propre, tout en alternance et en digressions selon la mode du temps. Encore faut-il rappeler que Pasquier n'est pas toujours responsable des déséquilibres les plus patents de la composition. Touchant l'histoire du haut Moyen Âge, éclatée en deux livres dans l'édition de 1621, le V<sup>e</sup> très bref et le X<sup>e</sup>, l'éditeur Laurent Sonnius s'explique clairement au lecteur sur cette incohérence :

La Bibliotheque de feu Monsieur Pasquier n'ayant esté entierement fueilletee qu'au temps que l'impression de cest œuvre approchoit de sa fin, s'est trouvée par heureux rencontre parmy ses manuscrits la continuation d'iceluy, de laquelle ne voulans frustrer ta curiosité, en ceste edition, a esté avisé de la rejetter sur la fin et d'en faire le dixiesme livre, avec l'intention de le restablir en ce lieu la premiere fois qu'il sera remis sur la Presse.<sup>14</sup>

De fait, il faudra attendre l'édition de 1665 pour voir corrigée cette anomalie.

La fortune éditoriale des *Recherches de la France* ne semble pas étrangère aux métamorphoses de leur contenu. En dépit de quelques incertitudes touchant notamment les éventuelles émissions de 1594 et de 1617, faute d'avoir eu la possibilité de procéder aux confrontations matérielles qui s'imposent<sup>15</sup>, nous conclurons du troisième tableau donné en appendice la grande régularité du succès de l'ouvrage, presque toujours diffusé à partir de Paris, Orléans constituant la seule exception (le Lyonnais Claude Senneton a même pris, cas unique, une adresse parisienne pour l'édition de 1565). Le coût de plus en plus élevé d'un volume qui

13 Les trois derniers chapitres du livre IV de l'édition de 1596 deviennent le livre VI de celle de 1607 puis livre VII en 1621, augmenté de deux chapitres.

14 Cf. *Recherches* V, 4, p. 435 ("Advertissement au Lecteur").

15 S'il est vraisemblable que l'édition de 1571 a connu une émission l'année suivante (aux localisations d'exemplaires données par D. Thickett, *op. cit.*, p. 41, s'ajoute la Bibl. mun. d'Auch), l'apparente identité des exemplaires datés 1581 et 1594 (in-4°, 246 p., XXV fol.) ne permet pas de décider s'il s'agit d'une seule édition rafraîchie treize ans plus tard. Cf. R. Arbour, *L'ère baroque en France. Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires. Quatrième partie : supplément 1585-1643* (Genève, 1985) p. 61. Quant à l'édition de 1610 (émission de 1611), R. Arbour note la même pagination que pour les exemplaires datés 1617 dans le corps de l'ouvrage (994 p.) mais non dans les pages liminaires et la table des matières (respectivement XIII et XII fol., L et LV fol.) : cf. *op. cit.*, *Première partie 1585-1615. Tome II* (Genève, 1977), p. 258 et *Deuxième partie 1616-1628* (Genève, 1979), p. 96. On relèvera d'autre part le problème posé par l'affirmation de l'éditeur en 1610 (1611) que l'ouvrage a été augmenté par l'auteur "de plusieurs beaux placards et passages, et de dix chapitres entiers" : en 1621, le même éditeur Sonnius fait l'inventaire des ajouts de cette nouvelle édition dont on constate qu'ils valent par rapport à l'édition de 1607, réintégrant sans doute ceux de 1610 (1611).

gagne régulièrement en ampleur - de 377 folios en 1596 à 1175 pages in-4° en 1607 et 1019 pages in-fol, en 1621, sans compter la table des matières - ne ralentit guère la cadence des éditions. Bien que l'interprétation des émissions demeure délicate, l'œuvre paraît avoir connu un relatif succès de librairie auprès d'un public fidèle, compte tenu de la grosseur du livre et de l'austérité, moins accessible au grand public, d'une partie au moins de son contenu. Les deux premiers livres des *Recherches* n'ont connu pas moins de sept éditions proprement dites durant vingt et un ans, si l'on ne prend celle de 1594 que comme une émission. Au terme d'une nouvelle période de vingt et un ans, les sept premiers livres seront réédités trois fois, peut être quatre, s'il s'avérait que l'édition de 1617 est en réalité une émission. Quant à la version complète, d'ailleurs plus ou moins fautive<sup>16</sup>, en dix livres, elle paraît trois fois en vingt-deux ans de 1621 à 1643, l'année de la mort de Louis XIII. On observe après cette date un ralentissement sensible de la réédition de l'ouvrage, toutefois bien diffusé comme les précédents dans divers pays d'Europe. Sans doute ce phénomène doit-il être mis en parallèle avec l'éclipse de Pasquier dans les grands dictionnaires du temps : sans pourtant l'ignorer dans des notes marginales touchant divers autres sujets, ni Bayle, ni Chauffepié ne lui consacrent en propre le moindre article et Moréri demeure partiel, pour ne pas dire partial, en mettant essentiellement l'accent sur la polémique anti-jésuite de Pasquier. L'évolution du goût avait, on le sait, changé entre temps, frappant d'un certain discrédit l'ensemble de la littérature du XVI<sup>e</sup> siècle et surtout un certaine forme d'érudition humaniste. Le message gallique et avec lui le gallicanisme, pleinement assimilés et politiquement mis en pratique, paraissaient assez bien passés dans les faits pour éprouver dans une moindre mesure le besoin d'une tribune, drapée au demeurant dans un style comme dans une démarche logique moins accessibles à la France de Louis XIV.

\*

Le combat gallique a pour arme privilégiée, outre la recherche savante et objective des sources historiques, la promotion de la langue française, axe et image projetée tout à la fois de l'identité nationale. A Antoine Loisel, "l'un de mes plus singuliers amis", Pasquier écrit en 1582 son désir "que nous habillions un orateur à la françoise"<sup>17</sup>, formule à quoi fera écho Claude Fauchet en 1599, jugeant conforme à la vocation impériale du roi de

16 Pasquier se plaint à Loisel (cf. lettre citée du 24 mars 1582, redonnée dans *Lettres familières*, éd. D. Thickett citée p. 108) des fautes d'impressions dans ses *Épigrammes*.

17 Cf. *Lettres VII*, 12, in *Lettres familières*, p. 99.

France de "faire naistre parmy nous des Thucidides, Salustes et Tites Lives... comme chose servant aux gentils-hommes d'estat ou bourgeois honnorables, (et quelque fois à des femmes)." <sup>18</sup> A l'évidence, les ajouts et perfectionnements stylistiques constants d'une édition à l'autre témoignent d'une passion sous-jacente au projet érudit avoué par Pasquier, laquelle lui fera négliger quelque peu ses activités professionnelles : donner à la langue française un nouvel essor en la rendant capable d'exprimer tous les domaines du savoir, en l'occurrence l'histoire et le Droit, que d'autres langues étaient jusqu'alors supposées illustrer avec plus d'éclat. Ce dessein pratique, parallèle à celui de ciselier une prose d'art française, montre l'importance, non limité aux Lettres, de l'enjeu linguistique, instrument et signe de l'indépendance nationale. Montrant que l'on ne doit rien à quiconque, Pasquier entend puiser au seul fonds français pour en synthétiser toutes les vertus passées et présentes, préfigurant à sa manière le propos concordiste, après la Révolution française, du roi Louis-Philippe célébrant au château de Versailles "toutes les gloires de la France". L'"Epistre au peuple françois" qui ouvre le deuxième livre des *Recherches* donne le ton, celui d'une sonnerie de trompette :

Et cognoistra désormais le presumpctueux italien que non seulement nous le devançons, mais aussi que nous ne cedons en rien à son ancien Romain, en discours de braves polices, non plus qu'en gloire de hautes entreprises. <sup>19</sup>

Le motif de l'Hercule Gaulois, déjà popularisé par Geoffroy Tory et Du Bellay qui l'avaient trouvé chez Lucien, "tirant les peuples après lui par leurs oreilles avec une chaîne attachée à sa langue", revêt pour Pasquier une signification que confirme la médaille qu'il fit frapper de ce héros en 1605<sup>20</sup>. L'Hercule Gaulois résume d'une manière emblématique l'aspect de la tradition gallique qu'il s'agit de privilégier : non point en premier lieu l'éclat guerrier de l'Hercule de Lybie, triomphateur des monstres par l'effet de sa force, mais celui de l'éloquence, de la prudence et de la justice. Autrement dit, l'Hercule Gaulois symbolise avec bonheur la modération, le compromis dans une synthèse originale entre plusieurs traditions, ethniques, juridiques et littéraires, qui stratifient l'histoire nationale, précisément reflétée dans la progression sédimentaire et par éclairages alternés des *Recherches*.

Il sera aisément d'objecter que la tradition gallique ainsi campée sommairement n'est pas alors une création *ex nihilo*. Sans qu'il

18 Cf. *Les antiquitez et histoires gauloises et françoises*, avant-propos, p. 2 de l'éd. de 1611.

19 Cf. *Recherches* II (éd. de 1567 seulement).

20 Cf. *ibid.*, IX, 1, pp. 791-792 ; *Lettres* I, 2, p. 10 de l'éd. de 1619.

soit nécessaire de détailler à nouveau les tenants et aboutissants du vaste courant dont hérite Pasquier à la fin de la décennie de 1550, on ne citera que quelques jalons pour la seule Renaissance<sup>21</sup>. Si toutefois son œuvre ne se conçoit guère indépendamment de ses prédécesseurs historiens ou non, tels que Lemaire de Belges, Claude de Seyssel, Geoffroy Tory, Pelletier du Mans et Du Bellay, sa perspective synthétique en les dépassant leurs apports, notamment dans le cas du dernier nommé, et profite en outre pleinement de ceux du nationalisme italien lui-même. La date où sont entreprises les *Recherches* apparaît en effet comme critique à plusieurs égards. Dans le domaine politique strictement intérieur, une réponse doit être apportée d'urgence au schisme religieux en gestation avant d'exploser peu après dans des guerres destinées à se prolonger durant plus de trente ans, menaçant par des forces centrifuges la légitimité des institutions. Ces menaces affecteront l'ensemble de la période où s'élaborent les *Recherches*, pour n'évoquer ici que le problème posé par les jésuites et les attentats contre Henri IV, auquel Pasquier fut particulièrement sensible.<sup>22</sup> Sur le plan à la fois national et européen, les prétentions impériales de la Couronne, déjà anciennes, demandaient à être d'autant plus soutenues que les puissances voisines risquaient davantage encore de l'emporter et que, sur le plan religieux, l'ultramontanisme, dont Pasquier est on le sait l'un des ennemis les plus acharnés, sortait renforcé du Concile de Trente, utilisé à son profit par l'Espagne. Aux niveaux culturel, littéraire et linguistique qui ressortent clairement comme inséparables des précédents, la recherche à laquelle se consacrent Pasquier, Fauchet ou Loisel, des "anciennetez" ou des "antiquités" de la France traduit non pas le goût d'une érudition neutre qui n'a jamais existé, mais le besoin, légitime après des excès, d'une réaction, allant parfois jusqu'à la polémique, contre la réduction de l'Antiquité à celle des Gréco-latins. Lassé d'un courant antiquisant qui s'essouffle précisément à cette période, Pasquier fait partie du contre-courant qui s'efforce de rendre à une antiquité gallo-française sa spécificité en montrant qu'elle a su à chaque étape historique digérer les apports hétérogènes. Dans un même mouvement, Pasquier entend fonder une historiographie indépendante d'historiens étrangers tels que Polydore Virgile ou Crinito dont les

21 Sur l'essor du sentiment national aux XIVe-XVe siècles, cf. Sándor Csernus, "Mutation de l'historiographie française et élargissement de son horizon au XVe siècle. Un exemple : "Les affaires de Hongrie", in *Acta historica, Tomus LXXXVII* (Szeged, 1988), pp. 3-16.

22 Cf. *Recherches* III, 42 et 44, pp. 313-314 et 339, évoquant entre autres les attentats de Barrière à Melun en 1593 et de Jean Châtel à Paris en 1594 contre Henri IV.

points de vue touchant le passé national se trouvent entachés de partialité, voire de malveillance.<sup>23</sup>

Ainsi résituée, la perspective "gauloise" de Pasquier n'aboutit pas pour autant aux différentes formes de mythe gaulois tel que s'en font par exemple les héritiers Postel ou ses disciples comme Guy Le Fèvre de La Boderie.<sup>24</sup> C'est avec un scepticisme non moindre que celui de Fauchet qu'il envisage les origines fabuleuses de la Gaule, en l'occurrence le mythe des origines troyennes, popularisé par Ronsard à la même époque, ou du mariage d'Hercule avec la fille d'un roi Gaulois<sup>25</sup>, ou encore la thèse de François Connan selon quoi les "Français estoient encores du vieil estoc des Gaulois, qui sous le prince Sigovese avoient choisi leur demeure és environs de la forest Hercinienne."<sup>26</sup> Pasquier, au contraire, se refuse à privilégier le fonds gaulois en minimisant l'apport des Germains "de l'estoc desquels nous sommes issus."<sup>27</sup> Même s'il ne lui déplaît pas de voir dans l'assemblée druidique de Chartres l'origine du parlement, de souligner le culte des Gaulois pour les belles-lettres<sup>28</sup> comme pour faire écho à l'assertion de Loisel touchant l'origine partiellement druidique de l'Université<sup>29</sup> et, enfin, la dignité égale à celle du latin de la langue gauloise dont il note les rémanences dans le français<sup>30</sup>, Pasquier n'isole pas outre mesure, pour les absolutiser, ces remarques. A l'instar de Fauchet, il préfère les insérer dans un ensemble relatif de terrains historiques, linguistiques et culturels successifs. Dans la même perspective, si Pasquier ne remet pas en cause le droit romain, base de la culture, des sciences politiques et de l'autorité royale, au profit du droit coutumier auquel il s'intéresse de très près<sup>31</sup>, il se montre soucieux de redonner au premier une place relative qui rétablisse l'équilibre, "craignans que par son moyen

23 Cf. M. Bideaux, "Estienne Pasquier : à la recherche d'une tradition nationale", in *Laurentian University Review. Revue de l'Université Laurentienne* 5, n° 2 (février 1973), pp. 3-23.

24 Cf. *La Galliade ou de la révolution des arts et sciences* (Paris, 1578 et 1582 ; éd. critique de F. Roudaut à paraître, Paris, Aux Amateurs de livres) ; F. Secret, *L'ésotérisme de Guy Le Fèvre de La Boderie* (Genève, 1969).

25 Cf. *Recherches* I, 14, fol. 64 r° et 62 r° (éd. de 1567). Parlant des origines possibles des Gaulois dans l'avant-propos cité, Fauchet conclut que ce sont "choses lointaines et quasi fabuleuses pour leur antiquité ou le peu de crédit des auteurs qui en parlent (j'excepte César et Annian)". La dernière allusion vise notamment le pseudo Bérose.

26 Cf. *Recherches* I, 7, p. 21.

27 Cf. *ibid.*, II, fol. 186 r° (éd. de 1567). Au livre VIII, 1, p. 674, il écrit cependant : "nous commandions lors à l'Allemagne, ainsi qu'à la France".

28 Cf. *ibid.*, II, 2, p. 45 et IX, 1, p. 791.

29 Cf. *De l'Université de Paris*, fol. 6 r°.

30 Cf. *ibid.*, VIII, 2, pp. 677-680, sur les mots d'origine gauloise. Au chapitre précédent, p. 673, il écrivait : "la Gaule eut semblablement sa langue originale".

31 Cf. M. Reulon, "Le droit romain au XVI<sup>e</sup> siècle", in *Actes du IX<sup>e</sup> congrès de l'Association Guillaume Budé* (Paris, 1975), tome 2, pp. 671-677.

on assujectist le François sous une domination estrangere."<sup>32</sup> D'autres exemples, tels que celui des rois mérovingiens dont il excuse les excès et les turpitudes compensés par leur sens national<sup>33</sup>, ainsi bien entendu que le gallicanisme qui constitue le principal cheval de bataille des *Recherches*, illustrent la même aspiration ombrageuse à l'indépendance.

Loin de demeurer close sur elle-même, cette recherche de la tradition gallique repose sur une philosophie de l'histoire nettement dessinée, parfaitement conciliable avec l'objectivité de l'érudit. Découlant de l'idée classique de la "translatio studii", liée à celle d'une alternance cyclique<sup>34</sup>, cette philosophie est de type organiciste, renforcée en cela par la formation juridique de Pasquier. L'alternance, le "progrès", ont lieu sur fond de permanence. Les institutions, la langue, en un mot le génie national, révèlent leur identité à travers les variations, vicissitudes et renaissances, qui la concrétisent dans une durée.

\*

On appréciera l'originalité de cette philosophie "gallique", ainsi désignée en raison de son ampleur face à celle de l'école celtico-gauloise, en la confrontant aux diverses idéologies nationales et nationalistes apparues depuis les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les mouvements d'humeur de type nationaliste ne manquent certes pas chez Pasquier, notamment contre la mode italiansante, lieu commun obsessionnel à l'époque. Il n'en perçoit pas moins avec perspicacité, à travers une brève remarque, le lien qui unit de tout temps l'impérialisme économique et commercial et l'impérialisme linguistique : "Parce qu'en telles affaires, les ingénieurs d'Italie scavaient mieux débiter leurs denrées que nous autres François."<sup>35</sup> A ce mouvement d'humeur dont la portée, si non les acteurs, n'a guère vieilli, répond celui de Loisel qui note en 1587 à propos des Anglais qu'ils ne nous ont rendu "que ce

<sup>32</sup> Cf. *Recherches* IX, 37, p. 891. Il précise (IX, 38, p. 899) : "Non (comme j'ay dit) pour estre sujets à l'Empire, ains à ce qu'il estoit bon, juste et raisonnable dedans l'Empire." Voir aussi IX, 40, p. 903 : "Prouver par le Droict Civil des Romains l'ancienneté du pays Coustumier du Royaume de la France." Pasquier contribua à la réforme de la Coutume de Paris de 1510, achevée en 1580 : cf. P. Bouteiller, *op. cit.*, p. 28.

<sup>33</sup> Cf. *Recherches* X, 1, p. 918 : "En ses affaires domestiques (=de cette première famille) de grands vices ; és autres esquelles il falloit faire teste à l'Etranger, de grandes vertus."

<sup>34</sup> Pour les références concernant ce *topos*, cf. G. Demerson, "Le Songe de J. du Bellay et le sens des recueils romains", in *Le Songe à la Renaissance* (Université de Saint-Etienne, 1990), pp. 177-178, mais sans l'idée de retour cyclique.

<sup>35</sup> Cf. *ibid.*, VIII, 3, p. 684 et VIII, 49, p. 760 : "L'invention des Italiens (gens naturellement destinez pour espouser par subtils moyens l'or et l'argent de ceste France."

qu'ils avoient jà pieça emprunté de nous."<sup>36</sup> Ce serait cependant réduire l'entreprise convergente de Pasquier, Loisel et Fauchet que de la résumer par ces traits. Tous et en particulier Pasquier ont une compréhension globale, génétique de la nation, conçue comme une entité vivante qui persiste dans l'être, tant par sa créativité que par les défenses, propres à tout organisme, que celle-ci secrète.

Bien que son goût pour les sources écrites annonce celui des historiens de l'époque positiviste avec lesquels Pasquier ne manque pas de points communs, il n'a cependant pas leur raideur idéologique et leur esprit de système apparu dès l'âge des Lumières. On ne trouve pas dans les *Recherches* de théories explicites du type de celle, développée au XVIII<sup>e</sup> siècle depuis Herder puis Fichte, du "Volksgeist" ou de la "Völkerseele". De même, il se garde bien de privilégier soit les Francs, comme le fera la célèbre théorie socio-ethnique de Boulainvilliers, soit le substrat gallo-romain, comme Fustel de Coulanges, surtout après la guerre de 1870. C'est pourtant ce dernier que paraît préfigurer Pasquier plutôt que le Voltaire du *Siècle de Louis XIV*<sup>37</sup>, à travers l'idée commune qu'une authentique histoire "gallique" embrasse toutes les traditions que le pays a conservées : "l'amour du sol, c'est l'amour du passé, c'est le respect pour les générations qui nous ont précédés. Nos historiens vont répétant que l'étranger vaut mieux que la France... Depuis cinquante ans, c'est l'Angleterre que nous aimons, c'est l'Allemagne que nous louons, c'est l'Amérique que nous admirons. Chacun se fait son idéal hors de France. Nous nous croyons libéraux et patriotes quand nous avons médit de la patrie."<sup>38</sup> Pasquier souscrirait sans doute à cette définition récapitulative de la tradition gallique, donnée par un lointain héritier aussi soucieux que lui de frayer un passage ouvrant à une conscience nationale équilibrée, entre les deux écueils d'un cosmopolitisme de mauvais aloi et de la paranoïa nationaliste.

J.-F. MAILLARD

36 Cf. *De l'Université de Paris*, fol. 4 v°.

37 Cf. G. Huppert, "Naissance de l'histoire en France : les *Recherches* d'Estienne Pasquier", in *Annales E.S.C.* XXIII (1968) n° 1, p. 103, place l'auteur "quelque part entre Erasme et Voltaire dans l'histoire du libéralisme".

38 Cf. "De la manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne", in *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1872, extraits donnés par F. Hartog, *Le XIX<sup>e</sup> siècle et l'Histoire. Le cas Fustel de Coulanges* (Paris, 1988), p. 385. A noter que Fustel de Coulanges écrivit lui aussi une *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* (1874).

## APPENDICE

**I - DES MANUSCRITS À L'IMPRIMÉ (édition de 1621)**

- |                                                                           |      |                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------------------|
| - automne 1557-hiver 1560<br>(éd. de 1561 n.st.)                          | I    | Histoire de France (origine)                                               |
| - 1561-1565 (éd. 1565)                                                    | II   | Institutions politiques                                                    |
| - 1565-1574 (éd. 1596)                                                    | III  | Histoire ecclésiastique                                                    |
| - 1565-1574 (éd. 1596)                                                    | IV   | Droit, coutumes, divers<br>faits socio-historiques                         |
| - 1596-1607 (éd. 1607)                                                    | V    | Histoire de France (haut<br>Moyen Âge)                                     |
| - 1565-1574 (éd. 1596)                                                    | VI   | idem (Moyen Âge-XVI <sup>e</sup><br>siècle)                                |
| - avant 1565 (éd. de 1596, 3<br>chapitres fin du livre IV et<br>éd. 1607) | VII  | Histoire littéraire (poésie<br>Moyen Âge-XVI <sup>e</sup> siècle)          |
| - 1565-1574 (éd. 1596)                                                    | VIII | Histoire linguistique                                                      |
| - 1607-1613 (éd. 1621)                                                    | IX   | Histoire de l'Université, de<br>la Faculté de médecine ;<br>droit français |
| - 1607-1613 (éd. 1621)                                                    | X    | Histoire de France (haut<br>Moyen Âge)                                     |

**II - REMANIEMENTS ET AJOUTS DE LA PREMIÈRE  
ÉDITION COMPLÈTE POSTHUME (1621)**

- |                         |                                                     |
|-------------------------|-----------------------------------------------------|
| livre I (1607)          | livre I (1621)                                      |
| livre II (1607)         | livre II (1621) + 1 chapitre                        |
| livre III (1607)        | livre III (1621) + 7 chapitres                      |
| livre IV ((1607)        | livre IV (1621) + 2 chapitres                       |
| livre V (1607)<br>chap. | livres V et VI (1621) + 2 chapitres et + 6<br>chap. |
| livre VI (1607)         | livre VII (1621) + 2 chapitres                      |
| livre VII (1607)        | livre VIII (1621) + 3 chapitres                     |
|                         | livre IX (1621)                                     |
|                         | livre X (1621)                                      |

Total (non compris les ajouts aux chapitres présents en 1607) :  
+ 23 chapitres et 2 livres entiers

### III - ÉDITIONS ET ÉMISSIONS DES RECHERCHES

- livre I 1560, Paris, Jean Longis et Robert Le Mangnier, éd. partagée Vincent Sertena\*  
1567, Paris, Simon Calvarin (cf. Brunet IV, 407)
- livre II 1565, Paris, Claude Senneton  
1567, Orléans, Pierre Trepperel\*
- livres I & II 1569, Paris, Pierre L'Huillier\*, éd. partagée Simon Calvarin  
1571, Paris, Claude Micard\*, émission de 1572, *ibid.*  
1581, Paris, Gilles Robinot\*, émission de 1594, *ibid.*
- livres I à VI 1596, Paris, Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier\* (exemplaire annoté, donné par l'auteur à La Croix du Maine)
- livres I à VII 1607, Paris, Laurent Sonnius\*  
1610, Paris, Laurent Sonnius, émissions de 1611 et 1617, *ibid.*
- livres I à X 1621, Paris, Laurent Sonnius et Jean Petit-Pas\*  
1633, Paris, Olivier de Varennes\*, éd. partagée Martin Colet, Pierre Ménard, Toussaint Quinet  
1643, Paris, Pierre Ménard  
1665 (9 livres par réunion des 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>) Orléans, Charles de Sercy, éd. partagée Guillaume de Luynes\*  
Jean Guignard père  
Jean Guignard fils  
Louis Billaine  
1723, Amsterdam, aux dépens de la C<sup>ie</sup> des libraires associez (Trévoux)\*

\* Exemplaire d'édition conservé à la Bibliothèque nationale de Paris.



## LA SITUATION LINGUISTIQUE ET LE PLAIDOYER POUR LA LANGUE FRANÇAISE D'ÉTIENNE PASQUIER

Né dix ans avant l'édit de Villers-Cotterets, élève de Ramus au collège de Presles, Etienne Pasquier ne pouvait manquer de s'intéresser à la langue française. Passionné d'histoire, à la recherche de "l'antiquité nationale", il consacra, pendant plus de cinquante ans, les loisirs de sa vie d'avocat à ses *Recherches de la France* dans lesquelles il a abordé toutes sortes de sujets, aussi bien d'histoire générale, de coutumes et pratiques judiciaires, que d'histoire de la langue française. L'essentiel du livre VIII traite de la langue française et dans ce livre, les trois premiers chapitres sont plus théoriques, les soixante et un autres développent des exemples particuliers, tels que des proverbes ou expressions lexicalisées comme "*entre chien et loup*" ou "*faire des châteaux en Espagne*", ou des études de mots isolés, dans leur histoire et leur évolution sémantique, ainsi : *assassin, compagnon* ou *bessons*. Le livre VII, qui célèbre la gloire de la poésie française contemporaine, mais aussi de la poésie du moyen âge, peut renforcer la démonstration sur la valeur de la littérature nationale. Enfin, dans cette journée consacrée aux *Recherches de la France*, l'on nous pardonnera d'utiliser aussi trois lettres de Pasquier, qui sont importantes pour compléter l'ensemble, en formulant de façon plus systématique, certaines théories de leur auteur. Ce sont les lettres à Turnèbe, à Ramus et à M. de Kerquifinen<sup>1</sup>. Tous ces textes, nous révèleront la place d'Etienne Pasquier par rapport à la situation linguistique de son époque et comment il s'y situe par les thèmes de ses recherches sur la langue française.

\*

### *La situation linguistique*

Quand Pasquier a 20 ans, c'est l'année de la *Deffence et illustration de la langue françoyze* et le mouvement en faveur de notre langue est déjà engagé depuis un certain temps. Dès 1529, année de la naissance du futur auteur des *Recherches*, Geoffroy Tory, dans son *Champfleury* avait loué le français comme :

une des plus belles et gracieuses de toutes les langues humaines (p. 24 r°)

1 Les lettres citées le sont d'après l'édition de Dorothy Thickett : *Choix de lettres sur la littérature, la langue et la traduction*, Genève, Droz, 1956, en abrégé D.T.

et au milieu du siècle, Jacques Tahureau renchérissait :

Jamais langue n'exprima mieux les conceptions de l'esprit que fait la nôtre ; jamais langue ne fut plus douce à l'oreille et plus coulante que la francoyse... (*Oraison au royaume*... f°6 r°, 1555).

La situation linguistique, avant 1550, se présente ainsi : unilinguisme des gens du peuple qui n'utilisent que le dialecte, diglosie des classes sociales favorisées où l'on parle dialecte avec les domestiques, mais français avec les gens du monde, trilinguisme des érudits, qui connaissent bien le dialecte de leur province natale, utilisent le français pour une bonne part de leurs relations sociales, mais préfèrent le latin pour écrire ou parler de sujets savants. En outre, Albert Dauzat remarquait que la littérature dialectale de langue d'oïl disparaissait au XV<sup>e</sup> siècle et que désormais il n'y aurait plus en France de littérature qu'en français, dans la langue de Paris et de la Loire. Alors, poussés par le souci de donner à cette langue les règles et les ouvrages qui lui manquaient, divers érudits se lancent dans l'aventure de la création de grammaires et de dictionnaires, en latin ou en français. Après les premières tentatives de Sylvius, dont la grammaire est latine-française, de Bovelles, partisan résolu de la suprématie du latin, on verra paraître d'autres ouvrages : en 1550, le *tretté de la grammere françoize* de Louis Meigret, arrivant sur la fin du grand débat sur l'orthographe entre Meigret, Guillaume des Autels et Jacques Pelletier du Mans, le *Traicté de la grammaire françoise* de Robert Estienne (1557), la *Gramere* de Ramus en 1562, celle de Gérard du Vivier en 1566, de Cauchie en 1570, la seconde édition notamment augmentée de Ramus en 1572, la dernière de Cauchie en 1586, contemporaine des *Institutions de la langue françoise* de Jean Bosquet. Ajoutons à cela les autres ouvrages, qui, sans être réellement des grammaires, exposent les mérites de la langue, comparée à d'autres, et contribuent aussi à cette défense, comme les *Dialogues du françois italicisé* d'Henri Estienne (1578) et la *Précéllence du langage françois* (1579), du même auteur. Les dictionnaires sont plus longs à élaborer, mais il faut tout de même citer : le *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne en 1539, réédité, grandement complété et amélioré en 1549, en attendant le dictionnaire de Jean Nicot, achevé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et publié en 1606.

On voit à quel point la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est riche en débats et travaux sur la langue vernaculaire en train de devenir langue nationale ! Ces débats portent, nous l'avons évoqué, sur l'orthographe, mais aussi sur l'origine de notre langue. Les hypothèses se multiplient, les unes fantaisistes, les autres

plus ou moins raisonnables. Selon elles, le français peut venir de l'hébreu (Mitalier, Postel et Théodore Buchmann, encore appelé Bibliander), du teutonique (Goropius et Hunger), du grec (Budé, Périon, Henri Estienne). Sur ce dernier point, il faut être prudent car, si plusieurs écrivains ont donné des origines grecques à un trop grand nombre de mots français, la plupart du temps, ils ne croyaient pas à une origine généralisée du français issu du grec, ils essayaient plutôt de montrer les ressemblances entre ces deux langues. C'est ce que s'efforce de démontrer Henri Estienne dans sa *Conformité du langage françois avec le grec* (1565), mais il savait bien que nombre de mots français venaient du latin, comme l'avaient dit avant lui Sylvius ou Bovelles, par exemple. En ce domaine, la préoccupation d'Henri Estienne est surtout de formuler une hiérarchie des langues où il place le grec au sommet, suivi du français puis du latin, puis de l'italien, puis de l'espagnol. Le but essentiel étant pour lui de défendre la langue de ses contemporains de l'envahissement par des vocables italiens qui fleurissent à la cour, il pense atteindre facilement ce but en rapprochant le français du grec et en laissant les langues romanes au-dessous du latin.

Pourachever cette évocation de la situation linguistique de l'époque, soulignons encore que le français, en train de s'établir en France, est également répandu en Europe. En Angleterre et en Allemagne, les familles nobles ont souvent un précepteur de français pour leurs enfants, Giles du Wes à la cour d'Angleterre, Cauchie pour les jeunes Rantzau, Meurier pour ses élèves flamands ou Garnier pour de jeunes Allemands sont des professeurs de français au service d'une seule famille ou des élèves d'une classe mais, même lorsqu'ils sont précepteurs d'enfants nobles comme Cauchie, ils comptent bien, en publiant leur grammaire française, qu'elle sera utile à de jeunes Allemands, Belges, Italiens, Espagnols ou Anglais.

Il est clair qu'Etienne Pasquier, qui a vécu de 1529 à 1615, et qui a publié ses *Recherches* de 1560 (1er livre) à 1611 (livre VII), les deux derniers étant des publications posthumes (livres VIII et IX en 1621) a connu tout le mouvement de la pensée linguistique que nous venons de rappeler brièvement. Son œuvre coïncide très bien avec la majorité des réflexions contemporaines sur le langage. Il nous reste à voir comment il s'insère dans ce mouvement d'idées.

*Les idées d'Etienne Pasquier sur la langue française*

On pourra les regrouper autour de quatre préoccupations principales : la conscience de la continuité du passé littéraire et linguistique ; l'origine de la langue et ce qu'en révèlent les étymologies ; l'orthographe et les propositions de réformes ; le modèle et l'usage, ou, la langue, reflet de la vie quotidienne d'un peuple. Pour développer ces divers sujets, Pasquier ne nie pas s'être parfois inspiré de ses prédecesseurs ou contemporains : Charles de Bovelles, Claude Fauchet, Henri Estienne, Jean Nicot etc... mais on notera, à son bénéfice, que, d'une part, il cite ses sources et que, d'autre part, s'il est en désaccord avec un illustre écrivain, voire un de ses anciens maîtres, comme Ramus ou Turnèbe, il n'hésite jamais à le proclamer clairement, tout en demeurant très courtois et respectueux.

Pasquier ne renie pas le passé. Il déclare s'être mis à "la recherche des anciennetés de la France". Il a conscience du riche héritage formé par l'ancienne littérature et la vieille langue française, plus clairvoyant en cela que d'autres auteurs du temps. Cette clairvoyance est ainsi reconnue par Jean Plattard qui dit de lui :

Il fut du petit nombre de ceux à qui la superstition de l'antiquité classique ne ferma pas les yeux aux mérites de notre passé littéraire. (*La Renaissance des Lettres en France*, A. Colin, 1967, p. 159).

Il admire Guillaume de Lorris et Jean de Meung, les auteurs du *Roman de la Rose* ; Charles, Comte d'Anjou, frère de Saint Louis et tout particulièrement Thibaut de Champagne, puis Chrétien de Troyes, la poésie provençale, les chants royaux, les ballades et les rondeaux. Celui lui permettait déjà d'affirmer :

Que notre langue françoise n'est moins capable que la latine de beaux traits poétiques (*Rech. VII*, ch. IX, titre)

ou

Que nos poètes françois, imitans les Latins, les ont souvent es-galez et quelquefois surmontez (*Rech. VII*, ch. X, titre)

Fervent d'histoire comme il l'était et s'appuyant sur cette continuité, il va se pencher sur le problème de l'origine de notre langue et essayer de justifier ses hypothèses par l'étymologie. Adoptant tout à fait l'idée de la composition de la langue par couches ou strats, il suppose, sans les désigner de ce terme : le substrat gaulois, la couche latine, de loin la plus importante, le superstrat germanique ou francique qu'il appelle langue fran-

çoise (langue des Franks) et même des adstrats italiens. Dès le début du ch. 1 du livre VIII intitulé "Origine du françois", il écrit :

Ainsi la langue dont nous usons aujourd'hui, selon mon juge-  
ment, est composée part de l'ancienne gauloise, part de la la-  
tine, part de la françoise... et encore le trafic et commerce que  
nous eusmes sous les règnes des Roys François I<sup>er</sup> et Henri II  
avec l'italien nous apporta aussi plusieurs mots affectez de ce  
pays-là... Mais surtout est nostre vulgaire redevable aux  
Romains, voire le peut-on dire plustost Romain qu'autrement,  
encores qu'il retienne grande quantité de mots et du gaulois et  
du françois.

S'il est attaché à l'ancienne langue, il croit aussi que la langue évolue et affirme la continuité de l'évolution linguistique qu'il constate, se souvenant de sa formation juridique, non dans une œuvre littéraire mais dans les *Registres de la Cour des Comptes*. Cette évolution est due, selon lui, à deux causes principales : la tendance de l'esprit humain au changement (cause interne), les conquêtes et invasions (cause externe). Il cite en exemple le gaulois, langue originelle, puis la conquête romaine, puis l'invasion des Francs. Il reconnaît, à juste titre, pour *gaulois* des mots comme *bec*, *lieue*, *arpent*, *braie* (écrit *braye*), *bouge* et *bougette* (ou *boulgette*) mais il a tort pour *soldat* (de l'italien *soldato*, de *soldare* : payer une solde), pour *mener* (de \**minare*, latin populaire) ou pour *galoches* d'un latin populaire \**galopia* (cf. grec καλοπούς : pied de bois), contaminé par le provençal *galocha*. Il relève, avec raison, comme franciques (il dit "françois") les mots *maréchal*, *bannière*, *marche*, *franc* (libre), *troupe*, *alleu(d)* dans "terres en franc alleud" ou *bourg*, mais il fait erreur pour *somme* (bête de somme) *sommier*, *sommelier* tirés du bas latin \**sagma* : bât. Quant au grec, Etienne Pasquier s'en remet aux contemporains. Après avoir rappelé que les Phocéens ont fondé Marseille, il ajoute :

il ne faut point trouver étrange si dedans nostre Vulgaire, nous avons transplanté une infinité de mots grecs dont, sous le règne de François I<sup>er</sup>, Boville, chanoine de Noyon, fit un brief inventaire et, après luy Périon et, de fraiche mémoire, Henri Estienne auxquels le lecteur pourra avoir recours, si bon luy semble. (Rech. VIII ch. 2)

Comme Henri Estienne, il reproche à l'italien sa mollesse :

Et lors que les Italiens degenerans de l'ancienne force du Romain, firent plus profession de la délicatesse que de la vertu,

aussi formèrent-ils peu à peu de ce langage masle Romain un Vulgaire tout efféminé et molasse. (Rech. VIII, ch. 1)

Il déplore, comme Henri Estienne, la fâcheuse tendance de sa génération à l'italianisation. Il est cependant moins dur dans sa lutte et moins violent dans sa condamnation. Il se moque de "quelques sotarts" qui "pour faire paroistre qu'ils ont esté en Italie, couchent à chaque bout de champ quelques mots italiens" (*lettre à M. de Kerquifinen, seigneur d'Ardivilliers*, in D. Thickett, pp. 89-90)... mais, plus objectif qu'Henri Estienne, il se résigne à employer des mots d'origine italienne que notre langue a d'ores et déjà adoptés :

Et à mon grand regret diray *cavalerie, infanterie, colonelle, esquadrans*, au lieu de *chevalerie, piétons, coronale, bataillons* : mais pourtant si en useray-je, puis que l'usage commun l'a gaigné, contre lequel je ne seray jamais d'avis que l'on se heurte. (*ibid.*)

Passionné par les problèmes que pose l'étymologie, il consacre, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, soixante et un des soixante quatre chapitres du livre VIII à des études de mots, d'expressions ou de proverbes. Le fait nouveau, c'est la part qu'il donne à une réflexion sémantique approfondie, ce qui était rare, à moins que l'on ne cite les rapprochements sémantiques hâtifs et souvent ridicules qui ont fait pendant si longtemps mauvaise réputation à l'étymologie. Il reprendra, certes, quelques erreurs comme celle de faire venir *sire* de κύπιος, erreur de Bovelles et Henri Estienne mais, comme Bovelles il tire bien *seigneur* de *senior(em)*. Il attribue, à juste titre, une origine onomatopéique à des verbes comme *mialuer* ou *japper* ou *caquerter*. Il rejette l'hypothèse de Cujas tirant *sergent* de *Caesarianus* et l'explique plutôt par *serviens*. Il réfléchit sur la contradiction apparente qu'il y a entre le mot *veille* (être éveillé) et *vigile* (la veille) et il pressent que le passage s'est fait par le latin ecclésiastique *vigilia* parce que la veille des fêtes religieuses, on s'y prépare par des exercices de piété et l'on veille. Il raisonne sur *compagnon* qu'Henri Estienne a titré de *combennones* (compagnons de voyage) dans une voiture appelée *benna* (cf. Festus 32, 14). Pasquier déclare que *compain* a donné *compagnon* et signifie : celui avec lequel on mange son pain d'ordinaire. Il se réfère à l'idée de convivialité que l'on a dans le latin *convivium* (vivre ensemble) et le grec συμποσιον (boire ensemble). Il remarque bien la notion de *bis* (2 fois) que l'on a dans *bessons, besace, balance* et le rapport entre *encens* et *incensum*, car le produit est brûlé dans l'encensoir. Sous le titre du ch. LXI qui annonce l'étude de termes comme *coquu* ou *abry*, il

place ces mots : "Toutes manières de dire dont on use à contresens" et il commente ainsi :

*coquu* évoque le *cocou* mais s'adapterait mieux à l'homme qui agit qu'à celui qui pâtit.

*apricus* donne *abry* mais avec un contre-sens car *apricus* signifie être à l'ouvert, *abry* : être au couvert du soleil.

Or, il a tout à fait raison car *apricus*, en latin, a le sens de "exposé au soleil", mais d'autres langues romanes dont l'espagnol confirment l'évolution sémantique. Aidé par sa connaissance du latin juridique et médiéval, Etienne Pasquier suppose, plus facilement que d'autres, une forme intermédiaire entre le latin classique et l'ancien français, son goût pour l'histoire lui a permis d'être mieux éclairé sur la part respective des Romains et des Francs dans notre langue et il propose des étymologies franciques exactes là où parfois on avait inventé une étymologie latine ou grecque pour combler un vide. Il lui manque des connaissances de phonétique historique, mais, pour son temps, il a conduit une recherche et une réflexion tout à fait estimables.

En relation avec l'étymologie et les réflexions orthographiques qui avaient fait adopter l'orthographe *sçavoir* pour rappeler *scire* (au lieu de *sapere*) ou *poids* (pour *pondus*, au lieu de *pensum*) et qui avaient entraîné une extrême abondance de consonnes muettes, il se penche aussi sur les diverses réformes à l'ordre du jour. Devant tant de propositions disparates qui rendaient presque illisibles des textes présentés en "nouvelle orthographe", Etienne Pasquier adopta une position de bon sens. Avec les conservateurs Montaigne, Henri Estienne, Théodore de Bèze et Guillaume des Autels, il refusa de voir bouleverser notre écriture de fond en comble, mais il souhaitait aussi voir disparaître les lettres superflues. Il s'en explique rapidement dans le livre VII et surtout il aborde expressément cette question dans sa lettre à Ramus de 1572 (D. Thickett, p. 98). Bien que Ramus "professeur du Roy en la philosophie et mathématiques" soit son ancien maître, Pasquier attaque dès les premiers mots : "Or sus, je vous veux dénoncer une forte guerre..." et évoquant Louis Meigret, Jacques Pelletier, Antoine de Baïf et Ramus lui-même, il affirme :

plus vous fourvoyez de nostre ancienne orthographe et moins je vous puis lire... et vous-mesme ne vous rapportez presque en rien par la vostre à celle, ny de Meigret, ny de Pelletier, ny de Balf. Qui me fait dire que pensant y apporter quelque ordre,

vous y apportez le désordre. Par ce que chacun se donnant la mesme liberté que vous, se forgera une orthographe particulière. (D.T., pp. 98-99).

Il passe ensuite en revue nombre d'exemples pour montrer les hésitations qu'il y a, en matière de prononciation, selon les régions et à quel point on ne peut être sûr d'avoir trouvé la forme la plus convenable et il conclut :

nous devons demeurer en nostre vieille plume : je ne dy pas que s'il se trouve quelques choses aigres, l'on n'y puisse apporter quelque douceur et attrempance, mais bouleverser en tout et par tout, sens dessus dessous, nostre orthographe, c'est, à mon jugement, gaster tout. Les longues et anciennes coutumes se doivent petit à petit desnoûer et suis de l'opinion de ceux qui estiment qu'il vaut mieux conserver une loy en laquelle on est de longue main habitué et nourry, ores qu'il y ait quelque défaut, que sous un prétexte de vouloir pourchasser un plus grand bien, en introduire une nouvelle, pour les inconvénients qui en adviennent auparavant qu'elle ait pris son ply entre les hommes. (D.T. p. 109).

et, pour atténuer le début très abrupt et le contenu très critique de cette lettre, il termine ainsi :

Chose que je vous prie prendre en bonne part, comme de celuy, lequel, combien qu'il ne condescende à vostre opinion, si vous respecte il et honore pour le bon vouloir qu'il voit que vous portez aux bonnes lettres. A Dieu. (*ibid.*).

On remarquera, dans la position de Pasquier sur l'orthographe, un choix de bon sens qui n'est pas celui du conservateur borné (il admet que l'on puisse apporter des changements partiels), mais qui a le respect de la langue et qui sait que toute modification trop brusque et trop vaste risque de la défigurer et de lui enlever une part de sa vertu de communication. Les recherches auxquels il s'est livré ont pour objectif primordial de venir étouffer son plaidoyer linguistique. Pourquoi Pasquier plaide-t-il ? Il ne veut pas exterminer le grec ni le latin mais combat l'opinion de Turnèbe :

que c'est perte de temps et de papier de rédiger nos conceptions en nostre vulgaire, pour en faire part au public : estant d'avis que nostre langage est trop bas pour recevoir de nobles inventions, ains seulement destiné pour le commerce de nos affaires domestiques : mais que si nous couvons rien de beau dedans noz poitrines, il le faut exprimer en latin. (D.T. p. 74).

et il ajoute :

Quant à moy, je seray tousjours pour le party de ceux qui favori-  
seront leur vulgaire. (*ibid.*)

Il rappelle les talents oratoires de nos ancêtres, loués en cela  
par les Romains eux-mêmes et considère que :

nostre langue ne fut jamais nécessiteuse ; mais que nous usons  
d'icelle, ainsi que l'avaricieux d'un trésor caché et ne la voulons  
mettre en œuvre. (D.T. p. 79).

Pour exhorter ses contemporains à user de leur langue et à la  
mettre en valeur, il leur cite l'exemple des Grecs, des Romains et  
des Toscans :

Le Grec s'est fait grand pour escrire en son vulgaire. Tel est  
aussi rendu le Romain et après eux le Toscan. Nous seuls  
sommes demeurez en ceste superstitieuse ingratititude de ne rien  
communiquer aux nostres, si non en paroles dont nous ne pou-  
vons sans truchement estre entenduz. (D.T. p. 80).

Il est favorable aux études classiques mais pour en faire bénéfi-  
cier le français :

Je ne veux pas cependant que vous pensiez que je voulusse ban-  
nir les escoles grecques ou latines. Elles nous sont nécessaires.  
Mais je veux dire que si nous avions reçu tant d'heur que toutes  
les fleurs et beautez qui sont en icelles estoient transplantées  
dans nostre France, nous aurions grandement racourcy nostre  
chemin. (D.T. p. 82).

Il est résolument pour l'emploi de la langue française, cette  
langue autrefois divisée en dialectes, mais maintenant en  
grande partie unifiée :

... on écrivait... qui en picard, qui en champenois, qui provençal,  
qui Tholozan... Aujourd'huy, il nous en prend tout d'une autre  
sorte car tous ces grands Duchez et Comitez estant unis à nostre  
Couronne, nous n'escrivons plus qu'en un langage qui est celuy  
de la Cour du Roy, que nous appelons langage françois. (*Rech.*  
VIII, ch. III).

Il est un des premiers à expliquer la multiplicité des dia-  
lectes par la multiplicité des souverainetés. Il ne refuse pas que  
l'on emploie, si c'est là le mot juste, un terme emprunté à un  
dialecte ou à une langue romane voisine, mais il veut surtout

que l'on se convainque de la capacité de notre langue comme les auteurs du temps en ont entrepris la démonstration.

Chaque langue a ses propriétés nafves et de belles manières de parler, qui ne naissent point d'elles-mesmes ains s'enrichissent avec le temps, quand elles sont cultivées par les beaux esprits... Bien clorray-je cestuy-cy par cet Arrest : que les langues n'ennoblissent point nos plumes, mais au contraire les belles plumes donnent la vie aux langues vulgaires, et les beaux esprits à leurs plumes. (*Rech. VII, ch. 8*).

Les écrivains doivent donc "illustrer" la langue française et le XVI<sup>e</sup> siècle n'est pas en reste : Maurice Scève, Théodore de Bèze, Jacques Pelletier du Mans, Louis Meigret, Guillaume des Autels, Ramus qui furent, selon Pasquier :

les avant-coureurs des autres poètes... Pierre de Ronsard, Joachim du Bellay... Vous eussiez dit que ce temps-là estoit du tout consacré aux Muses, Pontus de Thiard, Etienne Jodelle, Rémy Belleau, etc. (*Rech. VII, ch. 6*).

Le modèle de la langue française ne doit pas être recherché à la Cour comme certains le croient et, s'adressant à M. de Kerquifinen, seigneur d'Ardivilliers<sup>2</sup>, Pasquier rejette énergiquement ce point de vue :

(parlant de la langue de la Cour de nos Roys), pour apprendre à parler le vray françois, je le vous nie tout à plat... J'estime qu'il n'y a lieu où nostre langue soit plus corrompue... le peu d'étude qu'employent les courtisans à bien parler, fait que je ne les choisiray jamais pour maistres d'une telle escole. (D.T. pp. 88-89).

On reconnaît là une position proche de celle d'Henri Etienne. le modèle ne réside pas non plus au Palais mais "ceste pureté est esparce par toute la France". Ce que préconise Pasquier, c'est *l'usage* qui traduit la relation entre la vie quotidienne du peuple et sa langue familière, entre les idiomes et l'organisation religieuse, l'histoire politique, l'administration, les coutumes et la société du pays. Il en retrouve la trace dans les anciens proverbes qu'il relève et commente à plaisir : "l'habit ne fait pas le moine", "la faim chasse le loup hors du bois" et les expressions pittoresques : "parler latin devant les

<sup>2</sup> M. de Kerquifinen était issu d'une famille bretonne, établie à Paris au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Claude de Kerquifinen était bien connu de Pasquier. cf. S.F. Baridon, *Claude de Kerquifinen italianisant et hérétique*, Genève, Droz, 1954.

"clercs", "eau bénite de cour", "crotté comme un archidiacre", "hurler avec les loups", etc...

Puisque le peuple s'est fait juge souverain des paroles de toute ancienneté, Je m'en remettray à son usage. (*Rech. VIII*, ch. 50).

Et arrivant au bout de ce livre VIII si abondant, l'auteur se demande s'il aura convaincu et si l'on ne jugera pas inutile un ouvrage où tant de place est réservée à des proverbes ou à des mots qui changeront avec le temps. Il se console cependant car il aura au moins été pour la postérité un conservateur de ces vieux mots qui attestent de la continuité de la langue.

\*

Si les *Recherches de la France* ne se présentent pas comme une œuvre traditionnelle de linguiste, elles n'en sont pas moins un ouvrage considérable. Le siècle suivant, où devait triompher la langue française fixée dans sa splendeur classique, ne rendit guère justice à Etienne Pasquier. On s'accorde généralement à penser que, si sa réputation se trouva ainsi soudainement étouffée, c'est là un effet de la puissance des Jésuites, contre lesquels l'avocat Pasquier avait défendu l'université de Paris en 1565. Il n'est que juste que les études seiziémistes<sup>3</sup> rendent sa place à un homme qui était très attaché à son pays qu'il appelle toujours avec affection "ma" France ou "notre" France, qui avait le culte du passé, une confiance enthousiaste à l'égard de la culture nationale et dont les thèses sont souvent désignées sous le titre global de "patriotisme linguistique".

Colette DEMAIZIÈRE

3 On ne peut passer sous silence la belle thèse de Margaret J. Moore : *Etienne Pasquier, historien de la poésie et de la langue françaises*, Poitiers, 1934.



## PASQUIER RÉÉCRIT DANS LE "TRÉVOUX"

Rapprocher Etienne Pasquier des dictionnaires dits "de Trévoux" peut sembler insolite, compte tenu des divergences bien connues entre cet auteur et certains membres de la Compagnie de Jésus. L'idée d'examiner comment les rédacteurs jésuites avaient utilisé les travaux lexicographiques de Pasquier a été stimulée en outre par l'hypothèse de leur participation indirecte et sans doute involontaire à l'imposition du "tu" révolutionnaire. Pasquier, relayé par les messieurs du Trévoux, serait-il responsable du "toi, Capet..." ? Aurait-il contribué au projet radical de "purifier la langue au feu de la liberté ?"<sup>1</sup>

Les retrouvailles posthumes de Pasquier avec les Pères sont un exemple du travail de compilation et de réécriture dans cette forme, tout à fait différente des *Recherches de la France*, qu'est le dictionnaire encyclopédique du XVIII<sup>e</sup> siècle, et nous retiendrons d'abord cet aspect.

Cette étude est limitée à quelques mots du Livre VIII des *Recherches*, sans qu'il soit possible de comparer en même temps les sources de Pasquier et son propre texte : on sait qu'il a beaucoup emprunté à Nicot, Henri Estienne, Claude Fauchet, Charles de Bovelles, J.A. de Baïf..., pour la mise au point de ses étymologies, mais notre but n'était pas de reconstituer la fortune de ces mots depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> ; nous avons seulement consulté quelques intermédiaires importants qui jalonnent l'histoire de la lexicographie entre 1621 et 1704 : les *Observations sur la langue française* de Ménage (1650), le *Furetière* de 1690, le *Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1694), complétés par le *Dictionnaire de Nicot* (1606), qui sur bien des points a effectué un travail parallèle à celui de Pasquier.

La fortune littéraire de Pasquier au XVII<sup>e</sup> siècle est assez médiocre, malgré la réédition des *Recherches* en 1665, motivée peut-être par l'intérêt porté aux questions historiques plus que

- 
- 1 Ce rapprochement a été suggéré par les travaux de S. Branca et J.-P. Serman à l'occasion du numéro d'*Archives et Documents de la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage (SHESL)*, dossier réuni et présenté par J. Guilhaumou, Seconde série n° 1, déc. 1989, pp. 21-28 et pp. 37-44. Le texte de "C.B. homme libre" (qui, défend bien rhétoriquement le tutoiement révolutionnaire), paru dans le *Mercure National* du 14 déc. 1790, est reproduit pp. 14-16.
  - 2 Pour ces questions, voir Margaret J. Moore, *Estienne Pasquier historien de la poésie et de la langue française*, Poitiers, société française d'imprimerie et de librairie, 1934 ; Suzanne Trocmé Sweany, *Pasquier et le nationalisme littéraire*, Genève, Slatkine, 1985 ; J. Espiner-Scott, "Claude Fauchet et Estienne Pasquier", *Humanisme et Renaissance*, 6, 1939, pp. 352-360.

par les développements consacrés à la langue et à la littérature. Les signes visibles de sa réhabilitation au XVIII<sup>e</sup> siècle seraient entre autres l'insertion d'un article "Pasquier" dans la *Bibliothèque françoise* de Goujet (1752) et dans celle de La Croix du Maine (1772). En revanche, l'examen des dictionnaires prouve que son utilisation lexicographique est restée continue, pour s'épanouir dans les différentes éditions du *Dictionnaire de Trévoux*.

Quels en étaient les auteurs ? La première édition (1704), est en fait une expansion du *Furetière*, et Barbier (dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*) l'attribue au P. de Vitry ; pour l'édition de 1721, le P. Souciet serait le principal responsable, mais il aurait laissé à sa mort de nombreux matériaux utilisés dans les éditions suivantes<sup>3</sup> ; l'édition de 1732 aurait été dirigée par Moreau de Mautour et Antoine de Jussieu. Cependant, les premiers responsables du dictionnaire seraient surtout les jésuites de Louis le Grand. En effet Sommervogel, qui donne 1721 comme la première édition du "Trévoux" proprement dit, signale les hésitations de la Compagnie à reconnaître la part des jésuites dans ce travail : "Le père Etienne Souciet eut la principale part à cette édition du *Dictionnaire du Trévoux*, mais il ne voulut pas l'avouer, parce qu'on y inséra des passages qu'il désapprouvait. Les *Mémoires de Trévoux* déclarèrent de leur côté que les Jésuites n'avaient eu aucune part aux éditions de 1704 et de 1721. Cependant, dans une addition aux *Mémoires* du mois d'avril 1704, on lit que le Père Bouhours [mort en 1702] aurait travaillé au plan général dressé par le duc du Maine". L'hypothèse d'une participation du Père Bouhours a son intérêt, car son activité de linguiste et de rhétoricien est bien connue, et il a été mêlé aux querelles sur le purisme où Ménage était malmené. Il enseignait à Louis le Grand depuis 1666.

Sans qu'il soit possible d'éclaircir davantage la question des auteurs, les dictionnaires suivants ont été consultés et comparés : ceux que nous avons cités plus haut, ainsi que les "Trévoux" de 1704, 1721, 1734 (identique à 1732, 3<sup>e</sup> éd.), 1752 (5<sup>e</sup> éd.), 1771 (6<sup>e</sup> éd.)<sup>4</sup>. T. 1704 utilise déjà Pasquier de deux manières : soit indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire de Nicot, Ménage, *Furetière* ; soit directement, avec relecture et réécriture. Ce retour au texte original est confirmé par la publication des *Recherches* dans l'édition dite d'Amsterdam (1723)<sup>5</sup>, publiée

3 Le P. J.C. Sommervogel, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés par des religieux de la Compagnie de Jésus depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Paris, V. Palmé, 1884, p. 214.

4 Nous désignerons désormais les différentes éditions du *Dictionnaire universel françois et latin* par les abréviations suivantes : T. 1704, T. 1721, etc...

5 Toutes nos références se rapportent à cette édition.

par la "Compagnie des Libraires Associés", adresse identique à celle de T.1752. En fait, il s'agit d'une fausse adresse, et cette édition a bien été réalisée à Trévoux, comme l'indique D. Thickett, qui reste cependant timide quant à la participation des Pères : "Serait-ce l'influence des jésuites à Trévoux qui a fait imprimer au milieu des œuvres de Pasquier, le *Plaidoyer de Versonis pour les Jésuites contre l'Université* en 1564 et qui a fait supprimer le *Catéchisme des Jésuites*" ?<sup>6</sup> Il est concevable en effet que les auteurs n'ont pas voulu laisser en place ce dernier texte ; néanmoins, ils font réimprimer la réponse de Nicolas Pasquier (1623) à la très polémique *Recherche des Recherches* du Père Garasse (1622).

Les mots sur lesquels notre étude a porté se répartissent en trois groupes :

- 1) quelques mots d'étymologie "gauloise" : BEC, BRAYE, BOUGE, DUN, FRANC, ALLEU, BIGOT, BOURG.
- 2) une onomatopée (AHAN) et une demi-onomatopée (TINTAMARRE), toutes deux illustrées chez Pasquier par de longues anecdotes.
- 3) une étude "sociolinguistique" portant sur l'usage du "tu" et du "vous", auquel Pasquier consacre un chapitre entier.

### 1. *Les étymologies gauloises*

Les exemples choisis sont tous des mots dont Pasquier dit qu'il relèvent de l'"ancien estoc gaulois", mais il va de soi que l'emploi du mot "gaulois", entrant en concurrence avec "français", varie selon les auteurs.

Le "gaulois" dans les chapitres 1 à 3 du Livre IV peut représenter différents moments et strates de la langue parlée en Gaule, puis en France. 1) Il est d'abord la langue "naïve" et originelle, avant l'arrivée des Grecs, puis des Romains, et correspond partiellement à ce que nous appelons le "celte". Véritable langue autochtone<sup>7</sup>, elle ne peut évidemment pas être connue comme langue, seulement comme vestige. Le gaulois est dans ce cas postulé à partir de traces. Mais Pasquier continue à appeler gauloise la langue obtenue après transformation et emprunts. 2) Cette première langue gauloise s'est enrichie d'apports grecs, et l'on ne peut constater que des "symbolisations" (analogies) entre

6 D. Thickett, *Bibliographie des Œuvres d'E. Pasquier*, Genève, Droz, 1956, p. 31.

7 La même idée a été développée dans les trois *Devis de la langue françoise* d'Abel Matthieu (1559, 1560 et 1572), mais de façon plus radicale : l'auteur y défendait l'absolue autonomie du français à l'égard de toutes les langues "mères", y compris du latin...

certains mots grecs et des mots français : il s'agit surtout d'emprunts spécifiques réalisés par les Provençaux colonisés. 3) L'apport romain se transforme en langue par "échange", substitution quasi totale à l'ancienne langue gauloise ; Pasquier admet que la langue française est "presque toute latine", tout en comprenant des restes de mots originellement gaulois, grecs et "français". 4) L'apport franc est constitué de mots germaniques annexés plus tard ; il est aussi gaulois, puisque pour Pasquier Celtes et Gaulois ont une même origine ; c'est à ce stade qu'est constitué le français médiéval, ou "ancienne langue française", dont feront partie AHAN et TINTAMARRE, véritables créations du peuple français. 5) Enfin, l'italien est défini comme un apport récent.

Dans les "Trévoux", sur les huit mots analysés, Pasquier n'est allégué que pour quatre d'entre eux : BOUGE, FRANC, ALLEU, BIGOT. Il ne l'est pas pour BEC, BRAYE, DUN, BOURG, les auteurs estimant peut-être que les prédecesseurs de Pasquier les avaient suffisamment bien traités. Prenons seulement l'exemple de BEC : Ménage ne fait pas référence à Pasquier, et pourtant il donne ce terme comme "vieux mot gaulois" ; cette omission s'explique facilement par le fait qu'il existait à la même époque d'autres sources plus complètes (comme Estienne) ou encore qu'il était possible de recourir directement aux textes plus anciens comme, dans ce cas précis, celui de Suétone. Il en est de même pour BRAYE, où Estienne est encore préféré à Pasquier, ainsi que pour DUN et BOURG (Nicot). Ménage serait-il responsable d'un premier tri, que les lexicographes ultérieurs auraient perpétué ? Apparemment non, car la source Pasquier peut réapparaître après la parution des *Observations*.

Ainsi, BOUGE (au sens de "poche") est souvent analysé comme chez Pasquier avec BOUGETTE ("pochette"), alors que Ménage n'avait donné que BOUGETTE, ... "de **bulgeta** diminutif de **bulga** mot gaulois" ; il cite Festus, Scaliger (Joseph-Juste), l'*Onomasticon* grec-latin, Varron, Lucilius d'après Aulu-Gelle, et Vossius. Ménage ne semble pas avoir utilisé le commentaire très long et documenté de Nicot sur BOUGE, donné aussi comme "mot naïf gaulois" : le critère de l'usage l'a peut-être emporté, car au temps de Nicot le terme semblait encore relativement usité dans ses différentes acceptations. Chez Furetière, on ne trouve rien qui rappelle le sens de poche ou pochette, mais T. 1704 fait une addition en référence à Villon qui "s'est servi du mot de **bouges** pour signifier quelques parties de l'habillement : **Je donne l'envers de mes bouges/Pour tous les matins les torcher**" ; le même dictionnaire réintroduit aussi BOUGETTE dans le sens de pochette, en indiquant la source Nonius (celle de Pasquier), mais en se fon-

dant en fait sur Estienne pour l'expression **Il a bien rempli ses bouges**. A partir de 1721, l'article introduit nommément Pasquier : "BOUGES signifie [T. 1752 et suiv. rajoutent "aussi"] la même chose que **bougette**, et en ce sens Pasquier, Rech. Liv. VIII, ch. 2 le dérive de **Bulga**. Nous disons encore qu'un homme qui s'est fait riche, a bien mis dedans **ses bouges**, pour dire dedans sa Bourse. Pasq. Ce mot n'est plus en usage". Et à l'entrée BOUGETTE, on lit : ... "Pompeius Festus dit que Bulga était un mot gaulois, et l'interprète **saccus scorteus**. Les Allemands l'appellent encore aujourd'hui **Bulgen**", ce qui est un emprunt à Cluvier<sup>8</sup> ; T. 1721 comporte encore la mention de la source H. Estienne (accompagnée du vers de Lucilius), supprimée à partir de T. 1734. Selon M.J. Moore, Pasquier avait effectivement emprunté cette étymologie à H. Estienne<sup>9</sup>. En récapitulant les modifications de ce double article, on voit que les sources latines sont soit conservées (Nonius) soit utilisées en renfort (Festus), et que l'analyse attribuée en dernier ressort à Pasquier est confirmée par une source probablement inconnue de lui (l'ouvrage de Cluvier est paru en 1616) et qui rend le terme germanique... On remarquera en outre l'élimination de H. Estienne et surtout de Nicot, qui donnait toutes les sources finalement retenues, et bien d'autres encore.

Plus significative que cette réinsertion (peu méritée) est la réelle promotion de Pasquier pour l'article ALLEU dont il avait donné une explication étymologique et juridique<sup>10</sup> ; Ménage reproduit la diversité d'opinions sur ce sujet, et réfute notamment celle de P. Pithou qui donne le mot comme gaulois ; il admet que **lots** vient de l'allemand, mais pour franc-alieu il cite Pasquier puis Galland, auteur d'un *Traité du franc-alieu* et lui-même probablement débiteur de Pasquier<sup>11</sup>. Furetière ratifie son origine de "vieux mot gaulois", constate la même diversité d'opinions, mais réduit cependant Ménage, en précisant qu'il préfère l'explication de Galland issue de Pasquier. ALLEU est encore "vieux mot gau-

8 Philippe Cluvier, *Germaniae Libri tres...*, Leyde, L. Elzevir, 1616.

9 M.J. Moore, op. cit., p. 113.

10 Recherches, p. 759 ; "Leudes dans Gregoire de Tours & Aimoin, est pris pour sujet. Flodoart les nomme **Allodes** [cit. et réf.]. De ce mot est venu **Alleud**, qui est la reconnaissance censuelle que nous faisons à nos Seigneurs, en conséquence de quoy nous disons tenir des terres en **Franc alleud**, quand nous n'en payons nulle redevance. Et aussi **les lots**, qui sont les droits, & devoirs, que nous devons aux Seigneurs, quand nous avons acquis un *heritage censuel*".

11 Selon M.J. Moore (p. 114), l'explication d'**alleu** serait empruntée à Nicot, mais celui-ci veut que **alodium** vienne de **laudare** (en fait, le mot est d'origine francique). Pasquier, comme Pithou, opte pour l'origine gauloise. Auguste Galland, collègue de Pasquier au Parlement, a écrit deux traités postérieurs à la dernière édition des *Recherches* : *Contre le franc-alieu*, Paris, R. Estienne, 1629, et *Du franc-alieu et origine des droits seigneuriaux*, Paris, P. Richer, 1637.

lois" dans T.1721<sup>12</sup>, mais Furetière est développé par l'adjonction de citations latines et de traductions ; en outre, un "Pasq." (qui fait double emploi) est rajouté à la fin de l'article, pour être supprimé dans les éditions suivantes.

La promotion est plus nette encore pour le mot FRANC, dans le sens de "libre". Le nom de Pasquier n'est pas donné par Ménage ni par Furetière, mais à partir de T.1721 cette signification attribuée à Pasquier fait contraste avec l'incertitude de l'étymologie ; en effet, on nous dit que celle-ci "est aussi incertaine que l'origine des peuples", ce qui est suivi par : "Franc en langage teutonique, ou germanique, signifioit Libre, c'est là la véritable signification et étymologie de ce nom. Pasquier est de ce sentiment, Rech. L. VIII, c.2 et L.I, c.6 [...]. Et aujourd'hui, tout le monde est d'accord sur cette opinion". Pasquier ne parle pas de l'origine germanique, et le sens qu'il donne à **franc** ne lui est pas particulier ; le recours à sa caution fait de lui une véritable autorité : même s'il n'est pas le seul à avoir proposé cette signification, son nom suffit à la ratiser.

Le cas de BIGOT est un peu plus complexe, puisque l'on assiste à une réduction du commentaire de Pasquier, puis à une nouvelle expansion<sup>13</sup>. L'anecdote des pieux Normands ("by God !") est encore prise au sérieux de nos jours, et Pasquier semble avoir traduit Nicot, tout en évitant de reprendre l'étymologie germanique donnée par celui-ci sur le mot **got**. Pour Ménage, c'est un mot anglais, et il donne la source Cambden (ses *Annales* paraissent en 1615<sup>14</sup>) qui raconte un peu différemment la même histoire que Guillaume de Nangy ; cela ne l'empêche pas de donner aussi la version de Pasquier, texte latin à l'appui. Pour Furetière, conciliateur, le mot est allemand ou anglais, et la source Cambden est plus développée ; de Pasquier, il retient que

12 ALLEU, dans T. 1721 : [...] "Mais après toutes ces incertitudes, il y a plus d'apparence de s'arrêter à ce que dit Galand, que **leud** est un vieux mot François d'origine Gauloise, dont Pasquier dit que sont dérives **lots** et **lotir**. Ce dernier observe dans ses recherches Liv. VIII ch. 2 que **Leudes** dans Gregoire de Tours et Aimoin est pris pour sujet, que Flodoart les nomme **Allodes**, et que de ce mot est venu **alleud**, qui est la reconnaissance censuelle que nous faisons à nos seigneurs, en conséquence de quoi nous disons tenir des terres en franc-alleud quand nous n'en payons aucune redevance. PASQ."

13 *Recherches*, pp. 759-760 : "Got en langue Germanique & Françoise signifioit dieu, & de là nous tirons les mots de **Bigot** & **Cagot**, pour denoter ceux qui avec une trop grande superstition s'adonnent au service de Dieu [...] Au contraire, nous avons tiré en mauvaise part le nom de **Bigot**, qui n'estoit tel sur son premier advenement : parce que Guillaume de Nangy recite que sous le Roy Charles le Simple, les Normans desirans estre Chrestiennez, s'escrierent devant lui **Bigot**, **Bigot**, **Bigot**, qui valoit autant (dit cet Auteur) comme s'ils eussent voulu dire de par Dieu".

14 William Cambden, *Annales rerum Anglicarum et Hibernicarum...*, Londres, G. Stansby, 1615.

le mot **Bigot** n'est "originellement pas odieux", et rajoute la source G. de Nangy. Ainsi feront T.1704 et T.1721 ; mais à partir de T.1734, le mot redevient anglais et Pasquier passe en premier dans l'article complètement recomposé : l'anecdote est certes reprise, mais cette fois en mêlant les deux sources. Ainsi, la compilation par juxtaposition est réduite par une refonte en un article plus homogène, Pasquier bénéficiant d'un patronage dont il n'était que partiellement l'auteur.

Que deviennent les attributions au "gaulois" dans le "Trévoix" ? Certaines sont désormais "celtes", comme BEC, BRAYE, DUN ; ALLEU reste gaulois, comme on l'a vu ; BOUGE, FRANC, BOURG passent au germanique et BIGOT revient à l'anglais. Il va de soi que pour Pasquier, toutes ces origines se rapportent au "gaulois", et il ne s'agirait que d'une simple différenciation. Le "gaulois" doit être maintenu à la fois comme origine, comme domaine et comme histoire.

Selon Daniel Droixhe, la romanité essentielle du français est remise en cause (malgré Ménage et Bouhours qui la soutiennent) dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. A partir de 1703, le P. Pezron et les celtisants bretons vont mettre l'accent sur les origines celtes et le "celtisme" suscitera une réaction de romanistes au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle avec Falconet, La Curne de Sainte Palaye et les Bénédictins de Saint-Maur. Les deux écoles se disputent autour de FRANC, BOURG, DUN. Curieusement, les celto-maniens sont favorisés par les Encyclopédistes et notamment par Beauzée : par rapport aux méthodes néo-compilatrices des rédacteurs du "Trévoix", les partisans du celte sont plus méthodiques et systématiques<sup>15</sup>. Pasquier pourrait être alors, dans son éloge inconditionnel du "gaulois", un précurseur de ce courant qui ne doit rien au latin : "Les célèbres *Recherches de la France* [...] s'engagent cependant dans une voie nationaliste qui se révèlera des plus néfastes pour la linguistique romane" (p. 100). Pourtant, les chapitres introducteurs du Livre VIII sont bien clairs sur la structure fondamentalement latine de la langue. Mais, comme cela s'est souvent passé pour beaucoup d'auteurs de la Renaissance qui ont trop insisté sur tels mots gaulois, grecs ou hébreux de la langue française, on a pu croire qu'ils remettaient en cause le substrat latin, alors qu'ils ne faisaient que négliger une évidence. Colette Demaizière a raison de contester l'étiquette de "nationaliste" dont on affuble abusivement Pasquier<sup>16</sup> ; en dé-

15 D. Droixhe, *La Linguistique et l'appel de l'Histoire*, Genève, Droz, 1978, p. 143 et suiv.

16 Voir son compte-rendu du livre de S. Trocmé Sweany, op. cit., dans *R.H.R.* 21, déc. 1985, pp. 92-94. L'ouvrage en question n'approfondit guère, en effet, la spécificité de Pasquier en matière d'histoire des idées linguistiques.

veloppant l'idée abstraite d'un génie gaulois (qui devait faire pendant aux prétentions égales de tous les autres pays d'Europe à la même époque) Pasquier ne se permet pas de nier l'Histoire.

Cluquier est peut-être à l'origine du remplacement partiel du mot "gaulois" par "celte" : selon lui, tous les peuples d'Europe sont des Celtes au regard des Grecs. A la fin du siècle, la liaison entre le breton et le celte était assurée par les travaux de Joseph Juste Scaliger et Johannes Isaac Pontanus. Pasquier peut donc être facilement annexé dans ces nouvelles recherches, au prix d'une substitution terminologique.

## 2. *Les onomatopées françaises*

D'après M.J. Moore, Pasquier "semble avoir été le premier à grouper ensemble les mots à origine onomatopéique" (p. 112). Cela est peut-être vrai si l'on excepte les grammaires qui depuis l'Antiquité faisaient une place à l'onomatopée. Or, cette question est traitée systématiquement dans deux types d'ouvrages : 1) les grammaires du latin, notamment chez Priscien, Diomède, leurs commentateurs et remanieurs médiévaux. L'onomatopée y est considérée soit en début de manuel (quand il faut définir les différentes sortes de "voces") soit avec les interjections, en tant que "vox inarticulata". Cette "voix inarticulée" (c'est-à-dire non fondée sur l'assemblage d'une consonne et d'une voyelle) est "litterata", et elle représente soit un cri animal ou humain, comme **coax**, **cra**, soit un bruit, comme le montre l'exemple fameux du "taratantara". Pour Priscien tous ces mots, loin de venir de la nature, sont le résultat d'une création artificielle par imitation<sup>17</sup>. 2) Le second type d'ouvrage, dont les grammaires du XVI<sup>e</sup> siècle héritent en partie, est constitué par les traités grammatico-logiques comme les *Summulae Logicales* de Pierre d'Espagne (utilisées jusqu'en 1540). Les onomatopées sont en effet examinées dans les ouvrages de logique et sont toujours données comme arbitraires, même si elles imitent la nature<sup>18</sup>. De ce point de vue, on peut comprendre pourquoi Pasquier attribue les onomatopées à la création d'un individu, d'un groupe ou d'un peuple, et le sens de son titre : "Des mots qui, par leur prononciation, représentent le son de la chose signifiée, que les Grecs appellent Onomatopeies,

17 Les interjections pourront être traitées en même temps, puisque l'on se demande si elles méritent un développement autonome comme pour les autres parties de l'énoncé (voir la grammaire de Sylvius, 1531 ; le *De Causis linguae latinae* de Scaliger, 1540 ; la *Minerve* de Sanctius, 1587, par exemple).

18 Autre point qui rapproche Pasquier du méconnu Abel Matthieu : dans son troisième *Devis*, celui-ci regroupe aussi les onomatopées typiquement françaises et bien entendu "naturelles" (Paris, Jean de Bordeaux, 1572, f. 30 v).

et signamment les mots **Ahan** et **Ahanner**" (ch. 6, pp. 773-774). Au début du chapitre, il reprend la répartition classique de ces "drôleries" : "de celles-cy les aucunes representent le son des choses inanimées, et les autres la voix et jargon ordinaire des animaux" (p. 773). Suit le canonique "taratantara". Pasquier explique un certain nombre de termes qui sont selon lui onomatopéiques et choisit de conclure son chapitre par **ahan** et **ahancer**<sup>19</sup> :

"Je me contenterai de cloître par ce mot d'**Ahan**, qui est une voix qui sort sans art du profond des bucherons, ou autres manœuvres, quand avec toute force de bras, & et de corps ils emploient leurs cougnées à couper quelques pieces de bois, mons-trans par cette voix qu'ils poussent de tout leur reste ; mot que nous avons mis en usage, pour denoter une grande peine, & travail de corps : & **Ahanner** pour travailler. Ronsard au deuxiesme livre de ses Odes [cit...]. Du Bellay en ses Jeux Rustiques [cit...]. Il n'est pas que le bon homme Jean Bouteiller en sa Somme Rurale, n'ait fait un **Ahanable**, quand il appelle Terres gaignables ou **Ahanables**, celles qui sont de grand rapport, & se labourent à grand' peine" (pp. 774-776).

L'étymologie onomatopéique est contestée par Ménage : "Nicod en son *Dictionnaire*, et Pasquier en ses *Recherches* VIII, 6, croient que ce mot a esté fait du son des Bucherons ou autres manœuvres, lorsqu'ils font quelque effort. Il vient de l'italien **affano**", et l'auteur le rapproche aussi de mots espagnols et languedociens. Puis il reprend : "Bouteiller en sa Somme Rurale appelle terres **ahanables** celles qui sont de grand rapport, et qui se labourent avec peine", référence qu'il confirme par un extrait d'une coutume du Boulenois. Dans Nicot, on pouvait lire effectivement un long article qui juxtaposait onomatopée et étymologies italienne et espagnole, laissant penser (il en le dit pas cependant), que ces étymologies peuvent se rapporter toutes à l'onomatopée. Furetière et T.1704 reviennent au principe de la juxtaposition :

Ménage dérive **ahan** de l'italien **affano**, qui signifie **peine**, et **travail**. Pasquier et Nicod le dérivent de **han**, qui est le cri que font les charpentiers en fendant du bois. D'autres de **anhelitus**, qui vient du Grec **asthma**, qui signifie **difficulté de respirer**. On disoit autrefois, Terre **ahanable**, pour dire, **labourable** [T.1704 rajoute **Ager**]

19 Le mot **ahan** est toujours considéré comme une onomatopée, et figure également dans le *Dictionnaire des Onomatopées* de Nodier. Il correspondrait en fait à une troisième espèce d'interjection, celle qui vient d'une "passion de l'âme", ici la peine, se transcrivant par "ah" (en latin) ou "ha" (en français) ; cette espèce a été décrite par Boèce, puis commentée par Pierre Hélie (XIIe s.) pour se retrouver aussi dans l'*Isagoge* de Sylvius. Elle ne relève pas de l'imitation du bruit (comme dans **tinte**).

**arabilis]** et **Ahaner** la terre, pour dire **labourer**, comme on voit dans la Somme rurale de Boutillier. D'où vient que Du Cange dérive ce mot de **anhelare**, à cause que ce travail de labourage est violent. [...] Tous ces mots sont populaires, et bas".

Les auteurs ne prennent donc pas parti mais, à partir de T.1721, l'article est complètement réécrit pour proposer un choix :

Peine qui fatigue le corps, et qui fait quelquefois perdre l'haleine. **Gravis labor, anhelantis labor.** Il se dit particulièrement de ceux qui fendent du bois, et qui crient **han** à chaque coup de cognée qu'ils donnent. Par extension on l'applique à ceux qui courent à perte d'haleine, et à tous ceux qui font quelque chose de bien pénible. [cit.]. Ce mot et le suivant [AHANER] viennent d'**ao, spiro**. Ménage dérive **ahan** de l'italien **affano**, qui signifie **peine**, et **travail**. Pasquier et Nicod le dérivent de han, qui est le cri que font les charpentiers en fendant du bois, et c'est l'*étymologie la plus vraisemblable*<sup>20</sup>. D'autres de **anhelitus**, qui vient du grec **asthma**, [T.1752 : "qui signifie"], difficulté de respirer. [après AHANER]: "tous ces mots sont populaires, et bas".

On remarquera que la définition du mot, coïncidant avec son origine, est cette fois antéposée ; que le rapport avec la perte d'haleine est donné comme conséquence et extension ; que vient enfin une application particulière ("se dit de"...) reprenant en fait l'origine. Mais l'article, malgré cette composition plus systématique, laisse l'etymologie grecque, incompatible avec le cri du bûcheron (à moins qu'il vienne de bûcherons grecs...). Cet article serait à la fois témoin de l'éclectisme des auteurs du Trévoux, de leur souci ponctuel de réorganisation des articles, et peut-être aussi de l'intérêt renouvelé pour les onomatopées au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quant à la concession aux bienséances, elle est aussi évidente, et apparaît dès Furetière<sup>21</sup>.

Le mot **TINTAMARRE** remplit un chapitre à lui seul<sup>22</sup> (ch. 52, pp. 853-854), et Pasquier avait donné **tintin** comme onomatopée au chapitre 6, avant l'analyse de AHAN ; comme les autres, **tintamarre** est un mot inventé "à plaisir", et il possède une histoire. C. Schmitt rend justice à Pasquier en rappelant que ce mot est l'un de ceux qui sont originellement analysés par cet

20 C'est nous qui soulignons.

21 C'est principalement sur cet aspect qu'ont porté les critiques du P. Garasse à l'encontre des *Recherches*, peu dignes de rentrer dans le patrimoine linguistique français : "Au lieu de nous éclaircir touchant la loi Salique, vous écrivez sur ce mot de Tintamarre, de Carcaillet, de Guillery, et de Colitampon [...] en somme au lieu d'un livre vous nous donnez une farce" (*La Recherche des recherches*, f.A4r-A5v).

22 Voir le texte complet en annexe.

auteur, ce que les dictionnaires modernes ne mentionnent pas<sup>23</sup>. Ménage résume le chapitre, et renvoie à Pasquier. Furetière et les éditions du "Trévoix" font en revanche des modifications importantes dans la restructuration du chapitre en article de dictionnaire :

Bruit que font les Vignerons en frappant sur leur marre, pour se donner quelque signal [Marrae **Tinnitus**, dans T.1704 et suiv.]. Pasquier dit que ce mot vient du bruit que font les Paysans, quand ils font tinta sur leur marre, pour avertir ceux qui sont éloignez de quitter leur besogne, et que midi est sonné ; car en quelques lieux, et surtout à Montpellier, ils quittent à midi. Il dit aussi, que Jean, duc de Berry fit un règlement sur le travail des Vignerons et Paysans, qu'il limita depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. **Marre** est un instrument de labour qui avoit le même nom chez les Latins [T.1704 et suiv. : **Tintamarre** signifie **tinte ta marre**...., Pasquier, Rech. L. VIII, c.52]".

Cette fois encore, l'étymologie onomatopéique est devenue définition du terme, alors qu'elle ne devait être que la conclusion tirée de l'anecdote. Celle-ci est condensée, ce qui n'a pas empêché l'addition relative à la coutume de Montpellier. Par rapport à Furetière, les éditions du "Trévoix" insistent sur la mention de Pasquier, qui figure ainsi deux fois, et sur la décomposition en "tinte ta marre" : C. Schmitt fait remarquer que l'anecdote ne s'oppose pas à cette solution.

Dans les deux cas, on voit comment l'étymologie, tirée d'une anecdote ou d'une coutume, devient définition : celle-ci naît de l'histoire, mais les normes d'écriture du dictionnaire renversent les rôles en faisant de l'anecdote le support privilégié de la définition.

### 3. TU/VOUS

Un chapitre complet (4, pp. 765-768) est aussi consacré à l'usage concurrent du "tu" et du "vous"<sup>24</sup> ; ici, il ne s'agit plus d'étymologie, mais bien d'influence des usages sociaux sur la grammaire. Le texte de Pasquier est construit de la façon suivante<sup>25</sup> : Chez les Latins (Pasquier suit Quintilien), dire **vous** à une seule personne était un solécisme, et le **nous** des personnes de basse condition un signe d'humilité. Maintenant, le **vous** est adressé aux Grands, et dire **nous** fait partie de leur grandeur. La cause en est que nous avons hérité d'un latin corrompu, lié à la

23 C. Schmitt, art. cit., p. 137 et suiv.

24 Voir le texte reproduit en annexe.

25 Voir le texte reproduit en annexe.

perte de la liberté sous l'Empire. Le **vous** est devenu un signe d'honneur. Ainsi, avec le temps et la coutume, l'usage venu de la tyrannie s'est transformé en courtoisie. Pasquier donne ensuite un certain nombre de preuves de l'usage latin du **vous** de politesse, et il note que, dans les disputes doctorales, on était revenu récemment au **tu** grammatical. Les Anciens Gaulois ont gardé quant à eux le **tu** pour les personnes de basse condition et pour nous maintenant, le **tu** est possible quand on s'adresse à des personnes "de grande privauté", ainsi qu'en poésie, où l'on tutoie princes et dieux. En dernier lieu, Pasquier remarque que le **vous** est aussi parfois adressé à nos égaux ou inférieurs, "selon la facilité de nos naturels".

Furetière fait une définition de ce qui était conclusion chez Pasquier : "qui ne se dit qu'aux personnes inférieures ou fort familières" ; puis il donne un exemple agressif, mais inlassablement recopié : **"Si tu parles, si tu branles, je te tué.** On le dit quelquefois poétiquement, et dans le haut stile, en parlant de Dieu, et aux Princes". L'analyse socio-historique de Pasquier (non mentionné) est réduite à son résultat. Or, dans T.1704, le même texte est repris en préambule, mais avec une addition considérable qui tente de revenir sur l'évolution par l'usage :

La langue françoise est en cela directement opposée à la Langue Latine dans sa pureté : car en parlant à une seule personne, c'eût été faire une faute à Rome que de se servir de **vos** au lieu de **tu** : mais quand on parloit de soi-même, on se servait du pluriel **nos** ; et il falloit être d'autant plus exact là-dessus, qu'on étoit d'une médiocre extraction. En François il n'y a que les Princes, ou les personnes d'une qualité éminente qui parlent d'eux-mesmes, par **nous**. Mais après la corruption de la belle Latinité, et la perte de la Liberté sous les Empereurs, il se forma un nouveau langage. En parlant à leurs Empereurs, ou à leurs Ministres, la servitude s'avisa de leur dire **vos** en s'adressant à eux, pour leur faire comprendre que celui à qui on parloit, mis en balance avec les autres, meritoit l'honneur de plusieurs personnes. Depuis on a converti en civilité, ce qui a eu la tyrannie et l'esclavage pour fondement. Le premier Auteur où l'on trouve ce formulaire de compliment, est Pline le Jeune, qui s'en est servi dans une lettre à l'Empereur Trajan. Les Gaulois qui ont formé leur langue du Latin, en ont pris cette manière : et reservant le **vos** à ceux qui avoient quelque prééminence, ils usoient de **tu** avec leurs égaux, ou leurs inférieurs. PASQ."

En même temps qu'il est contracté, le texte est réorganisé ; les suppressions les plus importantes concernent le rôle de la coutume, que Pasquier avait souligné, pour la transformation de l'abus en usage. Quant aux adjonctions, il faut souligner en outre

celle de T.1771, dans laquelle on lit, à la suite d'une remarque adressée aux Poètes assez audacieux pour tutoyer les Princes, cette phrase de Rabutin : "J'aimerais mieux traiter un valet de **vous**, que de tutoyer un prince" ; puis l'article recommande l'adaptation aux "mœurs, aux caractères ou aux passions des personnages [...]. Un Scythe parlant à Alexandre dirait **tu**. Il serait ridicule de faire parler un Cynique par **vous**. Un Quaker ne connaît que le **tu**". Serait-ce un développement suggéré par la remarque de Pasquier sur la facilité de nos naturels" ?<sup>26</sup>

Dans les deux textes cependant, les Gaulois ne sont aucunement responsables du solécisme. L'Empire romain blanchit le peuple originel, alors que la version révolutionnaire attribuera à la féodalité l'imposition du **vous** tyrannique. Décalage historique qui déplace aussi le moment de l'âge d'or.

Les Dictionnaires de Trévoux procèdent donc à une restitution partielle des études lexicologiques de Pasquier. On a vu que les principes de réorganisation avaient déjà été, pour la plupart, mis en place par Furetière responsable de l'armature des articles. La tendance des auteurs du Trévoux sera alors de réinjecter de l'encyclopédisme là où leur prédécesseur l'avait supprimé, dans un retour au pluralisme étymologique au sein duquel le choix n'est pas toujours fait. Par rapport aux Encyclopédistes, cette méthode est certes archaïque ; par rapport à Pasquier, elle est flatteuse, car elle fait de ses recherches des certitudes consacrées par l'ordre du dictionnaire.

Marie-Luce DEMONET-LAUNAY

26 Le dictionnaire de l'Académie reprenait Furetière en ajoutant une remarque qui allait aussi dans le sens de l'adaptation sociale du **tu** : "On s'en sert aussi quand on fait parler des Barbares, comme Turcs, Arabes, Indiens, etc... ou quand on écrit en style soutenu ; hors de là on écrit le pluriel **vous**".



## CHAPITRE IV.

Dont vient qu'en nostre langue Françoise parlans à gens de plus grande qualité que nous, on use du mot de Vous pour Tu, & au menu peuple du mot de Tu pour Vous.

**Q**uintilian au second Livre de ses Institutions Oratoi. B ces grands personnages estoient selon la barbarie de leurs siecles, toutes-fois nous avons heureusement mis en œuvre ces dictions, quand d'elles nous fistes Grandement, Penser, Estimer, Porteur de lettres, & ainsi usons nous du mot de Parent pour celuy qui nous attache de proximité de lignage en ligne collaterale, non directe, contre sa naïfve, & originaire signification, & ce pour autant que sur le declin de la langue on en usa de cette façon. Ce que nous apprenons de Saint Hierofine en la seconde Apologie contre Rufin : *Illud vero ridiculum (dit-il) quid post triginta annos ad parentes se reversum esse ait, homo quinque parentem habet, nec matrem, & quos viventes juvenis dereliquerit, mortuas senex desiderat, nisi forte parentes, militari vulgarique sermone, agnos, & affines nominat.* Veuillez rendre ce pallage en nostre vulgaire, vous appresterez à rire au Lecteur : Parce que nous ne recognoismes jamais le mot de Parent pour pere à fils, & neantmoins en cela gît tout ce que Saint Hierofine vouloit imprisper à son ennemuy Rufin : Et ainsi que nous en usons aujourd'huy, Saint Gregoire qui entre les gens de son siecle estoit le mieux, ne doute d'en uer fort souvent, mesme au second livre de ses Epistres, 14, 15, & 16. Epistres.

Ainsi est-il advenu de ce mot de *Vos* : Car combien que celle maniere de parler fust incognue aux Romainz lors de leur pleine liberte, & long-temps apres, toutes-fois quand par le progrez de l'Empire, la liberte commune alla en emprant, aussi le peuple n'ayant qu'un Empereur, ou ses favoris en butte, avec la servitude des meurs, il fit aussi un langage de mesme. De là vint que parlant aux plus Grands il addressoit la parole sous le nom de *Vos*, non de *Tu*, comme s'il eust voulu dire que celuy auquel il parloit, mis en balance avec les autres, emportoit pour ses merites l'honneur de plusieurs personnes. Et depuis on tourna en courtoisie ce qui avoit pris son fondement de la tyrannie : telle a puissance sur nous une coutume, qui peit à petit planter ses racines en nos cœurs. Si je ne m'abuse, le premier dans lequel on trouve ce formulaire de parler, est dans Pline Second, escrivant à l'Empereur Trajan : *Ut primum me domine, indulgentia vestra promovit ad praefectorum.* Après luy Jules Capiton en la vie de Marc Antonin, parlant à l'Empereur Diocletian, *Marcus Antoninus, Deus nunc uisque etiam habet, ut vobis ipsi, sacraissimus Imperator Diocletianus, & semper visum est, & videntur : qui eum inter numeris* toute fa Rhetorique marchoit sous cette parole de *Vos*, & à un homme de moyen Estat, sous celle de *Tu*. Desquels pallages & autres, que je parle icy de propos delibéré, nous pouvons recueillir que du commencement, la tyrannie, puis par l'uccession de temps l'honneur, & reverence que l'on portoit aux plus grands, infinua celle maniere de parler entre les Latinz : Tellement qu'il ne faut pas trouver si estrange, comme plusieurs ont voulu faire autres-fois, qu'en nostre jeuennelz, nos Docteurs en Theologie fissent le semblable en leurs disputes publiques. Ce qu'ils ont toutes-fois depuis delapris, estans retournez aux premières & anciennes regles de la Grammaire : Et comme ainsi fait que nostre langue emprunta plusieurs chosies de la Latine, aussi nos vieux Gaulois tournans ces Hateries à honneur; laisserent les regles communes de la Grammaire, pour s'accommodez à celle de la Cour des Empereurs, auquelz ils obéissoient, & uerent du mot de *Vos*, pour *Tu*, ou *Tey*, envers ceux qui avoient quelque préméritance sur eux, gardans les preceptes de la Grammaire envers les autres qui leur estoient de plus basse condition : Et qui est chose fort notable, encore tuteyonz-nous ceux-là (telle est la dictio Françoise que nous avons forcé de *Tu*) avec lequelz nous exerçons une bien grande privaute, & encore nous dispons-nous quelques-fois dans nos œuvres Poëtiques, par un privilege particulier de nos plumes, qui ne rougissent pointe de *tutoyer* quelques-fois les Rois, Princes & grands Seigneurs. Au demeurant je ne veux oublier de dire, que comme que ce mot de *Vous* fust anciennement destiné pour ceux qui nous estoient seulement supérieurs, si ne lailliez-l'on de le pratiquer non seulement à nos égaux, mais aussi quelques-fois à nos inferieurs, selon la facilité de nos naturels.

Quon homme qui fera profession de la langue Latine li-se ce pallage, il trouvera aillez dequoy se moquer, & scandaliter. Rendez-le en nostre langue Françoise mot pour mot, il n'y aura rien de plus elegant. Parceque nous avons accoustume de parler à nos Princes & grands Seigneurs, sous le nom de *vous*, non de *tu* & depuis, cette coutume se rendit familiere à ceux qui escrivioient à personnages de respect. Saint Cyprian escrivant à Cornelian Pape de Rome, *Cognovimus (frater charissime) fidei, ac virtutis vestre testimonio gloriofa, & confessioni vestra honorem sic exultanter accipimus, ut in meritis & laudibus vestris non queque participes, & socios computenus.* Et en la mesme Epistre : *Doceuimus granditer Deum timere.* Et en une autre, au mesme Cornelian sous le nom de quarante-deux Evesques. Le semblable en toutes les lettres de Symmachus, l'un des meius dians de son tems, escrivant aux Empereurs Theodosie & Valentinian, comme aussi fait Sidonius Apollinaris à Eutrope, puis à Theopalte, & Loup Evesques. Il se trouve un Panegyric recité devant l'Empereur Maximian, par tout le discours duquel vous trouverez le pluriel nombre de la seconde personne estre employé pour le singulier. Il n'est pas que les Empereurs mesmes, & Roys n'en usassent de même façon, pour honorer les gens de marque, ausquelz ils escrivient. Ainsi le trouverez-vous en une Epistre de Justinian à Jean Pape de Rome, inferme dedans son Code. Ce que l'on voit encore plus amplement aux Epistres de Cassiodore, sous la personne du Roy Theodoric son Maistre, dans lequelles ce Prince escrivant à l'Empereur de Constantinople, ou à quelque grand Seigneur, & Patrice,

## CHAPITRE LII.

### De ce mot *Tintamarre*.

**N**ous usons de cette diction *Tintamarre*, pour signifier un grand bruit & rumeur, & sembleroit de prime face qu'elle eust esté inventée à plaisir, & non pour autre raison que pour contenter le son de l'aureille : & parce que cette parole en soy represente le ne scay quoy de grand bruit, de mesme façon comme nous appellons le jeu de tablier *Tirer*, pour autant que ce mot semble aucunement se rapporter au son des deez : Toutesfois la derivation en cet autre est digne d'estre remarquée en ce lieu. L'on trouve es vieilles Chartres de Berry en la saincte Chappelle de Bourges, que Jean Duc fondateur d'icelle, allant un jour à la Chasse, trouva grande quantité de vignerons qui estoient en un grand vignoble non estoigné de la ville de Bourges, lequel voyant ce pauvre peuple gaigner fa vie à tres-grand sueur de son corps, il le voulut informer de l'un d'eux ce qu'ils pouvoient gaigner par jour, & combien d'heures ils travaillioient, & pluieurs autres particularitez, lesquelles il prenoit plaisir à escouter : à quoy lui fut entre autres choses respondu, que quand c' estoit es grands jours d'Esté, ils estoient tenus de prester pied à boule à leur besongne depuis les quatre heures du matin, jufques à huit & neuf heures du soir, c'est à ſavoir, tant que le Ciel les favorisoit de clarté, & es plus courts jouts de l'Hyver, depuis les heures du matin, jufques à sept ou huit heures du soir : estans mesme contraints pour c' est effect porter chandelles & lanternes quant & eux pour les eschainer. Le Duc prenant ce peuple à compassion, & estimant que la rigueur des maistres estoit en cela trop tyrranique, en voulut effacer la coulume; & pour cette cause, ordonna que de là en avant le Vigneron ne seroit tenu de s'acheminer à la besongne devant six heures en quelque temps que ce fust, & qu'en Esté toute besongne celeroit à six heures du soir, & en Hyver à cinq : Et pour ne rendre cette ordonnance illusoire, il commanda que ceux qui estoient plus proches de la ville, & conse-

B quemment devoient entendre plus à leur aife le son de la cloche, en donnalent adverſitement, en criant aux autres qui estoient plus prochains, lesquels seroient tenus de rendre le ſemblable aux autres, & ainsi de main en main. Cecy depuis fu tres-eftroitement obſervé en tout le pays de Berry, auquel le prenier vigneron ayant sur les cinq ou six heures du soir fait la premiere clamour, il excitoit ſon voisin à en faire autant, & luy pareillement aux autres : Tellement qu'en toutela contrée s'entendoit une grande huée, & clamour, par laquelle chacun eltoit finalment adverſy qu'il falloit faire retraite en ſa maison; & cette mesme coutume s'obſerva autresfois, ainsi que j'ay ouy dire es environs de la ville de Blois en un grand eſteau de vignobles, qui en eſt près, où les plus proches vignerons de la ville ayans ouy l'horloge avoient accouſtumé pour le ſignal de retraite, de crire à haute voix, *Dieu pardonne au Comte Thibault*, ſeffant le peuple fait acceſſe par un long ſuccès de temps, que ce fut un Comte Thibaut de Blois qui en introduit entre eux la premiere loy & coutume. Or, disent les bonnes gens du pays, qu'ils avoient ouy qu'auſſefois le prenier qui donnoit adverſitement aux autres, avoit accouſtumé de tinter *desſus ſes marras avec une pierre*, & tout d'une ſuite commençoit à huer après les autres compagnons: *Cet Marre*, comme vous ſavez, eſt un instrument de labour emprunté mesmement du Latin : Ainsi que nous pouvons recueillir de deux paſſages, du dixiesme de Columelle en ſa maſon rustique, dont eſt venu que preſque en la plus part de cette France nous appellons *marrer* les vignes, ce qu'és autres endroits *Labouer*. Parquoy ce ne ſera point à mon jugement, mal devinet, d'elimer que d'autant que au ſon du *tint* qui fe faifoit ſur la *Marre*, s'excitoit une grande huée entre vignerons; quelques-uns du peuple François adverſis de cette façon ayant appellé *Tintamarre*, à la ſimilitude de cecy, tout grand bruit & clamour qui fe faifoit.



## PASQUIER DÉPASSE LA DOCTRINE DE L'IMITATION

Permettez-moi de considérer trois chapitres du livre VII des *Recherches de la France* : "Si la Poësie Italienne, a quelque avantage sur la Françoise" (chap. VIII), "Que nostre langue Françoise n'est moins capable que la Latine de beaux traits Poëtiques" (chap. IX) et "Que nos Poëtes François, imitans les Latins, les ont souvent esgalez, & quelques-fois surmontez" (chap. XI)<sup>1</sup>. De tels énoncés disent clairement le propos. Les poètes français – et il s'agira essentiellement de Ronsard – ne sont pas perdants au jeu de l'imitation ; dans le concert des nations poétiques, la France est sauve et quelquefois première. Pasquier se révèle très documenté, mais aussi très réservé : il cite beaucoup, commente peu et s'en tient apparemment à des jugements de valeur. Voyons de quoi il s'agit.

Dans le chapitre VIII, Pasquier conclut d'une série de parties nulles entre Français et Italiens qu'il n'est rien d'impossible à la langue des premiers. "Ab uno disce omnes", s'écrie Pasquier. Les exemples cités montrent bien que le français ne manque pas de ressources et qu'il peut être enrichi par ceux qui savent l'écrire : "[Notre langue] ne manque d'un ample magasin de beaux mots, pour mesnager nos conceptions bravement, quand elles tombent en bonnes mains." Les bonnes mains de Ronsard se trouvent évidemment au premier rang. Et nous pouvons retenir ce second précepte, tout à fait digne de la *Deffence et Illustration* : "Les langues n'ennoblissent point nos plumes, mais au contraire les belles plumes donnent la vie aux langues vulgaires, & les beaux esprits à leurs plumes."

On peut essayer de comprendre pourquoi, dans ce chapitre, Pasquier évite la comparaison attendue et si essentielle avec Pétrarque. Le doit-il à un stratagème qui serait le suivant ? Pasquier choisit, pour les opposer aux trois grands Italiens, Dante, Pétrarque, Boccace, les poètes du moyen âge français. Puis il affirme : "Au demeurant, ny l'Italie ny la France n'avoient lors produit une infinité de beaux esprits, qui ont diversement embelly leurs vulgaires par leurs escrits." Il vient de faire disparaître Dante, Pétrarque et Boccace sous la masse des poètes à venir. Et il lui est maintenant loisible d'appeler sur le pré l'Arioste, Bembo et Tebaldeo pour leur opposer victorieusement Ronsard. Venus trop tôt, les grands Italiens ne pèseront pas dans la balance. Voir une ruse dans cette éviction

<sup>1</sup> Selon l'édition : *Les Œuvres d'Estienne Pasquier*, Amsterdam, Compagnie des libraires associez, 1723, t. I, col. 715-732. Dans l'édition de 1607, ces chapitres appartiennent au livre VI et sont numérotés : IX, X et XI.

ne me paraît pas correspondre aux intentions de Pasquier. D'abord, au début de son chapitre, notre auteur se réfère à la *Concorde des deux langages*. C'est faire se rencontrer dans l'égalité Jean de Meung, Froissart, Alain Chartier et plusieurs autres poètes français avec les trois grands "trecentistes" italiens. Le prologue de Jean Lemaire, puis la réflexion de Labeur Hystorien ont permis cette stratification chronologique exclusive<sup>2</sup>. D'autre part, je crois sincère et non pas rusé Etienne Pasquier quand il refuse de mettre en vue Dante, Pétrarque et Boccace. Pour deux raisons : il est convaincu de la qualité comparable des auteurs français médiévaux, ainsi qu'il le dit fièrement au chapitre III du livre VII : "De ce mesme temps (je veux dire souz le regne de S. Louys) nous eusmes Guillaume de Lorry & sous Philippe le Bel, Jean de Mehun, lesquels quelques-uns des nostres ont voulu comparer à Dante Poète Italien : Et moy je les opposerois volontiers à tous les Poëtes d'Italie, soit que nous considerions, ou leurs mouëlleuses sentences, ou leurs belles loquutions, encores que l'oeconomie generale ne se rapporte à ce que nous pratiquons aujourd'huy." (Col. 690, B). Deuxièmement – et cela ne nous étonnera guère – il considère les "trecentistes" italiens, Pétrarque en particulier – comme moins originaux dans la mesure où leur dette est grande envers les poètes provençaux. Relisons à cet effet certains passages des chapitres IV (col. 693, A et 696, C) et VI (Col. 703, B). Pour ne pas introduire Pétrarque dans son chapitre VIII, Pasquier s'est probablement cru justifié par ce passage apotropaïque du chapitre VI : "Petrarque s'est rendu admirable en la celebrazione de sa Laure, pour laquelle il fit plusieurs Sonnets & Chansons : Lisez la Cassandre de Ronsard, vous y trouverez cent Sonnets qui prennent leur vol jusques au Ciel, vous laissant à part les secondees & troisiesmes Amours de Marie & d'Helene." (Col. 708, B).

Pour le reste, Pasquier juge de l'imitation en comparant des poètes français avec leur source italienne immédiate : un poème de l'Arioste inspire Du Bellay et Ronsard. Ce dernier est déclaré vainqueur des deux autres. Bembo est battu par le même Ronsard, cependant que Baïf et Pasquier lui-même, tout heureux de présenter l'un de ses sonnets, sont déclarés les égaux du cardinal : "Bien diray-je que le sien [le sonnet de Baïf] & le mien n'excedent, pour le moins ne cedent-ils en rien à celuy de Bembe." On compare encore deux imitations de Tebaldeo – qui n'est pas nommé – par Desportes et Pasquier. Dans ce chapitre VIII : peu de commentaires, des sources précises, une imitation

2 Voir Jean Lemaire de Belges, *La Concorde des deux langages*, Paris, Droz, 1947, pp. 4 et 44.

examinée dans l'esprit de la *Deffence et Illustration*, quelques jugements de valeur.

Laissant le chapitre IX, pour y revenir bientôt, nous abordons le chapitre X et nous nous trouvons entraînés, comme au chapitre VIII, dans une série d'évaluations comparatives. Voici l'articulation assez complexe de ce long texte. D'abord une réflexion générale : nos poètes ont égalé ou surpassé les anciens, comme il appert d'une comparaison entre quelques vers des "Argonautes" de Catulle et quelques vers de l'"Hymne de l'Autonne" sur le sujet des fileuses ; comme on peut le voir également d'une comparaison entre la description du chaos au début des *Métamorphoses* et le début du premier jour de la première *Sepmaine* de Du Bartas. Puis vient la confrontation virgilienne ; c'est le centre et la plus longue partie du chapitre. On y compare petits ensembles par petits ensembles la *Franciade* et un passage du *Tombeau de Marguerite de Valois* à l'*Enéide*. Les deux séries de textes sont groupés selon six *topoi* : l'aurore, la nuit, l'embarquement, "tempête & orage sur la mer", travail des artisans et descente d'un envoyé du ciel. Pasquier prétend ne pas choquer et laisse le plus souvent la palme à Virgile. Mais quelquefois, Ronsard est vainqueur sans que l'auteur dise clairement pourquoi. C'est ici que l'interprétation du lecteur, abandonné sans véritable commentaire à de plus ou moins longues séries de vers, révèlera d'autres intentions de Pasquier. Je vais y revenir. Pour continuer son chapitre, Pasquier lance un défi à la pratique de convoquer les anciens : Ronsard est grand aussi sans avoir eu de modèle. La preuve en est fournie par le *Chant pastoral* à Madame Marguerite Duchesse de Savoie et par l'"Hymne de l'Or". Conclusion : si tous les poètes français étaient des Ronsard, "nostre Poësie Françoise ne cederoit en rien à l'ancienne des Romains". Et Pasquier de reproduire ses propres épigrammes à la gloire de Ronsard. Le chapitre se termine sur un appendice concernant Bèze et Tyard.

L'apport de Pasquier, dans ces présentations contrastées, n'est certes pas négligeable et l'on relève d'abord sa connaissance des textes qui lui permet de convoquer le Ronsard de tel passage devant celui qui l'inspira ; l'on peut aussi voir dans ces lignes enthousiastes d'excellentes anthologies raisonnées. Mais ne croyons pas Etienne Pasquier novateur. Virgile en petits extraits : tout le XVI<sup>e</sup> siècle a pratiqué ainsi. Qu'on pense à l'*Officina* de Ravisius Textor où abondent les passages descriptifs tirés de Virgile et d'autres auteurs : "Descriptio ortis

dei", "descriptio noctis seu adventus eius"<sup>3</sup>. Que l'on pense à ces Virgile mis en lieux communs, comme par exemple celui qui est paru à Cologne en 1601 : *P. Virgilii Maronis opera : in locos communes ad Academiae Turnoniae iuuentutis utilitatem digesta*<sup>4</sup>. Sous la rubrique "tempestas", on retrouve à peu près tous les lieux consacrés à cet aspect de la nature. Il faut aussi rappeler les liens qui unirent, à partir de 1584, Etienne Tabourot des Accords et Etienne Pasquier. La longue lettre que ce dernier écrivait en mai 1584 à l'auteur des *Bigarrures*<sup>5</sup> est la première ébauche, comme l'a remarqué D. Thickett, du chapitre XII de notre livre VII. D'autre part, Pasquier avait lu "Des Descriptions Pathétiques", le chapitre XIX des *Bigarrures* qui commence par les tempêtes virgiliennes et se poursuit par des citations de la *Franciade* de Ronsard. L'une d'elles est commune à Tabourot et à Pasquier, comme l'a bien remarqué Francis Goyet<sup>6</sup>. Ne cherchons pas une trop complète nouveauté dans notre chapitre.

Il n'en reste pas moins qu'un Pasquier plus original se cache derrière le compilateur. L'auteur ne parle pas seulement par ses commentaires, il parle aussi par ses choix. Grâce à ceux-ci, nous allons essayer de débusquer le critique. J'examinerai pour ce faire les deux *topoi* de l'embarquement et de la tempête et, pour chacun d'eux, leurs séries "Virgile-Ronsard".

*L'embarquement.* On aurait tort de croire, lisant le texte latin, qu'il s'agisse d'un texte suivi. Pasquier n'a pas repris à moins de cinq passages de l'*Enéide* ses deux groupes de citations (III, 69-72, pour le premier groupe, IV, 581-583, III, 192-193, III, 290 et III, 495). L'extrait unique de la *Franciade* qu'on met en présence de cette mosaïque appartient au premier livre de cette œuvre (v. 1209-1248 de l'édition première ; moins les vers 1217-1220, disparus dans l'édition de 1584, celle que cite Pasquier)<sup>7</sup>. Trois points importants dans cet embarquement : le vent, la mer favorable et les avirons, moteurs de la flotte. *Le vent d'abord.*

3 *Officinae Ioannis Ravisii Textoris Epitome*, Lugduni, apud haered. Seb. Gryphii, 1560, t. I, pp. 455 sqq.

4 *Coloniae Agrippinae, sumptibus Bernardi Gualtheri*, 1601, pp. 482-484.

5 Édition citée à la note I : t. II, col. 211-218.

6 Estienne Tabourot, *Les Bigarrures*, Genève, Droz, 1986, chap. XIX, p. 177 sqq. et les notes correspondantes.

7 Les citations ne sont pas établies selon le texte de Pasquier, mais selon celui de l'édition Goelzer-Bellessort (Virgile) et Paul Laumonier (Ronsard) : *Enéide*, livres I-VI, texte établi par Henri Goelzer et traduit par André Bellessort, Paris, Les Belles Lettres, 1956, 8e éd./*Œuvres complètes. La Franciade*, édition critique par Paul Laumonier, Paris, Didier (STFM), 1950, t. XVI. Le texte de Ronsard est cité selon les variantes de 1584. La traduction est librement établie.

Inde ubi prima fides pelago, placataque uenti  
dant maria et lenis crepitans uocat Auster in altum,  
deducunt socii nauis... (III, 69-71)

[Alors, dès que l'on reprend confiance dans la mer, que les vents offrent des flots apaisés et que le doux murmure de l'Auster invite à prendre le large, mes compagnons avancent leurs vaisseaux sur la grève...]

Le vent poupier qui fortement soufla  
Dedans la voile à plein ventre l'enfla,  
Faisant sifler antennes & cordage. (I, 1211-1213).

Les deux passages se correspondent peu, c'est le moins qu'on puisse dire. Virgile est toute sérénité et tout calme : "fides pelago", "placata uenti dant maria", "lenis Auster crepitans". Chez Ronsard, même la bonace est agitée : "poupier" fait évidemment penser à un mouvement, "l'enfla" équivaut à un inchoatif et suscite une métaphore de la profondeur (ventre) ; enfin, le vent siffle comme si la tempête faisait rage : c'est qu'il doit stimuler les énergies. *La mer ensuite* :

[Le passage cité ci-dessus et augmenté]

deducunt socii nauis et litora complent.  
Prouehimur portu terraeque urbesque recedunt. (III, 71-72)

[...]  
litora deseruere, latet sub classibus aequor,  
adnixi torquent spumas et caerula [non pas "litora"] uerrunt.  
(IV, 582-583)  
[mes compagnons avancent leurs vaisseaux sur le grève et se répandent sur le rivage. Nous sortons du port, la terre et les villes s'éloignent.]  
[Ils laissent le rivage loin derrière eux et la mer disparaît sous le nombre des bateaux ; courbés sous l'effort, les rameurs font tournoyer l'écume et frappent les eaux glauques.]

L'eau sous la poupe aboyant fait un bruit,  
Qu'un train d'escume en tournoyant poursuit.

[...]  
L'eau se blanchist sous les coups d'avirons :  
L'onde tortue ondoye aux environs  
De la carene, & autour de la proue. (I, 1215-1216/1243-1245)

Le "prouehimur", le "recedunt" et le "torquent spumas" sont, chez Virgile, des points dynamiques discrets. Ils inspirent, chez Ronsard, diverses notations vives : l'eau ressemble à un chien ; l'écume poursuit en *tournoyant* l'aboiement qu'il fait. On

soulignera aussi l'inchoatif "se blanchist", la réduplication du mouvement arrondi "tortue" et "ondoye" et celle des lieux : "aux environs/De la carene" et "autour de la proue". Donc les flots s'agitent et répètent leurs mouvements et leur bruit. Le spectacle s'est mis en branle. *Les avirons enfin* :

adnixi torquent spumas et caerula uerrunt. (IV, 583)

Certatim socii feriunt mare et aequora uerrunt. (III, 290)

[...] nullum maris aequor arandum. (III, 495)

[courbés sous l'effort, les rameurs font tournoyer l'écume et frappent les eaux glauques.]

[A l'envi, mes compagnons frappent la mer et balaient les flots.]

[Vous n'avez pas à labourer les plaines de la mer.]

Les avirons à double ranc on tire :

[...]

Qui vit jamais la brigade en la danse

Frapper des pieds la terre à la cadance,

[...]

L'eau se blanchist sous les coups d'avirons. (I, 1210, 1221-1222, 1227-1228, 1243)

Si jamais les passages de Virgile sont l'exact point de départ de Ronsard, notre poète les amplifie, les double d'une longue comparaison où les nombreuses images du mouvement s'enregistrent deux fois, où le rythme cadencé s'éprouve de façon réitérée. Dans l'épopée française, tout le travail des rameurs – sur lequel Virgile était discret – est donné à voir. D'ailleurs, Ronsard ornera la suite immédiate de son texte de deux autres comparaisons : celle de la chenille et celle des chevreaux suivant leur pâtre.

*La tempête.* Dans un article important des *Mélanges de littérature latine*<sup>8</sup>, Jean Bayet définissait Virgile comme un poète synthétique de la tempête. Il partait de la fameuse description des *Géorgiques*, I, 311-334. Citons sa conclusion sur ce passage : "Mais on remarquera aussi l'habileté pleine d'aisance avec laquelle le poète, donnant à chaque saison sa part, mais en un ordre apparemment arbitraire, n'insiste en chacune de ces successives descriptions que sur un trait notable – brusques inégalités, tornades, pluies démesurées – dont l'ensemble prépare la vision du désordre universel sur laquelle se clôt le passage."<sup>9</sup> Cette conclusion, de l'aveu même de Jean Bayet, s'applique aussi

<sup>8</sup> "Un procédé virgilien : la description synthétique dans les *Géorgiques*", dans : Jean Bayet, *Mélanges de littérature latine*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1967, pp. 245-254.

<sup>9</sup> *Art. cit.*, pp. 246-247.

à l'*Enéide*<sup>10</sup>. Si nous prenons le détail des textes concernant la tempête, nous voyons que, par ses choix contrastés, Pasquier veut dessiner un Ronsard aux antipodes du Virgile découvert par Bayet. "Continuo uenti uoluont mare" (III, 196) [Aussitôt les vents roulent la mer] devient : "...les vents avoient gaigné la mer,/Qu'à gros bouillons ils faisoient escumer." (II, 151-152). "Stridorque rudentum" (I, 87) [Le cri strident des cables] peut se retrouver dans : "Un siflement de cordes" (II, 163), mais les cables ne sont pas seuls la cause du bruit horrible : "Une impertine outrageuse tempeste : Siflant, bruiant, grondant & s'elevant / A grands monceaux" (II, 154-156).

inuoluere diem nimbi et nox umida caelum  
abstulit, ingeminant abruptis nubibus ignes.  
Excutimur cursu et caecis erramus in undis. (III, 198-200)

[Les nuages se placent devant la lumière, une nuit de pluie cache le ciel et, transperçant les nuées, les éclairs se multiplient.

Nous sommes détournés de notre route et nous errons sur des flots où plus rien ne se distingue.]

Ces vers correspondent, chez Ronsard, à :

[...] une effroyable nuit  
Cachant la mer d'une poisseuse robe,  
Et jour & mer aux matelots desrobe.  
L'air se creva de foudres & d'esclairs,  
A longue pointe estincelans & clairs,  
Drus & menus, & les pluyes tortues  
Par cent pertuis se creverent des nuës.  
Maint gros tonnerre ensoufré s'esclattoit,  
De tous costez la mort se presentoit  
A ces Troyens [...] (II, 164-173)

Les textes parlent d'eux-mêmes. Autant le Virgile cité par Pasquier vise l'économie et la généralité, autant le Ronsard comparé veut nous donner à voir le détail, autant il se plaît à une amplification individualisante : la robe de poix, le détail sur la pointe des éclairs, la qualification des pluies et du tonnerre. A travers un Ronsard qu'il juge non indigne de Virgile, souvent égal à lui et quelquefois supérieur, Pasquier met en relief les effets d'une nouvelle esthétique. Tout en restant fidèle à la *Deffence et Illustration* ("...tout ainsi que ce feut le plus louable aux Anciens de bien inventer, aussi est ce le plus utile

10 Art. cit., p. 254.

de bien immiter..." I,8), Pasquier sait voir la force de ces énergies dont parlait aussi Du Bellay. Pour bien le faire apparaître, il ne craint pas au besoin de désarticuler Virgile. Une nouvelle conception de l'œuvre poétique se fait jour à laquelle il est impossible que Pasquier n'ait pas été sensible, tant les textes qu'il nous montre sont unanimes dans leur différence. D'ailleurs, tel de ses trop rares commentaires inclinerait à nous le faire penser. Voyons ce qu'il dit du passage sur l'embarquement de Francus : "Ce bel esprit pouvoit en cet embarquement se contenter des huit premiers vers, avec les six derniers : toutes-fois il voulut *lascher la voile*, & les accompagner de ces trois belles comparaisons de la danse [...] de [la] chenille, & des chevreaux, qu'il enfila tout d'une liaison.<sup>11</sup>" A propos d'une autre comparaison, celle des bûcherons de la *Franciade* opposés aux forgerons de Vulcain, chez Virgile, l'expression employée par Pasquier pour la présenter trahit sa préoccupation d'une esthétique visuelle : "Je vous veux mettre maintenant *sur la monstre, les bucherons, charpentiers, & matelots...*<sup>12</sup>"

Si nous voulons confirmation du fait que Pasquier n'est pas attaché à la seule imitation, mais se montre sensible, chez les poètes qu'il examine, à une nouvelle esthétique, revenons au chapitre IX, provisoirement écarté : "Que nostre langue Françoise n'est moins capable que la Latine de beaux traits Poëtiques". A lire le début du chapitre, on pense qu'il va s'agir de textes latins auxquels on comparera comme à des sources les imitations françaises qui en sont nées. Et c'est le cas au début. Mais, très vite, la comparaison d'une imitation sur le même sujet disparaît. Un passage pittoresque de Virgile est l'occasion de citer des passages pittoresques, sans aucun rapport avec lui, de plusieurs poètes français : voir "un Coursier aller le pas, puis se donner carrière". Pasquier cite alors une partie de l'épitaphe écrite par Marot pour le cheval de Vuyart<sup>13</sup>. Et notre auteur de présenter ensuite les vainqueurs de blé de Peletier du Mans, l'alouette du même et enfin sa propre alouette. Pasquier est devenu le critique de ce que j'appellerai par son nom rhétorique : l'hypotypose. Laissant la comparaison du modèle et des sources imitées, il se montre sensible à l'esthétique propre des poètes contemporains. Au chapitre IX, nous saisissons Pasquier sur le vif : les traits pittoresques l'intéressent au moins autant que l'émulation comparative dont il vient de traiter. Sans le savoir

11 Col. 724, B.

12 Col. 725, C.

13 Voir: Clément Marot, *Œuvres diverses*, édition par C.A. Mayer, University of London, The Athlone Press, 1966, pp. 225-226.

clairement, avec une intuition à laquelle on rendra hommage, Pasquier met le doigt sur une grande nouveauté de l'esthétique renaissante. Ce style tout en images vives, en mouvements outrés, en amplifications répétitives, c'est une particularité de Ronsard et des siens. Trois siècles et demi après Pasquier, Marcel Raymond et Claude-Gilbert Dubois la rapporteront au concept de maniériste. Deux des figures qui dominent ce style sont précisément l'énergie et l'hypotypose<sup>14</sup>. Ici encore, Pasquier n'innove pas, mais il met en lumière les traits saillants d'une esthétique qui a dominé la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Rien ne s'appliquerait mieux aux passages français cités dans les chapitres IX et X que cette définition par Susenbrotus dans son *Epitome troporum* : "Hypotypôsis est quando persona, res, locus, tempus, aut aliud quidpiam tum scribendo, tum dicendo, ita verbis exprimitur, ut cerni potius ac coram geri, quam legi, quam audiri videatur."<sup>15</sup> ("Il y a hypotypose quand la personne, la chose, le lieu, le temps ou quelque autre élément est exprimé par écrit ou en paroles de telle manière qu'on croit le voir, qu'il paraît se dérouler sous les yeux plutôt qu'il semble se lire ou s'entendre.") Pasquier est proche de Scaliger, sensible à de mêmes traits de style quand il compare l'*Enéide* aux épopées grecques ; chez lui, Ronsard est un peu à Virgile ce que celui-ci était à Homère dans la *Poétique*<sup>16</sup>.

En conclusion : pas de miracle critique, mais un double intérêt. Pasquier se montre encore fasciné par l'imitation ; un demi-siècle après la *Defence et Illustration*, il revit ce temps de l'émulation où les Français, si incertains d'eux-mêmes, voulaient marcher contre "cete superbe cité Romaine". Il ne craint pas d'administrer des preuves qu'on ne demande plus forcément et que la gloire de Ronsard, au moment où il écrit, rend superfétatoires. Il n'empêche que sa clairvoyance critique met en lumière d'autres valeurs, celles qui permettront de voir en Ronsard un poète maniériste. La réalité de l'imitation d'une part, celle d'un style, qu'on le nomme ou le pressente seulement, appartiennent à des ordres différents et partant ne s'excluent pas. Novateur modéré, il est particulièrement intéressant que Pasquier les aient envisagées conjointement, et la seconde

14 Voir, par exemple, Marcel Raymond, *La Poésie française et le maniériste. 1546-1610 (?)*, Genève, Droz, 1971, p. 25 et Claude-Gilbert Dubois, *Le Maniériste*, Paris, P.U.F., 1979, pp. 117 sqq.

15 *Epitome troporum ac schematum et grammaticorum & Rhetorum*, Tiguri, apud Christophorum Froschouerum, (1541), p. 51, v.

16 *Iulii Caesaris Scaligeri... Poetices libri septem*, in Bibliopolio Commeliniano, 1607, liv. V, chap. 3 : "Homeri et Virgilii loca". Cette parenté est signalée par Georg Wenderoth, dans : "E. Pasquier's poetische Theorien und seine Tätigkeit als Literarhistoriker", *Romanische Forschungen*, XIX, 1906, pp. 1-74.

comme pour sortir du carcan de la première. Attentif au mouvement particulier d'un texte, j'ai essayé de donner sens à ce qui paraît quelquefois aux yeux du lecteur comme un délicieux vagabondage.

André GENDRE

## A L'ARRIÈRE-PLAN DES RECHERCHES I ET II : LE POURPARLER DU PRINCE

A la suite du livre I des *Recherches*, Pasquier publie en 1560 un dialogue de longueur presque égale à ce premier livre et intitulé : le *Pourparler du prince*. Ce dialogue sera ensuite sans cesse réimprimé à la suite des *Recherches* dans toutes les éditions, jusqu'au gros in folio de 1723<sup>1</sup>. Il se trouve même à une place d'honneur dans les premières éditions, puisqu'en 1565, il est placé à la suite du livre II des *Recherches* alors même que le livre I n'est pas réimprimé, et que dans l'édition de 1567, il suit le texte des livres II et I (l'ordre est inversé) des *Recherches*<sup>2</sup>. Or, ce dialogue n'a jamais véritablement fait l'objet d'une étude spécifique : on en cite souvent des passages comme s'il constituait une annexe naturelle des *Recherches*, mais sans analyser ce qu'il a d'original ni mesurer ce qu'il apporte à leur compréhension.

Pasquier lui-même, cependant, lui accorde une certaine importance au moment où il le fait paraître, puisqu'il le traite dans son avertissement "au lecteur" de 1560 sur le même place que son premier livre des *Recherches* :

"Qu'est il besoin que me flattant, & faisant acroire, avoir à ma dévotion l'œil ou l'aureille d'un grand seigneur, je pretende avec une grande epistre hypocrite faire part de ce Prince, ou de ces Recherches à tel, qui ne se donnera le loisir d'en lire seulement le tiltre. C'est donc encores un coup à toy, qui desroberas quelqu'une de tes meilleures heures à la lecture de ces deux livres, auquel je les ay destinez."

Mais en 1569 le *Pourparler* n'est plus cité<sup>3</sup> et l'augmentation du volume des *Recherches* va peu à peu reléguer au rang d'œuvre secondaire ce petit dialogue. On note cependant que dans les dernières années de sa longue vie, dans la lettre XXI, 1, Pasquier l'évoque encore avec fierté.<sup>4</sup>

1 Au *Pourparler du Prince* viendront s'ajouter, à partir de 1581, deux autres dialogues dont nous ne traiterons pas ici : le *Pourparler de la Loy et L'Alexandre*.

2 C'est à cette édition que nous renvoyons pour tous les passages cités. Cette édition comporte la particularité suivante : le décompte des pages du livre II est indépendant de celui du livre I et du *Pourparler*.

3 le préambule lui-même disparaît dans les éditions suivantes.

4 "je fus heureusement employé au Barreau ès années soixante-un, soixante-deux et soixante trois ; auparavant lequel temps j'avois exposé en lumiere mon *Monophile*, le premier livre de mes *Recherches de la France* et mon *Pourparler du Prince*. Livres favorablement receus et embrassez par toute la France."

Il nous a donc paru intéressant d'envisager une comparaison des livres I et II des *Recherches*, avec ce *Pourparler du Prince* qui leur est contemporain. Le *Pourparler* se présente comme le compte-rendu d'une conversation que l'auteur aurait eue avec quatre gentilshommes de ses amis lors de la maladie qui l'immobilisa de longs mois dans sa maison d'Argenteuil et dont il raconte le détail dans la lettre XXI, 1. Il est constitué de quatre discours tenus par l'*Escolier*, le *Philosophe*, le *Curial* (appelé aussi *Courtizan*) et le *Politic*. La question débattue s'inspire de la réflexion de Platon, devenue au seizième siècle un lieu commun, qu'il faut qu'un prince philosophe : or, chacun des protagonistes conçoit différemment la nature de cette philosophie du prince : L'*escolier* affirme que le prince doit être un lettré, le *philosophe* soutient que le prince doit suivre les principes de la philosophie stoïcienne et s'entretenir dans le mépris du monde, le *courtizan* invoque la nécessité pour le prince de veiller "*à sa promotion & grandeur, sans autre contemplation*", en utilisant deux moyens : les lois et les armes ; enfin le *politic*, reprenant, pour en mesurer la validité, chacune des solutions envisagées, affirme que le prince doit avant tout songer au bien commun, considérer qu'il est aussi sujet aux lois, et, pour ce faire, accepter le contrôle du Parlement.

Pasquier donne ainsi dans ce dialogue sa conception de la souveraineté et affirme clairement les principes qui guident sa réflexion sur le pouvoir, puisqu'il précise d'emblée que ce *Politic*, distinct de l'auteur, est cependant celui qui représente son opinion<sup>5</sup>. Il est donc essentiel pour qui se penche sur les premiers livres des *Recherches* d'examiner ce *Pourparler* dont le préambule autobiographique nous permet de situer la date de rédaction à 1558, époque où Pasquier entreprend la rédaction de ses *Recherches*, afin de découvrir derrière la démarche de l'historien les convictions de l'homme sur les institutions de son temps. On trouve d'abord entre les *Recherches* et ce *Pourparler* de nombreuses similitudes de thèmes.

Le premier de ces thèmes est l'importance de l'histoire : au chapitre 1 du livre I, Pasquier justifie d'emblée son entreprise par l'exemple des Gaulois qui, pour n'avoir pas eu d'historiens, ont vu leur civilisation tomber dans l'oubli et leur histoire déformée par ceux qui ont parlé d'eux et qui étaient surtout des ennemis.

"De maniere qu'il semble qu'il seroit requis qu'un bon Prince, tout ainsi qu'il entretien à sa soule Capitaines & gens d'eslite pour la protection de soy et de son pays, aussi, à fin que ses

5 "[Les] sages courtizans... favorizeront plutost le party de mon politic."

faicts ne tombassent en l'ingratitude des ans, eut à ses gages historiographes aguerriz & aux armes, & aux bonnes lettres" (p. 7 a-b).

Mais il soulève aussitôt l'objection que ces historiographes officiels risqueraient de manquer d'objectivité et de se cantonner dans la flatterie. Sa réponse est alors assez subtile puisqu'il affirme que de toute façon les rois par leur position se trouvent comme "*dessus un hault theatre*", où tout ce qu'ils font est observé par le peuple, si bien que le bon prince aurait tout intérêt à payer des historiographes pour "*l'embellissement de ses faicts*", tandis que le tyran devrait les payer pour qu'ils se taisent. Mais, conclut Pasquier, "*si ne sont à present les princes en ceste peine, un chacun choisissant plus tost autre party que l'histoire.*" (p. 8a)

Or, on retrouve le même débat dans le *Pourparler du Prince* : *L'escolier* est le premier à parler de l'histoire ; elle fait partie, selon lui, de ces belles lettres que le prince doit fréquenter assidûment. Il utilise dans son argumentation la même image du théâtre :

"Quelle plus grand'utilité que la lecture des histoires ? des-  
quelles, ny plus ny moins, que la femme par la glace du mirouër  
prend conseil de sa bienseance, quand elle se met en public :  
aussi estant icy un Prince comme sur un eschafaut, exposé à la  
veuë du peuple, se mirant aux exemples des autres grands per-  
sonnages, apprend tout ce, qu'il luy convient faire". (p. 72 a)

Mais on voit aussitôt que cette utilisation de l'histoire comme catalogue d'*exempla* ne satisfait pas Pasquier, et c'est le *Politic* qui est chargé de rectifier les propos de *l'escolier* :

"Au demeurant, entant que touche les histoires, lesquelles toy, et  
le peuple estime devoir servir comme de mirouër à un roy, en-  
core que paravanture en cecy je me rende volontiers des tiens,  
toutesfois si y eschet il grand avis, & faut que le prince use en  
cest endroit de grand choix." (p. 97 a)

Pasquier énumère alors les difficultés d'une bonne histoire : si l'historien parle par oui dire, il doit se méfier du rapport d'autrui, s'il a assisté lui-même aux événements, il risque d'être partial, soit qu'il n'ait pas tout vu, soit qu'il ait tendance à flatter le prince qui l'emploie, soit encore qu'il déforme les faits en fonction de ses sympathies. Pasquier cite l'exemple de Louis XI, dont Philippe de Commynes fait un éloge excessif, tandis que Claude Seyssel à l'inverse a tendance, dans son *Histoire singuliere du Roy Loys douziesme*, à en tracer un portrait

trop négatif. Pasquier donne ensuite trois exemples de falsification de la vérité historique : la campagne de Charles VIII pour conquérir Naples, dans laquelle, dit le *Politic*, "vous recognoistrez en *Commines*, quoy qu'il fasse le bon valet, je ne scay quoy de mauvais traittement de ce roy" (p. 98 a), la manière dont Paul Jove fait varier la vérité historique en fonction des salaires qu'il perçoit<sup>6</sup> ; enfin l'attitude de Sleidan qui, malgré son honnêteté intellectuelle, ne peut se garder d'une certaine partialité passionnée quand il parle de religion. Le *Politic* après avoir ainsi fait l'inventaire de tout ce qui peut falsifier la vérité historique, s'attache à montrer que même si l'on considère l'histoire de la façon la plus naïve, comme la "narration du vray", cette narration même soulève des questions ; morales d'abord : n'est-il pas pernicieux, sous couleur de décrire le vrai, de s'étendre complaisamment sur les vices des tyrans ou sur les moyens qu'ils emploient pour opprimer leurs sujets, ce qui risque d'inciter ceux qui les liraient à les imiter ? méthodologiques ensuite : à quoi sert de narrer des faits sans donner d'explications ?

"Pensez que ce sont belles histoires, que toutes les *Annales de France*, esquelles vous aprenez qu'un tel, ou tel fait telle chose : mais comment, ny par quel moyen il y parvint, songez le si bon vous semble" (p. 99 b).

Le *Politic* achève son développement sur l'histoire en faisant l'éloge du Florentin Paule Aemil<sup>7</sup>, et celui du seigneur de Langey, c'est-à-dire, Guillaume du Bellay, "Seigneur, qui avoit la main & pour escrire elegamment, & l'employer aux armes vallamment, quand le besoin le requerroit" (p. 100 a), ce qui correspond à la définition donnée dans les *Recherches* du bon historiographe, "aguerrî & aux armes & aux bonnes lettres". Cependant au moment de conclure, c'est à *Commynes* que le *Politic* donne la palme du meilleur historien que doive lire un prince.

On voit ici combien ce développement peut être précieux pour saisir la démarche historique de Pasquier, qui ne s'essaie à cette discipline qu'après avoir longuement analysé tout ce qu'implique le fait d'écrire l'histoire. On retiendra d'abord l'idée de la nécessaire indépendance de l'historien, à laquelle Pasquier se réfère quand il proclame dans l'avertissement "au

<sup>6</sup> On retrouve d'ailleurs dans le *Pourparler* comme dans les *Recherches*, les mêmes mots très durs à l'égard de cet écrivain qui est "à qui plus lui donne" (*Pourparler du Prince*, p. 98b, et *Recherches*, p. 10b).

<sup>7</sup> *Pauli Aemili Veronensis historici clarissimi de rebus gestis francorum libri decem*, Parisiis, 1539.

lecteur" son refus de dédier son livre à un grand seigneur<sup>8</sup> : il songe peut-être à Claude de Seyssel qui avait dédié *La Monarchie de France* à François I<sup>er</sup>. On remarquera d'ailleurs que le *Pourparler* ne se présente pas comme un recueil de conseils au Prince, mais comme une discussion libre sur le pouvoir. On retrouve ensuite l'idée essentielle que l'histoire, ce n'est pas seulement la "narration du vray", mais aussi l'étude de l'enchaînement des événements et l'organisation rationnelle des faits, qui est justement une des caractéristiques des *Recherches*. Enfin, ce développement nous permet de voir que lorsque Pasquier s'engage dans la rédaction des *Recherches*, ce n'est pas sans avoir auparavant porté un jugement sur l'œuvre de ses prédecesseurs, et ce non pas pour rivaliser de gloire avec eux, attitude qu'on retrouve souvent chez les historiens antérieurs, mais bien pour analyser objectivement la valeur que l'on peut accorder à leurs dires. Il est d'ailleurs caractéristique de sa démarche qu'après avoir montré, dans le *Pourparler*, les limites de ces Chroniques du Moyen Âge qui se contentent de narrer sans ordre, Pasquier les utilise sans cesse dans les *Recherches* : c'est qu'il a compris tout l'intérêt qu'on peut tirer de cette masse de données brutes, à condition de les soumettre à une sévère analyse critique et de les interpréter. Ainsi, au dernier chapitre du livre I, il démontre que les Gaulois ont toujours été gouvernés par des rois et non par des "ducs", comme l'affirment les chroniqueurs, qui, selon lui, ont traduit de façon incorrecte le mot latin *duces* qui désignait des "magistrats militaires" (pp. 65-66) et non des gouvernants.

Le *Pourparler du Prince* nous donne donc en quelque sorte les fondements théoriques des *Recherches*, en même temps qu'il évoque déjà la démarche de Bodin dans la *Méthode de l'histoire*, publiée six ans après le *Pourparler*, et dont on souligne souvent le ton novateur, sans rappeler que Pasquier l'a précédé dans ce discours de la méthode historique.

L'autre thème commun au *Pourparler* et aux *Recherches* est celui de la réflexion sur le pouvoir royal : dans le *Pourparler du Prince*, le *Politic* affirme :

"tout le but, dessein, proget & philosophie d'un bon Roy, ne doit estre que l'utilité de son peuple. (p. 109 a)

Comparant alors le royaume à un corps humain, il affirme que la santé de l'État dépend d'une "égale balance" entre le "profit du Roy" et celui "du peuple", d'ailleurs, ajoute-t-il,

<sup>8</sup> Ce qui ne l'empêchera pas de dédier en fait ce livre au cardinal de Lorraine, dans une lettre personnelle : II, 1.

"Noz Roys par une debonnaireté, qui leur a esté familiere, jamais de leur puissance absolue n'entreprindrent rien en la France, ains qu'entretenans toujours les trois estats en leurs franchises & libertez, aux grandes & urgentes affaires, ont passé le plus du tems par leur avis." (p. 110 a-b).

Mais Pasquier, par la bouche du *Politic*, ne s'étend guère sur ces trois estats qui, sous sa plume, désignent les États Généraux ; ce qui lui importe c'est de rappeler historiquement l'introduction des douze Pairs, et la création du Parlement, d'abord ambulatoire, puis fixé à Paris. Il insiste sur l'intérêt que trouvent à la fois le roi et les sujets à un tel contrôle du pouvoir royal par le Parlement :

"quand par une police publique leurs pensemens [des rois] furent reduits à la deliberation de plusieurs, qui ne se nommoient point ny par faveur ny par argent, ains par une election de vertu, il a esté jusques à présent impossible que toutes choses n'allassent bien." (p. 111 b).

A ce plaidoyer en faveur d'un régime parlementaire idéal correspondent les chapitres 1 à 5 du livre II des *Recherches*<sup>9</sup>. On retrouve dans le contenu de ces chapitres plus que des points de rencontre : en fait, tout ce qui est avancé par le *Politic* sur le Parlement fait l'objet d'une recherche historique dans ces chapitres du livre II : création des douze Pairs, introduction du Parlement ambulatoire, fixé par la suite à Paris, rapports entre le Parlement et le roi. Dans cette analyse minutieuse Pasquier s'efforce de remonter aux sources du système parlementaire en montrant qu'il est une des causes du succès de la monarchie française. Il est essentiel sur ce point de relire le chapitre qui ouvre le livre II : *Lequel des deux, de la Fortune ou du conseil a plus ouvré à la perpetuation de ce royaume de France*. Dans ce chapitre, Pasquier semble reprendre le lieu commun de l'Antiquité sur la proportion entre la Fortune et le mérite dans le succès que reçoivent les actions humaines, comme l'avait par exemple développé Plutarque dans son traité *De la Fortune ou vertu d'Alexandre*. Cependant, on s'aperçoit que l'objectif de Pasquier est moins moral que politique : il veut surtout proposer une analyse des causes rationnelles qui ont conduit le

<sup>9</sup> Cette similitude nous amène à penser que ces chapitres étaient sans doute déjà écrits en 1560, ou du moins que les documents nécessaires à leur rédaction étaient déjà réunis, ce que confirme le plan annoncé en 1560 par Pasquier au chapitre 1 du livre I, lorsqu'il prévoit que son deuxième livre sera consacré "à la deduction de la commune police, qui a esté diversement observée selon les temps, non seulement es choses profanes, mais aussi Ecclesiastiques." (p. 8 b).

royaume de France à la prospérité, malgré les vicissitudes de son histoire – A cette époque les guerres de religion n'ont pas encore remis en cause la réalité de cette prospérité – et le terme de conseil, utilisé de façon ambiguë, va servir son dessein : le "conseil", en effet, c'est cette "*bonne conduite*" des affaires, grâce à laquelle ont été mises en place de solides institutions, mais dans ces institutions, l'essentiel, selon Pasquier, c'est le principe selon lequel le souverain prend "conseil" de son entourage. C'est ainsi qu'il conclut :

"Là où auparavant nos conquêtes estoient furieuses, les estendants sur une Allemagne, Italie, & Espagne : de là en avant nos Roys se contentans de leurs frontières, commencerent au lieu de leurs armes, à se fortifier par loix pour entretenir leur grandeur. De là fut mise en avant l'opinion des douze pers de France, de là l'entretienement des Parlements en leur autorité & grandeur, à la decision des affaires de la justice : sous le jugement desquels mesme se souzmet la majesté de nostre Prince : Puis le renouvellement de la loy Salique, introduction d'appenages aux filz des Roys, interdiction des dons & alienations du domaine de la Couronne sans cognoissance publique : appellations comme d'abus pour brider sans aucun scandale la puissance des prelats, entreprenans dessus l'autorité royale : Regalles en Eveschez & archeveschez, & autres mille telles considerations, lesquelles bien pesées certainement il se trouvera que toutes les maximes qui sont requises à maintenir en sa grandeur une monarchie de marque se trouvent observées en la nostre." (p. 5 a)

Voilà donc tracé le "programme" historique de Pasquier, celui qu'il va développer dans le livre II des *Recherches*. Derrière l'opposition classique de la guerre et de la paix<sup>10</sup>, c'est un programme gallican et parlementariste qui se fait jour, dont le ton tranquille nous permet mal d'apprécier ce qu'a de novateur cette tentative de remonter aux sources de la monarchie française pour analyser le processus qui a conduit le roi de France à évincer les puissances féodales et ecclésiastiques. Or, le *Pourparler du Prince* nous permet de mieux comprendre les raisons d'un tel parallèle : quand le *Politic* affirme qu'il est aussi attaché que le *Curial* à la souveraineté du Prince, mais qu'il veut l'établir non sur les armes mais sur les lois, il entend montrer que la pérennité du pouvoir doit se fonder sur la solidité des institutions,

10 Il affirmait déjà au chapitre I du livre I que le but de l'histoire résidait tout entier dans cette alternative : "Et comme toute histoire bien digérée consiste principalement en deux points, dont l'un regarde la guerre : & l'autre, l'ordre d'une paix : qui est celuy (je n'en excepteray aucun) qui apres avoir quelque peu saulté sur les guerres, nous ayt jamais discouru le fait de nostre police ?" (p. 7 a).

non sur le fait accompli que constitue une conquête. Il détruit ainsi l'image féodale du roi guerrier pour la remplacer par l'image du monarque moderne qui s'appuie sur les lois et qui réconcilie le réalisme politique avec la morale.

Ce faisant, Pasquier louvoie sans cesse entre deux conceptions du pouvoir à la fois complémentaires et opposées qu'incarnent le *Curial* et le *Politic* : d'une part, il affirme la puissance royale, de l'autre, il démontre qu'une telle puissance suppose un contrôle légal qui, en quelque sorte, la légitime. Cette double intention ne se lit qu'entre les lignes dans les *Recherches*, Pasquier se contentant de retracer l'histoire de cette soumission du Prince aux lois<sup>11</sup>, sans en tirer explicitement une profession de foi politique. Mais dans le *Pourparler*, il exprime avec beaucoup plus de force l'affirmation, en quelque sorte théorique, que le Prince doit se soumettre à la loi :

"O aveuglée opinion de tout le monde de penser que les Roys mesmes se pensent par dessus la loy !" (p. 112 a)

Les *Recherches* apparaissent donc, sur ce point aussi, comme le paradigme de la théorie mise en place dans le *Pourparler du Prince* : tandis qu'elles retracent ce cheminement de la royauté vers l'équité à travers la mise en place des institutions, le *Pourparler*, parce qu'il est censé décrire une situation idéale, érige en principes les constatations dérivées de cette observation des faits, et affirme la nécessité logique pour le prince de se soumettre aux lois établies, de sorte qu'en lisant les deux ouvrages, on a l'impression que la réalité rejoint le modèle théorique.

Cette confrontation nous amène alors à une seconde position : les *Recherches* et le *Pourparler*, proches par leurs thèmes, le sont-ils aussi par leur méthode ? On constate d'emblée que la démarche de Pasquier est d'un rationalisme extrême, qui ne laisse aucune place aux explications surnaturelles ou simplement religieuses : la lecture exhaustive des deux premiers livres des *Recherches* ne révèle aucune allusion à la religion chrétienne, si ce n'est la référence convenue à une Providence divine

11 Voir par exemple son analyse à la fois réaliste et morale de la naissance du Parlement au début du chapitre 2 du livre II, où il écrit : "Cette coustume fut depuis assez soigneusement observée par le roi Pepin, lequel, connoissant qu'à tort il s'estoit emparé du royaume, pour obvier à toute sedition intestine, & montrer que de sa seule grandeur ne despendoient toutes les affaires de France, assembloit, selon les urgentes difficultez qui se presentoient, le corps general de ses princes & grands seigneurs, pour passer par leur determination & conseil : ostant par ce moyen toute mauvaise & sinistre opinion que l'on eust pu avoir imprimée de luy, pour l'infuste invasion qu'il avait fait de la couronne."

qui sert souvent simplement de contrepoint à une analyse rationnelle. C'est le cas au chapitre 1 du livre II où Pasquier, toujours dans la comparaison qu'il établit entre la Fortune et le conseil, définit la Fortune comme "les mystères de Dieu qui ne se peuvent descouvrir par nostre prudence humaine". Ce faisant, il entend prudemment exclure du champ de la raison ce qui n'est pas du ressort de l'homme, mais il a ainsi les coudées plus franches pour analyser les causes rationnelles de la réussite du royaume français<sup>12</sup>. Toute sa démarche révèle aussi un souci de la précision historique qui fait bien de lui l'initiateur de l'histoiregraphie moderne : sans cesse il cite ses sources pour appuyer ses dires, et traduit les passages qu'il cite en latin ; constamment il rappelle la prudence nécessaire dans l'affirmation d'hypothèses qui ne s'appuient que sur des documents incertains, il n'hésite pas à avoir recours, comme on l'a vu, à la philologie pour interpréter un passage autrement que ne l'ont fait ses prédécesseurs.

Cependant, le lecteur moderne se rend compte qu'une telle méthode n'est pas au service de n'importe quelle vérité : chaque chapitre est en fait bâti comme une démonstration, c'est-à-dire que Pasquier ne se laisse pas porter par les faits mais les organise en vue d'une conclusion qu'il va non pas déduire des faits mais induire par le choix même du sujet qu'il traite. C'est cette démarche qui donne un ton nouveau à son œuvre : pour qui s'attend à retrouver le style narratif des chroniques, les *Recherches* surprennent par leur aspect construit, par leur démarche rationnelle. Le titre même de *Recherches* est une indication de cette méthode. Mais la contre-partie d'une telle démarche, c'est que Pasquier ne nous livre pas un récit suivi de l'histoire de France : chaque chapitre se présente comme la discussion d'un sujet choisi librement par lui, apparemment à l'occasion d'une lecture. Il donne alors l'impression de chercher dans l'histoire la confirmation d'une opinion qu'il tente à posteriori de démontrer en utilisant les documents de l'histoire<sup>13</sup>.

Cet aspect démonstratif rapproche les *Recherches du Pourparler du Prince*, et une analyse formelle de ce dialogue peut, là encore, nous éclairer.

12 le *Pourparler du Prince* ne contient pas davantage de référence à la religion chrétienne et une seule allusion à l'Ancien Testament, qui n'est nullement une référence religieuse : *Genèse*, 47, 13-26, exemple de Joseph superintendant des finances de Pharaon, qui n'hésita pas, dit le *Curial*, à acheter du blé quand il était à bas prix, pour le revendre quand il y eut pénurie.

13 Voir l'analyse que fait G. Huppert de la méthode historique de Pasquier dans *Naissance de l'histoire en France : les Recherches d'Etienne Pasquier*, Annales, vol. 1, Armand Colin, Paris, 1968, pp. 69-105.

Une fois écartée la mise en scène autobiographique, on se trouve devant un dialogue dont la vivacité tient au ton, mais dont la structure est d'une assez grande sécheresse : chaque interlocuteur parle à son tour, et prononce un discours qui n'est interrompu par aucune objection. Une telle présentation évoque les *disputationes* à propos d'un cas que pratiquaient les juristes depuis le Moyen âge, et qui consistaient à exposer et à résoudre un problème juridique sous la forme d'une sorte de procès fictif<sup>14</sup>. Hormis quelques nuances de détail, ces *disputationes* présentent généralement une structure uniforme : elles débutent par l'exposé d'un *casus*, se poursuivent par l'énumération des textes concernant la matière, puis des diverses opinions doctrinaires, avant de se clore par la *solutio*, soutenue par une argumentation logique qui conduit à la réfutation des thèses opposées. Il est bien évident que notre dialogue n'adopte pas une telle forme sans la modifier et l'alléger : on ne trouve pas, dans le *Pourparler* de ces citations constantes du droit romain, les références aux sources sont même tout à fait inexistantes, mais il n'en reste pas moins que l'ordre d'intervention des orateurs, qui va du plus facilement contestable à celui qui doit enlever l'assentiment de tous, le principe de discours à la fois contradictoires et complémentaires, l'organisation rhétorique de chaque discours qui commence par la réfutation des thèses exprimées auparavant, évoquent tout à fait ces disputes de juristes<sup>15</sup>.

Dans le *Pourparler*, l'*Escolier* pose d'emblée les règles du débat en termes juridiques et comme s'il s'adressait à des magistrats :

"Il faudroit que chacun de nous deduisist au long ses raisons, lesquelles ne t'agreans, auras loy (si bon te semble) de les contredire à ton aise de point en point. Autrement de nous conderner à veuē de pays, ce seroit acte contrevenant à la profession que tu tiens : d'autant qu'ainsi que j'ay ouy dire, vous autres

14 Voir la thèse de J.L. Thireau, *Charles du Moulin : Étude sur les sources, la méthode, les idées politiques et économiques d'un juriste de la Renaissance*, Genève, Droz, 1980, pp. 182 sqq.

15 Le rapprochement du *Pourparler* avec un texte comme *Le Songe du Verger*, paru en 1378, qui reproduit la dispute d'un clerc et d'une chevalier sur les rapports de l'Église et de l'État montre de nombreuses similitudes dans les arguments employés. Dans le texte même du *Pourparler*, certains détails évoquent aussi la pratique de tels discours fictifs ; on trouve ainsi dans l'introduction + "Belle fut la question en ce que d'aucuns louoient grandement Zaleuke le Locrien..." (p. 68 a). Plus loin l'introduction au débat est présentée en des termes opposés qui, par leur aspect dilemmatique rappellent les discussions d'école : "rechercher assez longuement le plus profitable au peuple : ou d'avoir un Prince hébété & ignare, au mylieu d'un conseil traictant sagement les affaires, ou bien Conseillers depravez sous la conduite d'un sage Prince" (p. 68 b).

Messieurs, qui estes estoicts observateurs des loix, ne jugez jamais personne, sans estre premier deulement informez de tous les merites de sa cause."

Or, dans les *Recherches* aussi, Pasquier ne semble avancer dans sa quête de la vérité que par la réfutation des thèses admises par ses prédécesseurs. Cela est visible à la seule lecture des premières lignes de chaque chapitre, qui commencent la plupart du temps par contester l'opinion communément admise. Nous nous bornerons à analyser le chapitre 3 du livre I, qui est, de ce point de vue, exemplaire :

Après un titre polémique (*Combien le nom Gaulois s'amplia anciennement : et contre les calomnies de quelques auteurs qui, sous leur faux donné à entendre, voulurent obscurcir noz victoires*), Pasquier commence par citer les auteurs anciens qui ont parlé de l'expansion gauloise dans l'Antiquité. Il les utilise pour montrer la puissance de ce peuple, posant ainsi les termes du débat. Il va, dans un second temps démontrer cette puissance par une série d'exemples, dont chacun est introduit par l'anaphore : "En ceste façon..." ; puis commence la réfutation :

"Je sçay bien que quelques historiographes voulurent anciennement soustenir que tous ceux qui s'estoient retirez vers la Grece avoient esté desconfits par la seule puissance de Dieu..."

Mais il va, avec la même véhémence que le *curial* dans le *Pourparler*, faire taire les détracteurs des Gaulois<sup>16</sup>, avant de prouver la grandeur de ce peuple. Cependant, craignant précisément qu'on ne lui reproche cette véhémence, il ajoute : "Je ne double poingt qu'il semblera à quelques uns qui presteront l'aureille au present discours, que je me soye plustost destiné, & en ce chapitre & aux autres deux de devant, à la louenge ou defense de noz vieux Gaulois, qu'à une simple deduction ou narrée : chose que librement je confesse, n'estant pas grandement soucieux que l'on m'ayt en opinion de Panegiriste ou Encomiaste, moyennant que ce que je dis se rende conforme au vray : aussi que la nécessité m'y semond. Car s'estant l'autorité de quelques auteurs Latins par longue trainée de temps insinuée en nous, ou, pour mieux dire, affinée, tellement qu'ils sont réputés veritables : il est fort malaisé de desraciner ceste opinion du commun, que par un mesme moyen, l'on ne passe les bornes d'un simple narrateur." (p. 25 a).

<sup>16</sup> "Il t'eust esté trop mieux seant, amy Escolier, te taire..." (*Pourparler*, p. 90 a) ; "Je croy qu'il leur eust esté du tout mieux seant de s'en taire," (*Recherches*, p. 24 a).

Pasquier justifie donc son entreprise par la nécessité de lutter contre les falsifications de l'histoire, reconnaissant ainsi l'intention polémique de sa propre démarche<sup>17</sup>.

On voit bien ici la méthode du procès fictif dans laquelle la pensée est stimulée par le paradoxe que constitue la contestation des auteurs anciens et où s'épanouit cette tournure d'esprit proprement juridique de la "disputatio", dans laquelle le document historique est une arme au même titre que l'éloquence.

Dans le *Pourparler*, on voit mieux encore que l'exemple historique est un élément de combat : les interlocuteurs vont sans cesse mettre en avant des exemples historiques pour prouver tout ce qu'ils avancent, comme si l'histoire était en soi un argument. C'est ce que fait l'*Escolier* lorsqu'il affirme que les lettres ont été à l'origine de la civilisation et que le prince doit toujours se vouer "aux sciences & bonnes lettres" ; c'est ce que fait aussi le *Philosophe* lorsqu'il évoque le démembrement de l'Empire d'Alexandre après sa mort ou la fin misérable du roi Darius pour prouver que l'ambition est un leurre ; c'est encore ce que fait le *Curial*, lorsqu'il cite plusieurs exemples de lois inventées par les Princes pour leur profit, afin de montrer que la loi est un instrument du pouvoir ; c'est enfin ce que fait le *Politic*, lorsqu'il montre que de toute ancienneté, le royaume de France a prospéré parce que le roi s'est toujours soumis aux lois et aux sages remontrances des Parlements. Ce dernier n'hésite d'ailleurs pas à infléchir l'histoire dans le sens qui intéresse son propos, en donnant deux exemples édifiants de princes qui ont su se soumettre au Parlement : Louis XI et François I<sup>er</sup>, deux monarques qui ont précisément tout fait pour réduire l'influence du Parlement ! Ainsi, le *Pourparler* bâtit l'essentiel de son argumentation sur l'histoire. Mais il n'est pas question d'utiliser simplement l'histoire comme un réservoir d'exemples, et l'*Escolier* qui tombe dans cette erreur se fait sévèrement critiquer, par le *Curial* d'abord :

"Ainsi toy accumulant exemple dessus exemple, sans aucun discours de raison, as pensé confondre le ciel et la terre, & toutes-fois à la moindre response que je te mettray en avant, je m'asseure que tu verras toutes tes plus belles harengues, comme une fumée, s'esvanouir en néant" (p. 84 a),

par le *Politic* ensuite :

17 Il termine d'ailleurs son chapitre en affirmant qu'il est possible, pour qui "confrontera leurs propos pièce à pièce" de "convaincre" ces auteurs, c'est à dire de les réfuter, car "ils se contredisent".

"pour le regard de toy, Escolier, encores que tu ayes faict grand amas d'authoritez & exemples de plusieurs grans personnages qui ont eu les lettres en quelque conte, si est ce que tous tes propos, comme a fort bien descouvert le Curial, sont sans fonds." (p. 94 a)

L'histoire peut donc bien constituer en soi une argumentation, mais il faut pour cela l'organiser en "discours de raison". L'analyse historique devient alors un incomparable instrument de polémique, comme on l'a vu avec l'exemple des *Recherches*.

Cependant, Pasquier, si conscient par ailleurs des présupposés comme des conséquences de sa méthode, ne considère pas qu'il fausse ainsi la vérité : non qu'il soit réellement convaincu de la validité réelle de l'exemple historique (les adversaires du *Pourparler* ne cessent de s'opposer des exemples contraires pour ôter toute validité à une argumentation "historique"), mais tandis qu'il semble, dans le *Pourparler*, prendre un malin plaisir à démonter le système, dans les *Recherches*, tous les procédés lui sont bons pour parvenir au but auquel tout doit concourir : défendre l'image du passé français. De même, quand il étudie les institutions de la France, Pasquier ne cherche pas à étudier pour elles-mêmes des pratiques révolues, mais à reconstituer de façon érudite et rationnelle l'histoire des institutions de son époque, et surtout celle du Parlement, de façon à fonder en droit leur pérennité. C'est là un raisonnement de juriste : l'ancienneté d'une pratique finit par justifier son existence, le temps donne un poids juridique à une institution et la fonde en droit. Si l'on considère les *Recherches* dans cette perspective, on se rend compte alors que tous les développements de Pasquier tendent à rechercher dans le passé ce qui deviendra une justification du présent. Mais c'est surtout quand la réalité historique se plie mal à la simple démonstration que cette méthode laisse voir ce qu'elle a de polémique.

Ainsi, Pasquier se heurte à la difficulté de la double origine de la monarchie française :

D'une part, il veut montrer l'origine gauloise de la France, et va donc s'ingénier à modifier l'image des Gaulois, en prouvant dans les chapitres 1 à 5 du livre I, que les Gaulois n'ont dû leur mauvaise réputation qu'au fait qu'ils n'ont pas écrit eux-mêmes leur histoire et qu'ils ont mené la vie dure aux Romains, qu'ils ne méritent pas le nom de barbares, et que leur prétendue légèreté n'est qu'une fable. D'autre part, il lui faut rendre compte du fait que la monarchie actuelle est issue de l'invasion franque. Comment passer d'un point à l'autre sans avouer la défaite des Gaulois et reconnaître que notre pays est né d'une ingérence étrangère ? Pasquier choisit alors l'attaque : il se plaint

au chapitre 7 du livre I que les historiens allemands "se vantent que les François (issus de la Germanie) ont pour quelques fois reduit sous leur obéissance, les Gaules" (p. 36 a). Il a alors recours à l'argument de la Providence, au gré de laquelle les royaumes changent de main, mais c'est pour utiliser aussitôt cet argument à sa manière, en montrant que la Gaule a su vaincre ses vainqueurs, puisque César, à son retour de Gaule, a porté la guerre civile à Rome et a octroyé quelque temps après des priviléges aux Gaulois, tandis que peu après sa conquête, Clovis élisait domicile en Gaule, "usant de là en avant de la Gaule comme de son vray manoir, & rendant l'Alemaigne à soy tributaire, comme si elle luy fust estrangere" (p. 37 b). Il ne reste plus alors à Pasquier qu'à rappeler que François veut dire libre et à substituer à la fierté d'être gaulois, la fierté d'être français. Il va ensuite relater en détail les moyens par lesquels les Français s'emparèrent de la Gaule, en rapportant comme historique ce qu'il a d'abord présenté comme objet de controverse.

La narration historique passe donc toujours au second plan et n'est là que pour appuyer la démonstration : c'est bien à une *disputatio* que se livre Pasquier. Les faits en eux-mêmes sont exacts, Pasquier ne cesse de nous fournir ses sources, mais c'est dans le "discours de raison" que l'histoire cesse d'être neutre. Pasquier lui-même, dans le *Pourparler*, nous dit bien que l'histoire peut difficilement être objective, mais il semble s'y résigner :

"Tant est nostre esprit arresté en ses premières fumées & apprehensions : de maniere que malaisement trouverez vous historiographe qui soit neutre ains que chatouillé de son particulier instinct, ne loue bien souvent quelqu'un & encore paravanture plus pour se flater soy mesme, & son opinion peculiere, que pour favorizer celuy, auquel il addresse la louange. Car deslors que nous nous sommes faicts acroire que quelque chose est bonne, nous trouvons puis apres prou d'argumens & pretextes pour nous y servir de fueille." (p. 99 a)

Il peut donc se livrer avec une candide bonne foi à la manipulation de l'histoire. Voici par exemple comment il commente la naissance du "Parlement" au chapitre 1 du livre II :

"faisans iceluy Pepin & son fils communication des affaires publiques à leurs premiers & grans seigneurs, comme si avecques la Monarchie ils eussent voulu entremesler l'ordre d'une Aristocratie & gouvernement de plusieurs personnages d'honneur. Ce qui a esté l'un des premiers commencements des Parlements que nous avons en ceste France" (p. 4 a-b).

Cette phrase rassemble toute la démarche de Pasquier :

– Il fait remonter à Pépin, c'est-à-dire à la naissance même de la monarchie française, l'origine des Parlements, rappelant ainsi que le roi féodal a, dès l'origine, associé ses barons au pouvoir :

– Il confond Conseil du Roi et Parlement en employant le terme de Parlement dans l'acception qu'il avait dans le haut Moyen Âge et en fait ainsi l'héritier de la tradition et le successeur de l'antique *curia regis*, sans préciser la spécialisation judiciaire à laquelle les rois auraient bien voulu qu'il se limitât<sup>18</sup> ;

– Enfin, il rattache cette origine à une théorie plus ancienne, celle des gouvernements mixtes, esquissée par Aristote, puis développée par Polybe et Cicéron et assimile le Parlement à l'antique Sénat romain, ce qui était un lieu commun des milieux parlementaires<sup>19</sup>.

On voit ici combien l'histoire est fondatrice, et comment elle se substitue à la théorie politique, toujours réfutable, en utilisant un argument qui se suffit à lui-même : le temps. Plus l'institution est ancienne, moins elle peut être remise en cause.

On retrouve la même démarche et les mêmes références dans le *Pourparler du Prince* : après avoir évoqué l'introduction, "de toute ancienneté" des douze Pairs, "en forme de Aristocratie conjointe avec la monarchie", le *Politici* déclare :

"Tout ainsi qu'au paravant aux assemblées, les Roys, par maniere de dire, se rendoient volontairement subgets à ce qui estoit entre iceux Pairs avisé, aussi que de là en avant ce qui seroit par iceux conseilliers arresté, passeroit en forme de loy : tellement que toutes les lettres patentes du Roy, & specialement concernans le faict du public passeroient par leur avis. Ainsi fut fait un corps à part (auquel toutesfois demeurerent incorporez ces Pairs de France) lequel tousjours du depuis fut appellé Parlement." (p. 110 b-111 a).

Ici encore l'histoire est utilisée comme mode d'argumentation : le passé – et un passé reconstruit artificiellement – justifie le présent. Le bon Prince n'aura plus désormais moralement le droit de s'opposer aux sages remontrances d'un

18 Voir à ce sujet R. Doucet, *Les institutions de la France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1948, tome I, chap. 4 à 7 ; F. Lot et R. Fawtier, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, Tome second, Paris, P.U.F., 1958, livres IV et VI ; Ph. Sueur, *Histoire du droit public français (XVe-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, P.U.F., 1989, pp. 86 sqq.

19 Cf. R. Doucet, *Étude sur le gouvernement de François Ier dans ses rapports avec le Parlement de Paris*, 1<sup>re</sup> partie (1515-1525) (Thèse, Lettres). Paris, Champion, 1921, p. 22.

Parlement qui bénéficie de telles lettres de noblesse. D'autant plus que la confusion que Pasquier entretient en se référant à l'antique *curia regis* lui permet d'accorder au Parlement non seulement un droit de regard sur les décisions royales, mais un véritable pouvoir législatif.

La comparaison du *Pourparler* avec les deux premiers livres des *Recherches* nous permet donc peut-être une double conclusion.

D'abord, sur le plan politique, Pasquier représente un courant extrêmement important : celui des Parlementaires qui, après avoir lutté dans les siècles précédents pour asseoir et légitimer le pouvoir royal face aux forces féodales, s'aperçoivent au XVI<sup>e</sup> siècle qu'ils n'ont guère gagné à cette lutte et qu'il leur faut maintenant en mener une autre contre l'absolutisme. Pasquier inaugure une telle réflexion et rares sont les auteurs qui affirment aussi clairement la nécessité d'un contrôle du pouvoir royal en 1560. En fait, seul Claude de Seyssel, dans sa *Monarchie de France* en 1515, exprimait une opinion voisine de celle de Pasquier. Mais il le faisait en des termes très différents, s'adressant directement au roi François I<sup>er</sup>, et sans utiliser l'argument historique, et il n'y a guère d'auteurs, entre 1515 et 1560, pour affirmer de façon aussi tranchée l'importance du Parlement et pour affirmer aussi vigoureusement le principe d'un nécessaire partage du pouvoir.

D'autre part, la méthode adoptée par Pasquier est en relation étroite avec la formation intellectuelle de la bourgeoisie de cette époque : le milieu des juristes bénéficiait à la fois d'une culture antique étendue et des instruments méthodologiques nécessaires pour remettre en cause le principe d'autorité issu du Moyen Âge<sup>20</sup> : le développement du *mos gallicus*, en exigeant une critique sévère des textes avait habitué ces praticiens à une liberté de pensée qu'ils allaient appliquer aux autres disciplines. L'histoire, d'abord conçue comme un moyen, devenait, elle aussi, un objet d'analyse : et dans cette analyse, Pasquier allait utiliser la méthode rationnelle et dialectique qu'il avait apprise dans ses études juridiques. On le voit ainsi, dans le *Pourparler du Prince* comme dans les *Recherches*, mettre la culture antique et la philosophie au service de la démonstration. Ce qui nous est donné pour de l'histoire, est en fait d'abord une utilisation du passé à des fins polémiques. Le rationalisme finit par servir surtout une construction intellectuelle et la vérité n'est plus que le résultat d'une démonstration. On sent même parfois chez Pasquier un certain plaisir à affirmer que la vérité

<sup>20</sup> Voir V. Piano Mortari, *Diritto romano e diritto nazionale in Francia nel secolo XVI*, Milano, 1962, chap. III.

n'est jamais définitive, qu'elle est toujours sujette à débat. Mais on peut se demander si précisément, la vérité n'est pas, pour lui, moins importante que le débat et si l'historien n'a pas quelquefois tendance à devenir sophiste, à force de virtuosité dialectique.

La confrontation des *Recherches* avec le *Pourparler du Prince* apparaît donc comme pertinente, car elle révèle aussi bien les presupposés théoriques de la démarche historique de Pasquier que des similitudes remarquables dans la présentation formelle de ces deux textes. Le dialogue nous fournit des éléments qui permettent de mettre à jour dans les *Recherches* une conception de l'histoire tout empreinte d'une culture d'humaniste et de juriste qui utilise la dialectique et la rhétorique comme des instruments de polémique, plutôt pour fonder le présent que pour rendre compte avec sérénité du passé.

Béatrice SAYHI-PÉRIGOT



## LE LIVRE II DES RECHERCHES : TRAVAIL D'HUMANISTE ET EXPÉRIENCE PERSONNELLE<sup>1</sup>

Lorsque paraît en 1560 le premier Livre des *Recherches*, en même temps que le *Pourparler du Prince*, Estienne Pasquier est âgé de 31 ans et avocat au Parlement de Paris. Antoine Loisel, son ami de toujours, dans le *Dialogue des Avocats* intitulé le *Pasquier*<sup>2</sup> met dans la bouche de Pasquier le récit de ses débuts au Palais et nous voyons qu'il a déjà acquis une réputation tant dans sa profession et au Palais que parmi les humanistes qu'il fréquente. Il dédie ce premier Livre au cardinal de Lorraine<sup>3</sup> et, plus tard, il nous fera savoir qu'à ce moment il promettait de publier six livres et, d'ailleurs, dans sa dédicace même il espérait poursuivre son œuvre. Quelle est cette œuvre ?

Dans le Livre premier Pasquier est "soigneux de rechercher les Antiquités et singularitez de nostre France" ; dans le *Dialogue des Avocats*<sup>4</sup>, Loisel fait dire à Pasquier :

Encore que j'ay esté soigneux de sçavoir, voire d'escrire non seulement ce que j'ay veu et entendu mais aussi ce que j'ay leu de plus mémorable en nos Histoires et Registres tant du Parlement que de la Chambre des Comptes, selon ce que vous avez peu voir par mes *Recherches*.<sup>5</sup>

Le titre même de *Recherches* répond à cette préoccupation de recueillir les anciennetés de la France par un travail minutieux parfois quelque peu dispersé. Pasquier écrit à Cujas : "L'entreprise est de grand labeur et qui requiert de feuilleter plusieurs livres anciens"<sup>6</sup>

1 Les références des citations des *Recherches* renvoient à l'édition des *Œuvres in folio*, 1723, tome II, par le numéro de la colonne et la lettre marginale. Pour les Lettres au tome I de la même édition.

Sur la biographie de Pasquier on consultera utilement l'introduction de Claude Sutto à l'édition du *Catéchisme des Jésuites*, Sherbrooke 1984 avec une importante bibliographie et, D. Thickett 'Estienne Pasquier, 1529-1616, the versatile barrister of 16th century France', 1979. Voir aussi infra p. 135 et sq. l'étude de P. Bouteiller.

2 Le *Dialogue des Avocats*, intitulé le *Pasquier* a été publié d'après les papiers laissés par son auteur à Antoine Loisel, par C. Joly à Paris en 1652 ; cette édition comporte des annotations nombreuses de l'éditeur, particulièrement aux *Recherches* de Pasquier ; à la page 502 de cette édition sont nommés les contemporains de Pasquier au Barreau de Paris.

3 La dédicace au cardinal de Lorraine est reprise dans les *Lettres* col. 27.

4 *Dialogue des Avocats*, pp. 456 et 459.

5 C. Joly annote ce passage par un renvoi aux *Recherches* Livre II, voir p. 497.

6 Lettre à Monsieur Cujas col. 38 c.

Le Livre premier est exclusivement consacré aux Antiquités et traduit ce souci des anciennetés de la France. Le Livre II paraît en 1565 et les deux livres paraissent ensemble en 1569<sup>7</sup>. Ils forment déjà par eux-mêmes une œuvre traduisant les préoccupations de Pasquier.

Pasquier rappelle la genèse de son œuvre dans une lettre à Pierre Pithou<sup>8</sup>, dont les préoccupations sont si voisines des siennes ; il estime avoir été dans bien des cas un précurseur dont les *Recherches* ont été utilisées par divers auteurs qui bien souvent taisent leur source.

Le Livre II va apporter un net témoignage de la double préoccupation de Pasquier : rechercher les Antiquités de la France et souligner la continuité de la tradition en l'appuyant de souvenirs et de témoignages personnels<sup>9</sup>.

L'œuvre n'est nullement une histoire ou un exposé suivi ; il ne s'agit pas de suivre les modèles de l'Antiquité. Il s'agit plutôt d'un ensemble de chapitres successifs écrits comme des entretiens avec des lecteurs. Les éditions successives comportent des adjonctions, des mises à jour résultant de la découverte par Pasquier lui-même de documents nouveaux, de discussions avec d'autres érudits, de mesures nouvelles prises par des édits ou de faits nouveaux. Chaque chapitre est consacré à une question ou centré sur un texte ou une question et comporte souvent des apartés de l'auteur.

Ainsi nous lisons (col. 46 B.C.)

De toutes lesquelles choses ou partie d'icelles nous parlerons à leur rang tant en ce deuxième livre qu'aux autres selon que les occasions nous admonesterons à faire

ou encore (vol. 49 B)

J'ay trouvé autre fois un exemple fort notable et digne d'être ici inséré.

Après le chapitre premier qui fait suite au Livre premier et concerne le parlement ambulatoire et le chapitre deuxième

7 J.F. Maillard au présent Colloque a donné une énumération des éditions des *Recherches*. Un exemplaire de l'édition de 1569 a figuré à l'Exposition "Ronsard et Genève" présentée à Genève n° 205 ; un exemplaire figurait au récent catalogue de la librairie Paul Vayssiére de Tours ; une réédition a été publiée en 1572 ; un exemplaire en figurait au même catalogue.

8 Lettre à Pierre Pithou col. 197 A.

9 Sur les préoccupations de Pasquier voir Georges Huppert *L'idée de l'histoire parfaite*, Paris, 1973, chapitre III : "Les *Recherches* d'Estienne Pasquier", pp. 31-76.

qui mène le développement jusqu'à l'époque de la rédaction<sup>10</sup>, Pasquier va consacrer les sept chapitres suivants aux institutions centrales du royaume, essentiellement aux institutions à caractère judiciaire, tout en tenant compte, s'il y a lieu, de leurs autres compétences. Il va d'abord s'étendre en un long chapitre sur le parlement de Paris. Il se fonde sur des textes et des documents, notamment des documents directs accessibles dans des éditions récemment faites telles que les publications de Pierre Pithou et Jean du Tillet<sup>11</sup>, les stiles du parlement publiés par Descousu et Charles du Moulin (*stilus curiae parlamenti* de Guillaume du Breuil, stile des enquêtes, stile des commissaires) ; il cite même le recueil d'arrêts de Jean Le Coq (Joannes Galli) également publié par Du Moulin. Les allusions et mentions permettent aux lecteurs de se reporter au document.

Les recherches personnelles de Pasquier dans les registres du parlement semblent importantes : il souligne son rôle en écrivant : "J'ai trouvé un exemple fort notable", j'ai trouvé un règlement de 1291 au "parlement de la Toussaint" ; il fait mention du vieux registre des chartes du Roy donnant une ordonnance de Philippe le Bel sur le service du parlement ou encore des registres de la Cour plus généralement. La documentation est variée : ainsi Pasquier cite l'épitaphe de Pierre de la Neuville à l'église Saint Etienne des Gres de 1380<sup>12</sup>. La même façon de procéder par petites touches se retrouve dans divers chapitres d'autres livres : par exemple au Livre VI chapitre XLVIII "Anecdotes survenues au parlement de Paris"<sup>13</sup> et mention du registre de la Cour de 1407 : "Je l'ay eu longtemps en ma possession et faict copie avant que le rendre" ; il utilise le Journal de Nicolas de Baye "qui faict mémorial par années (...) de ce qui se faict au parlement."<sup>14</sup>

On peut comprendre que le parlement ait fait l'objet d'un si important chapitre et qu'il soit mentionné encore dans

10 Sur la période de l'histoire du parlement particulièrement étudiée par Pasquier on peut consulter F. Autrand, *Naissance d'un grand corps de l'Etat*, Paris, 1981.

11 Nous ne détaillons pas les publications des auteurs qui figurent par exemple dans Cioranescu ; Les stiles de procédure que cite Pasquier datent du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle ; ils sont réédités par Descousu et par Du Moulin à des multiples reprises en latin et en traduction française. Ils sont un témoignage particulièrement net de la tradition judiciaire procédurale. Ils ont fait l'objet de rééditions modernes de F. Aubert, de Guilhiermoz ; *Les Questions Joannes Galli ou Arrêts de Jean le Coq* ont été publiés par Du Moulin et récemment par Marguerite Boulet-Sautel Paris, 1944.

12 Epitaphe citée col. 50 B, C reproduit dans *Epitaphier du Vieux Paris* tome III Paris, 1889 n° 1453, p. 604.

13 *Anecdotes du parlement*, col 677-678.

14 Le Journal de Nicolas de Baye a été réédité par Tuetey ; cité col. 57 C.

divers autres, car, lors de la première rédaction, Pasquier est avocat et s'intéresse donc surtout à cette institution si caractéristique du royaume, dont le souverain est essentiellement un roi justicier. Au Livre VI chapitre XXXV Pasquier qualifie le parlement et la chambre des comptes "de conservatoire de la justice".

Pasquier se rend compte que certaines de ses remarques ont un caractère technique et, comme il veut être compris par tous, même par ceux qui ne savent pas le latin, et, en restant sur le ton de la conversation<sup>15</sup>, il intervient : "Ceci soit doit en passant..." et il modernise les textes en vieux français et traduit les citations latines<sup>16</sup>. Le praticien du Palais apparaît dans le soin pris dans les éditions successives de mettre le texte initial à jour. Ainsi sont mentionnées l'ordonnance de Moulins de 1566 et celle d'Henri III sur les lettres de *committimus*.

La même façon de travailler se retrouve aussi dans les Lettres qui comportent des citations des registres de la Cour ; dans une lettre à Scévoie de Sainte-Marthe, érudit comme lui, Pasquier les cite et, dans le plaidoyer pour la ville d'Angoulême qu'il joint à sa lettre<sup>17</sup>, il satisfait au goût du temps devant les magistrats du parlement. Notons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'un simple étalage d'érudition car il note les contradictions apparentes<sup>18</sup>.

L'exposé historique, même limité, comme nous l'avons dit, à des chapitres, est truffé d'appréciations personnelles. Par exemple à propos de la composition du Parlement en 1320 Pasquier note l'augmentation effrénée des membres du parlement<sup>19</sup> et il évoque les rapports souvent difficiles entre parlement et chambre des comptes en 1344 sous Philippe de Valois. C'est à l'occasion de l'étude de la période des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles qu'est évoquée la question des nobles au parlement et de leur éviction progressive de la Cour de parlement<sup>20</sup>.

Au cours de l'exposé, Pasquier a parfois le sentiment de s'égarter :

cela soit dit en passant comme étant une pièce que je ne pouvais oublier sans faire tort à cette histoire<sup>21</sup>.

15 56 A.

16 traduction du latin 51 B ; modernisation du vieux français 57 A.

17 Lettres 149 B.

18 52 A.D.

19 53 B.

20 55 A.

21 56 A.

Mais il n'hésite pas, à l'occasion de l'histoire assez mal connue des maîtres des requêtes, à détailler ce qui concerne la chambre des requêtes et d'autre part les maîtres des requêtes : il cite en les modernisant les textes de Louis le Hutin et de Philippe le Long<sup>22</sup>. Il se rend bien compte des confusions possibles :

Mais pour ne me détraquer de mon chemin et n'oublier rien de ce qui concerne l'autorité des maîtres des requêtes...<sup>23</sup>

J'ai voulu de propos délibéré premièrement discourir des maîtres des requêtes de l'Hôtel parce que la Chambre des requêtes du Palais n'est qu'une image de ces premières...

Il enchaîne sur les lettres de *committimus* en citant une ordonnance de 1386, le vieux style du parlement, l'édit de Moulins et l'ordonnance d'Orléans<sup>24</sup>, références complétées dans les éditions ultérieures par l'ordonnance d'Henri III instituant une seconde chambre des requêtes. Ce développement sur les lettres de *committimus* n'est qu'un excursus : "Cela soit par moy touché en passant, mais pour revenir à la Chambre des requêtes du Palais..."<sup>25</sup>

Le chapitre consacré au Parlement est long et Pasquier écrit un chapitre IV intitulé "De plusieurs particularités qui concernent le parlement" et déclare :

Je veux que le lecteur reprenne ici son haleine et c'est pourquoi d'un chapitre il me plaist d'en faire deux<sup>26</sup>.

Dans ce chapitre les remarques sont celles d'un praticien : à propos de l'appel il cite l'ordonnance d'Orléans, texte d'actualité et également Jean Boutillier, auteur de la *Somme rural*, qualifié de vieux praticien<sup>27</sup>, et le recueil d'arrêts de Joannes Galli "homme qui florissait au temps de Charles VI.

Pasquier souligne son souci de mise à jour : "Lorsque je mis en lumière pour la première fois ce second livre de mes Recherches, l'ordre des chambres du Parlement estoit tel que j'ay déduit mais depuis l'an 1568 fut érigée de nouveau une cinquième chambre des enquêtes. Le praticien Pasquier note la longueur des procédures, question encore d'actualité !<sup>28</sup>

<sup>22</sup> 57 A.C.

<sup>23</sup> 58 B - D.

<sup>24</sup> 60 B.D.

<sup>25</sup> 60 B.

<sup>26</sup> 61 C.

<sup>27</sup> 63 B.

<sup>28</sup> 70 A.B.

Le chapitre V est consacré à la Chambre des comptes<sup>29</sup> : il est beaucoup plus bref et renferme essentiellement une discussion sur les sources ; Pasquier note d'ailleurs qu'il remarque des particularités. Il signale un vieux registre de la chambre<sup>30</sup> et traduit une citation latine de 1397 "Je rendray ce passage latin en français afin que ceste ancienneté soit entendue de tous"<sup>31</sup> ; il cite aussi le registre *Pater* de la Chambre. A la fin de ce chapitre assez touffu<sup>32</sup> Pasquier observe :

A tant je pense avoir amplement discouru et paraventure plus que supporté la patience du Français, ce qui regarde cette chambre.

A propos d'exemption d'impôt il dit à son lecteur :

Je ne veux pas oublier une chose qui ne m'est tombée de la plume par mesgarde.<sup>33</sup>

Des chapitres successifs sont présentés par Pasquier selon la logique qu'il s'est fixée d'examiner les diverses institutions centrales : il mentionne des matières laissées de côté que le lecteur pourrait s'étonner de ne pas trouver. A propos du Grand Conseil<sup>34</sup> il est fait état dans une mise à jour de l'évolution récente jusqu'à la mort de François II et aux édits de pacification.<sup>35</sup>

Dans le chapitre VII principalement consacré aux Aides, Pasquier fait état des émotions populaires suscitées par les tailles ; il souligne l'utilité du contrôle de l'usage des deniers<sup>36</sup>. Il note dès le début du chapitre l'évolution récente de la question :

Quand j'escrivis premierement ce chapitre l'ordre y était tel que dessus. Depuis lors Henri III on le nomme Conseil d'Estat auquel on a donné tant de façon que j'en laisse le discours à ceux qui me suivront.<sup>37</sup>

Il ajoute aussi, quelque peu désabusé :

29 71 C.

30 73 A.

31 73 C.

32 81 A.

33 81 B.

34 85 A.

35 85 A.

36 89 A.

37 85.

Je vous laisse une infinité d'autres particularités concernant la réformation de l'état, au récit desquelles si je me voulais assurer j'attédirais le lecteur parce qu'elles ne furent pas observées.

Pasquier mentionne la gabelle, avec les divers sens du mot et emploie le jeu de mots qu'il reprendra sur la France, royaume de conséquence, formule reprise des arrêts d'enregistrements "et ce, sans tirer à conséquence".<sup>38</sup>

L'abondance des réformes est telle à la fin du siècle "qu'il en laisse le discours à ceux qui me survivront" et, à ce moment, note l'institution des élus et des élections.<sup>39</sup>

Ces huit premiers chapitres constituent un ensemble assez cohérent de chapitres relatifs chacun à une institution centrale, à caractère surtout judiciaire.

Les chapitres suivants concernent des aspects annexes des problèmes de fond que posent les institutions françaises ; il s'agit de personnages ayant à diverses époques joué un rôle autour du souverain, tels que des officiers et même des individualités.

Le chapitre IX traite des pairs de France, problème qui a été au XVI<sup>e</sup> siècle abordé par divers auteurs ; le caractère d'humaniste curieux de Pasquier reprend de l'importance et lui-même marque le lien de ce chapitre avec le Livre I, en se fondant sur les témoignages de Théodulfe, Aimoin, saint Grégoire, les ordonnances de Charlemagne, dont les témoignages lui paraissent sûrs, mais il conclut "en passant"<sup>40</sup> et cite ces sources contre les contradicteurs possibles. La matière des pairs de France fait encore l'objet du chapitre X en se fondant sur Flodoard dont Pasquier déclare faire grand fond<sup>41</sup> et sur Yves de Chartres.

Une autre "antiquité" est étudiée au chapitre XI : les maires du Palais ; c'est un simple complément des deux chapitres précédents. On voit dans ces chapitres le souci de lier les antiquités et les institutions modernes en soulignant la continuité des problèmes institutionnels ; ce qui nous paraît être une digression concerne en fait une institution passée, mais qui répond à l'objet d'une institution moderne.

Le chapitre XII permet à l'auteur de couvrir une longue période depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne car le connétable existe toujours : partant d'Aimoin<sup>42</sup> et Grégoire de Tours,

38 89 B.

39 96 A.

40 100 B.

41 102 C.

42 109 B.

Pasquier se fonde sur des documents personnels<sup>43</sup>, à savoir les lettres d'office de connétable délivrées par Charles VII à Artus de Bretagne, puis il cite Alain Chartier et finit par Anne de Montmorency sur lequel il n'insiste pas.

Les chapitres suivants suivent la même méthode : le chapitre XIII traite des ducs, le chapitre XIV des comtes, baillis et prévôts avec l'appui des mêmes auteurs pour la période ancienne et, pour des temps plus récents, Jean Boutillier, auteur de la *Somme rural*<sup>44</sup>, du vieux stile du parlement, c'est-à-dire le stile de Guillaume du Breuil et François de Connan ; cette dernière autorité d'un contemporain est intéressante, car il s'agit d'un auteur connu surtout comme romaniste représentant typique des juristes humanistes, mais qui présentait surtout des principes de méthode de portée générale<sup>45</sup>.

Le chapitre XV sur l'Amirauté et les Eaux et Forêts se présente de la même façon : partant de la chronique de Sigebert et se référant pour la suite à Jean Le Féron, avocat au parlement surtout versé dans les Antiquités et à du Tillet. Le chapitre se termine par des souvenirs personnels : réceptions comme celles de l'Amiral de Coligny, puis d'Anne de Joyeuse.

Après ces chapitres à objet institutionnel, Pasquier passe à quelques notes relatives à des structures sociales : origine des fiefs, matière qui fit à l'époque l'objet de nombreuses discussions entre partisans de l'origine germanique et ceux qui les rattachaient aux institutions romaines du Bas-Empire ; Pasquier joint à cette question des remarques sur le francalleu<sup>46</sup> et cite l'Ancien Coutumier de Normandie ; on peut noter qu'il s'agit du Grand coutumier qui donna lieu à la Réformation de 1583, mais qui était connu par son ancienneté.

Après ces structures patrimoniales, Pasquier arrive aux matières personnelles, qui se rattachent étroitement aux premières : il traite des nobles et roturiers.

Le caractère disparate de ces derniers chapitres est souligné par Pasquier lui-même dans le titre même du chapitre ; suivi de "et plusieurs autres choses de même sujet concernant la noblesse de France". Le souci de la recherche d'Antiquités est toujours présent, mais l'actualité oblige l'auteur à finir sur l'ordre de Saint Michel et sur celui du Saint-Esprit ; Pasquier renvoie au *Code Henri III* de Barnabé Brisson, son ami.

43 109 B.

44 118 C.

45 Sur F. de Connan voir V. Piano Mortari *La sistematica come ideale umanistico dell'opera di Francesco Connano*, pp. 521-531 dans *La storia del diritto nel quadro delle scienze storiche*, Firenze, 1966 ; voir notamment, pages 527-528, note 13, le plan détaillé des *Commentarii iuris civilis*.

46 132 C.

Les deux derniers chapitres sont des hors d'œuvre voulant essentiellement rattacher l'actualité à l'Antiquité ou au moins mettre en évidence une tradition : ainsi le chapitre XVIII traite de l'Ancienneté de la police de France<sup>47</sup> en disant quelques mots de la Loi salique et du droit successoral ainsi que sur les origines de la Guerre de Cent ans. Le terme "police" est ici employé dans un sens large qui inclut ce qui constitue l'essentiel des institutions du royaume, tout ce qui contribue à rendre l'État "policié". Le chapitre XIX traite du gouvernement du roi mineur et des régences. Il s'agit en somme de problèmes d'actualité sur lesquels on cherchait vainement des précédents valables.

Comme nous avons essayé de le montrer en suivant pas à pas les chapitres successifs de l'ouvrage, les *Recherches* de Pasquier ne sont pas un exposé méthodique suivi fondé sur des recherches personnelles, mais le recueil de notes d'un curieux qui veut montrer la tradition française par des exemples précis, des citations. Ce sont des faits, des témoignages qui sont mis en valeur et assortis de commentaires. Pasquier considère avoir mis en lumière des faits peu connus et des témoignages découverts par lui et il dit lui-même que, après lui, d'autres ont utilisé ses découvertes sans le citer. Il butine de côté et d'autre et livre au lecteur sa récolte sans y ajouter beaucoup de cohésion ; il s'adresse à des lecteurs, à des curieux. Le Livre II est une partie de l'ouvrage qui a une valeur à côté des ouvrages plus techniques de du Tillet, Claude Fauchet, Miraulmont, Pithou. Il a mis à la portée des "curieux"<sup>48</sup> des matières arides et a popularisé des connaissances qui ont été largement utilisées au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Une citation résume bien, nous semble-t-il, la méthode et l'œuvre :

Tout ainsi que l'Abeille va sucçotant les fleurs souefves, dont elle forme un miel, aussi en matiere d'anciennetez, qui en veut avoir cognosance, il faut succer ou pour mieux dire, faire son estude de l'estude d'autruy et se former une vie en chaque sujet, pour faire revivre les autres, y apportant quelque chose de son jugement. (colonne 122 B).

Michel REULOS

47 141 D.

48 Sur la notion de " curiosité" voir le Colloque *La Curiosité à la Renaissance*, 1986, notamment l'étude de Cl. G. Dubois.



## ÉTIENNE PASQUIER ET "LA FILLE AINÉE DES ROIS DE FRANCE"

La statue d'Étienne Pasquier qui figure à la façade de l'Hôtel de Ville rappelle les liens entre Paris et le magistrat érudit. On ne saurait imaginer des origines, un milieu plus parisien que le sien, naissance sur Saint-Séverin, logis rue des Bernardins puis quai de la Tournelle, sépulture dans la chapelle de famille, Sainte-Barbe, à Saint-Séverin toujours. La Cité, l'Université et la Ville – les trois principaux quartiers de la capitale au XVII<sup>e</sup> siècle – ont borné la plupart du temps l'horizon d'un homme qui se déplaça plus encore dans le temps que dans l'espace. Le mythe national qu'il s'attacha, au long de tant de studieuses veilles, à construire repose en bonne partie sur des colonnes parisiennes : la cour du Louvre, le Palais, Parlement et Chambre des Comptes, la république fédérative universitaire et collégiale de la Montagne Sainte-Geneviève, l'Église de Paris, cathédrale et chapitre, Sainte Chapelle, paroisses. À l'époque où Pasquier met la dernière main à ses *Recherches...*, ces corps, compagnies, sociétés, corporations, d'âge et d'habit divers, parfois caducs mais jamais supprimés, jalousement autonomes et distincts, forment un agglomérat dont l'irrégularité bizarre rappelle à l'historien que l'Ancien Régime n'a jamais fait que coiffer d'un fronton humaniste ou classique un édifice gothique. C'est ce qu'a noté Percy Ernst Schramm dans sa forte étude *Der König von Frankreich* : la France en avance sur son temps à l'époque médiévale, déjà moderne par bien des traits, conserve aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles son héritage médiéval avec plus de fidélité que bien d'autres États. Elle reste à cet égard plus proche de l'Angleterre – qui partage les mêmes sacralités royales – que de l'Espagne ou de l'Italie. C'est la France de Pasquier, plus gauchoise que méditerranéenne, et l'on conçoit que le concile de Trente, "revanche et fête de la Méditerranée" selon l'heureuse expression de M. Alphonse Dupront, ait produit sur la sensibilité gallicane, robine de surcroît, un effet plutôt répulsif, et que la nouvelle milice pontificale des jésuites ait par ses origines espagnoles, sa dévotion au Saint-Siège et son statut canonique inédit, offensé la tradition religieuse nationale, accoutumée à la présence de très anciens ordres, monastiques, canoniaux, mendiants reliés de manière plus lâche au Saint-Siège et à forte dominance régnicole.

Parmi les incarnations de la pure francité que Pasquier, tout comme ses confrères ou amis évoqués par Donald R. Kelly, entendait exalter, figurait tout naturellement, aux côtés du Par-

lement de Paris, qui en avait depuis 1446 la tutelle judiciaire, l'université de Paris, si profondément enracinée dans le passé national, religieux et monarchique, qui avait fait de Paris au Moyen Âge "la seconde capitale de la chrétienté" et le siège du savoir humain, le foyer des "bonnes lettres", installé aux rives de la Seine en vertu de la *translatio studii*.

Depuis François I<sup>er</sup> l'*Alma mater* parisienne reçoit officiellement des rois de France le titre de "fille première ainée" ou de "très chère et très aimée fille", et c'est assurément cette appellation qui correspond le plus exactement à l'idée que Pasquier se fait dans son *Plaidoyer* et aux livres III et IX de ses *Recherches*, de la corporation enseignante sortie des guerres de religion fort endommagée moralement, intellectuellement et matériellement, mais qui retrouve une partie de sa vitalité grâce à la réformation voulue par Henri IV et aux statuts promulgués en 1600. Pasquier, traitant au chapitre du livre IX des *Recherches...* des Réformations de l'Université de Paris, admet certes le déclin :

Je trouve bien quelques flammèches mais non cette grande splendeur d'études qui reluisait pendant ma jeunesse ; et à peu dire je cherche l'Université sans la retrouver.

Il n'empêche qu'il préfère oublier les ombres du passé lointain ou proche – les sympathies bourguignonnes de la Guerre de Cent Ans, l'appui prêté à la Ligue – pour affirmer le rang et la vocation de l'illustre corps universitaire, qui doit pour ainsi dire à sa naissance d'être mixte, mi-ecclésiastique mi-laïc. "L'Église prétendant être la Mère de l'Université, nos Rois prétendent en être les Pères", c'est ce que développe le chapitre XXVI du même livre, thèse centrale du système de Pasquier :

que nos Rois ont eu sur tous les autres bonne part en la création et direction des universités de France et que de toute ancienneté ils ont qualifié l'Université de Paris leur fille.

Ainsi Pasquier entend faire entrer l'*Academia Parisiensis* parmi les organes constitutifs de la monarchie comme de l'Église gallicane et même de l'Église universelle. Elle pénètre dans le panthéon des gloires nationales, tout en restant un lieu de mémoire de la capitale, et même une de ses parties essentielles :

Paris anciennement consistant en la Cité, s'est accru par les flancs de deux autres villes, l'une que nous appelons l'Université,

l'autre la Ville, les trois clauses d'un même contour de murailles. Sur la rencontre du mot *orbis*, qui a double signification de monde et de contour, j'ai fait en l'honneur de notre ville ce distique :

Omnia quæ triplex urbs continet orbe  
Illi non urbis nomen at orbis erit

Comment ne pas entendre ici l'écho, en forme de défi, de l'*urbis* et *orbis* proclamé par la romanité ?

Tous ceux qui ont traité de l'Université de Paris, du Collège de France aussi, de Jacques Du Breuil (1639), César Égasse Du Boulay (1665-1673), Jean-Baptiste Crevier (1761) à Charles Jourdain, Louis Liard, Abel Lefranc, Charles Samaran, Michel Reulos, ont reconnu la valeur des renseignements fournis par Pasquier sur ces institutions majeures de la Nouvelle Athènes. Dorothy Thickett a souligné avec l'autorité que lui valent ses travaux la qualité des Livres III et IX, véritable traité d'histoire universitaire, composé par un précurseur fort loué des spécialistes plus tardifs, usant avec discernement des armes de la critique. On ne saurait oublier la part que tient l'expérience personnelle, l'attachement de l'*alumnus* pour sa nourrice : élève du collège de Presles, Pasquier plaide et gagne sa première cause en 1556 dans l'affaire de la réforme du collège de Beauvais (fondation spécialement placée sous la tutelle du Parlement), il commence ses recherches dès 1560 et le plaidoyer contre les jésuites fait de lui en 1565 une étoile du Barreau. S'il plaide en 1579 pour les paracelsiens contre la Faculté de médecine de Paris – ces faits et dates ont été précisés par M. Paul Bouteiller dans ses *Recherches sur la vie et la carrière d'Étienne Pasquier* – il est apparu jusqu'à la fin de sa longue vie comme le héraut des droits, priviléges et libertés de l'*Universitas Parisiensis*. Plus encore que ses fonctions judiciaires, propices à ce genre d'investigations, la confiance que lui vouaient les maîtres de l'antique *Studium generale* lui a permis de consulter les archives des différents corps composant la république universitaire – faveur exceptionnelle et qui le demeurera, comme le montrent les recherches d'histoire parisienne et monarchique conduites au XVII<sup>e</sup> siècle et même au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'accès aux documents originaux était strictement interdit, des cerbères défendaient jalousement l'entrée des dépôts où les rouleaux, liasses, chartes, bulles et comptes dormaient sous une certaine couche de poussière. Il fallait être du corps même ou très proche par la position, les sympathies, les alliances, pour se faire ouvrir les portes, compulser les pièces originales, en tirer des copies. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle le conseiller au Parlement Jean Le Nain, son fils Le Nain de Tillemont, Vyon d'Hérouval,

Du Fourny, Rousseau, les frères Bulteau, tous ces doctes personnages ont eu un lien personnel avec les institutions dont ils ont pu éclairer l'histoire, tout comme les mauristes ont été quasiment les seuls à pouvoir puiser dans les bibliothèques et archives des ordres monastiques, avant qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle le Cabinet des Chartes ne les transforme en auxiliaires officiels de sa vaste entreprise de documentation historique et administrative.

Ce serait toutefois limiter la portée des nombreuses pages consacrées par Pasquier à l'Université que de n'y voir qu'une heureuse et exacte description du "pays latin", tel qu'il se présenta au regard d'un observateur singulièrement averti, entre le règne d'Henri II et celui d'Henri IV. L'exposé historique, érudit, appuyé sur les *realia* du monde collégial et académique, se double d'une interprétation idéologique, qui reflète une conviction personnelle et tend au triomphe d'une thèse particulière.

Mode descriptif et mode interprétatif s'entrelacent si naturellement dans les textes de Pasquier transmis par son héritage littéraire que l'on serait conduit à ne pas les distinguer au cours de la brève présentation que l'on désire ici en donner. Il conviendra cependant sur un sujet qui demeure fort imparfaitement connu, de bien marquer la différence entre observation et réflexion. Comment oublier que Pasquier part de l'ordre religieux, qui l'intéresse plus encore que celui des études ? C'est la défense des libertés de l'Église gallicane qui l'amène, au chapitre XXII du livre III des *Recherches*... à mentionner l'Université :

Pour le rétablissement de l'ancienne dignité de notre Église gallicane [...] le temps semble nous conduire plus aisément par deux instruments nouveaux qui s'établirent en notre République française. Le premier de ces deux est le Parlement, qui fut rendu perpétuel dedans la ville de Paris, auquel nos Rois qui succédèrent à saint Louis doivent trois et quatre fois plus qu'à tous les autres ordres politiques [...] étant leur fortune liée avec cette compagnie. L'autre fut l'Université de Paris, qui commença de poindre quelque peu de temps auparavant le règne de s. Louis, dans laquelle sous le même roi avait été plantée par Robert de Sorbonne cette pépinière de théologiens qui depuis apporta une infinité de biens à l'Église. Car ores qu'elle a fait un perpétuel vœu et profession de vivre sous les reigles de l'Église catholique, apostolique de Rome, si s'estudia-t-elle toujours à l'extirpation des abus aussi bien que des hérésies, étant d'une même balance autant ennemie de l'un que de l'autre. Et en s'opposant aux abus, elle pensa grandement vacquer à l'exaltation du Saint-Siège, et fut la cause pour laquelle Jean de Meun au Roman de la Rose disait :

Si n'était la bonne garde  
De l'Université qui garde  
Le chef de la Chrétienté  
Tout eût été bien tourmenté.

On reconnaît là le grand thème parlementaire et gallican qui reprendra tant de force sous le règne de Louis XV, à peine rajeuni dans la forme.

Traitant plus longuement de l'Université de Paris au chapitre XXIX du livre III, Pasquier marque fortement le caractère ecclésiastique de cette corporation. Les écoles du cloître Notre-Dame, l'abbaye de Saint-Victor ont été "l'embryon que l'Église de Paris couvait dans son sein pour en éclore l'Université, de laquelle elle fut la mère sous l'autorité de nos rois". Par là s'expliquent la persistance des traits cléricaux, grades reçus au logis épiscopal, appartenance du chancelier au chapitre cathédrale, célibat – *Uxorati a doctoratu et regentia arcendi erant*, règle d'abord adoucie pour les docteurs en médecine, grâce au cardinal d'Estouteville et aux statuts de 1452, puis pour les docteurs en décret, du vivant de Pasquier, vers l'an 1552, mais maintenue pour les maîtres ès arts régents avec une rigueur que le XVIII<sup>e</sup> siècle même aura peine à mitiger. Ainsi "le premier fondement de l'Université a été l'Église de Paris", c'est Pierre Lombard, évêque de Paris, qui en jeta la première pierre, "en commémoration de quoi l'Université lui fait tous les ans un anniversaire en l'église Saint-Marcel où ses os reposent."

L'Université est pour Pasquier une réalité parisienne toute concrète, inscrite dans la topographie de la ville, et il ne songe pas à en offrir un tableau méthodique. Aujourd'hui l'édifice en ruine ne livre pas son plan du premier coup. On peut dire que dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle – à l'heure des statuts de 1600 si l'on veut – les universités, Paris compris, ont perdu le caractère pontifical ou impérial symbolisé par la *licentia docendi ubique terrarum*. L'Europe est politiquement et religieusement compartimentée. Des étrangers accourus en foule pour suivre les cours des maîtres illustres sur les rives de la Seine, il ne restera bientôt plus guère que les britanniques, anglais, écossais et irlandais venus clandestinement se former aux études ecclésiastiques avant de repartir en mission. L'Université occupe désormais une position marginale dans le royaume, sinon dans Paris. L'État ne revendique pas alors l'instruction comme un droit régalien et se contente de reconnaître à la corporation des maîtres le monopole des grades, et même, pour les trois facultés supérieures (théologie, droit, médecine), celui de l'enseignement. Le "pays latin" rempli d'églises, de collèges, de couvents, de séminaires, de pensions, de boutiques de

libraires, d'ateliers de parcheminiers, imprimeurs, relieurs, doreurs, "suppôts" de l'Université tout comme les grands et petits messagers, diffère profondément par l'atmosphère du "quartier latin" étudiant et bohème qui s'installera au XIX<sup>e</sup> siècle dans le même cadre, toujours aussi délaissé par l'urbanisme. Encore imbu des traditions médiévales, ennemi du théâtre et des exercices physiques des "académies", misogyne par règlement et par habitude, l'univers collégial entend écarter du monde le peuple des écoliers et même des étudiants, qu'il forme selon une pédagogie fondée sur la mémoire, l'émulation, les épreuves orales, domestiques ou publiques. Les bâtiments des collèges, tombés parfois en ruine, servent tantôt d'écoles à la faculté des arts, qu'ils aient toutes les classes ("plein exercice") ou non, tantôt seulement aux officiers et boursiers de la "communauté", avec leurs pensionnaires. De grandes différences règnent entre cette trentaine de collèges, qui font de l'Université de Paris, comme Oxford et Cambridge aujourd'hui, une université résidentielle : tous les élèves réguliers sont immatriculés et internes, ainsi que bon nombre d'étudiants et une partie des régents (les enseignants d'aujourd'hui), qui mènent la vie cléricale et observent le célibat. L'imbrication entre collèges, nations, facultés, familles religieuses agrégées à la faculté de théologie, fait de l'université une République qu'il serait impossible ou presque de décrire dans le détail. C'est une entité juridique, reconnue par la papauté et par la monarchie comme corporation, dotée de nombreux priviléges apostoliques et royaux (droit aux bénéfices, exemptions fiscales et militaires, rang officiel). Cette oligarchie est composée des quatre nations (France, Normandie, Picardie, Allemagne), divisées en tribus, dont la réunion constitue la faculté-mère, celle des arts (régents, maîtres ès arts et gradués non-docteurs des facultés supérieures) et encore des trois facultés supérieures. Une fois par trimestre, l'Université, qui n'aura pas de chef-lieu avant que le départ des jésuites ne libère Louis-le Grand, tient ses "comices" au cloître des Mathurins et se rend processionnellement à l'église stationnelle du jour, déroulant le cortège bigarré de ses compagnies rangées en ordre immuable : mendians, maîtres ès arts, ordres monastiques et chanoines réguliers, bacheliers en médecine, en droit, en théologie, régents ès arts, procureurs des Nations, docteurs en médecine, docteurs ès lois, docteurs en théologie, recteurs, officiers, membres du Conseil, suppôts. Cette grande famille, attachée à ses usages anachroniques, à la langue latine, est paternellement administrée par le Recteur, élu de trois mois en trois mois au sein de la Faculté des arts et continué souvent dans sa charge pour plusieurs quartiers. En

exercice il porte la robe d'écarlate violette, le double camail de fourrure et d'hermine, l'escarcelle "à l'antique", marche précédé de quatre bedeaux portant les masses de vermeil, ne cède le pas dans les cérémonies qu'aux légats du pape et cardinaux de sang royal, reçoit les mêmes honneurs que les princes du sang, y compris la sépulture à Saint-Denis. Entouré de son "conseil ordinaire", doyens et procureurs, il administre, juge en son tribunal disciplinaire, publie des mandements, inspecte les collèges, signe les actes. Le syndic, nommé à vie, le greffier, le receveur, l'assistent. Les Facultés et les Nations ont leur vie propre, leurs fêtes, leurs réunions avec "sportules" (jetons de présence). Pour la collation des grades apparaissent deux dignitaires ecclésiastiques qui n'appartiennent pas à l'Université, même s'ils sont gradués, le chancelier de Notre-Dame, chanoine du chapitre cathédral, et le chancelier de Sainte-Geneviève (l'abbé déléguant ses pouvoirs, souvent au curé génovétain de Saint-Étienne du Mont).

La Couronne intervient fort peu dans les affaires de sa "très chère fille" : elle lui enlève la tutelle des imprimeurs, une partie de la police de la librairie et de la censure ; elle protège l'indépendance du Collège de France ; elle gère à sa guise les messageries, dont le fruit ne reviendra, en petite partie, aux nations qu'en 1719, permettant la gratuité de l'enseignement des arts et le financement de l'éméritat ; elle assure les fondations des chaires royales, le nombre de professeurs restant toujours très restreint.

Pas plus que l'Église, elle n'envisage cependant de pourvoir au fonctionnement de l'Université, qui vit grâce à un patrimoine collégial en continue dégradation. La réalité pédagogique et scientifique de l'enseignement universitaire est difficile à cerner : animés d'une évidente répugnance à suivre le mouvement des idées et du savoir, les maîtres savent dispenser une très solide formation intellectuelle et morale, codifiée plus tard par Rollin, qui convient dans l'ensemble aux familles et prépare les adolescents à rester de bons chrétiens et de fidèles sujets. Les études professionnelles des facultés de droit et de médecine demeurent, en dépit de quelques personnalités de premier ordre, trop peu rigoureuses et trop détachées de la recherche savante, mais elles contrôlent la santé publique et la vie judiciaire. La théologie préserve ses traditions autour de la Sorbonne.

La Sorbonne, exemple presque parfait de la partie prise pour le tout, collège qui désigne communément tout le corps de la faculté de théologie de Paris. Pasquier ne songe pas à en décrire l'organisation complexe à nos yeux et qui appelle quelques

précisions qui permettent de mieux apprécier l'apport des *Recherches...* à nos connaissances sur l'ancienne Université.

L'antique fondation créée en 1251 par Robert de Sorbon pour les pauvres maîtres, approuvée dès 1268 par la papauté, avait traversé les siècles en conservant à peine altérés ses statuts, ses coutumes et son esprit. Deux groupes distincts d'ecclésiastiques avaient leur résidence dans le collège, qui conserva jusqu'aux destructions conduites de fond en comble pour laisser place à la munificence de Richelieu, son visage ancien, avec sa chapelle et ses bâtiments médiévaux, auxquels les maîtres étaient fort attachés, tout gothiques qu'ils fussent. Tous jouissaient des avantages très appréciables du logement, de la table commune, de la bibliothèque, du jardin, de la chapelle. D'une part des hôtes, *hospites sorbonici*, héritiers des boursiers des origines, jeunes bacheliers en théologie recrutés après attentif examen scientifique et moral, incluant la thèse "robertine", qui suivent les cours publics aux écoles extérieures de Sorbonne et les exercices propres au collège dans ses écoles intérieures. Une fois vainqueurs des longues et difficiles épreuves de la licence et reçu le bonnet de docteur (qui exige la prêtrise et des dépenses que certains ne peuvent faire) ces hôtes doivent quitter le collège mais demeurent "de la maison de Sorbonne". On les compareraient sans trop d'anachronisme aux élèves de l'École normale supérieure, mais il ne faudrait pas oublier que d'autres collèges offrent aussi à leurs boursiers et pensionnaires, sur un pied beaucoup plus modeste, le même accueil, ainsi à Navarre, aux Cholets, au Cardinal Lemoine, à Harcourt, à Lisieux, et que tous les réguliers sont par définition internes, avec bibliothèque, répétitions et réfectoire. À côté de ces hôtes temporaires, qui n'ont aucune part au gouvernement du collège, les sociétaires, *socii*, véritables enfants de la maison, attachés à vie à la fondation, qui forment la société de Sorbonne, composée de bacheliers et de docteurs portant le titre prestigieux "... de la maison et société de Sorbonne", que seul peut faire perdre, en général sur ordre royal, la radiation. Cette sodalité séculière n'est unie par aucun vœu, mais il y règne une profonde entente domestique, un vif attachement aux traditions et aux intérêts de la maison, une parfaite égalité, symbolisée par les armes du collège – une roue avec ses rayons – et par l'ample robe noire de dessus portée pour effacer toute distinction.

Des cent cinquante membres environ de la société une petite partie seulement réside à la Sorbonne et y occupe les trente-sept appartements prévus à cet effet, attribués à chaque vacance à de nouveaux docteurs ou même à des bacheliers. Le reste des

sociétaires, évêques, dignitaires et chanoines des chapitres, curés de Paris, bénéficiers de province, participent toujours à la vie collective, reviennent à la Sorbonne pour les assemblées du collège ou celles de la Faculté, et les Parisiens peuvent y déjeuner et user de la riche bibliothèque. Le *proviseur* n'est qu'une haute personnalité extérieure servant de protecteur et le *prieur*, élu chaque année pour un an parmi les simples bacheliers, n'exerce pas les fonctions d'un principal, bien qu'il préside les assemblées et signe les actes, non plus que le *sénéleur* qui préside la table et se place à la tête de la société. Ce sont les assemblées de la société qui règlent démocratiquement les affaires temporales, le recrutement des hôtes et l'admission des sociétaires (ceux-ci souvent pris parmi ceux-là), les nominations aux bénéfices. Elles traitent aussi de questions de doctrine et de morale, répondent à des consultations venues de membres du clergé ou de particuliers. Louis XIV ne se résoudra plus tard à imposer le dixième qu'après avis favorable de douze docteurs, "tous des meilleurs". Le prieur, assisté de quatre sénieurs, met en délibération les solutions aux cas de conscience, qui sont prises à la majorité des suffrages. À sa prospérité interne et à la renommée de son savoir, la Sorbonne ajoute la considération que lui vaut sa place dans la vie de la faculté de théologie. Pas plus que l'université elle-même, celle-ci ne dispose d'une véritable organisation matérielle, locaux d'administration et d'enseignement. C'est à la Sorbonne que sont attachées plus de la moitié des chaires professorales, de fondation royale ou privée – six ou sept – le collège en choisit les titulaires, qui font partie de la société, et les cours sont donnés dans ses écoles extérieures pour l'ensemble des étudiants de la faculté. De plus, un usage né dans le collège même est devenu un des exercices officiels de la licence en théologie, la thèse sorbonique, qui se déroule sous la présidence du prieur et attire parfois un brillant public quand les bacheliers sont de grande naissance. La Cour et la Ville se pressent alors à la Sorbonne. C'est encore dans son *aula major* que se déroulent les réunions officielles de la faculté, celle de *prima mensis*, et les séances extraordinaires provoquées par les discussions souvent très animées des problèmes soulevés par les questions doctrinales et par la politique ecclésiastique.

Si Pasquier fait à la Sorbonne une place d'honneur au chapitre XV du livre IX, il n'a garde – à la différence de tant d'autres – d'oublier l'autre collège et société, Navarre, fondation royale, qu'il mentionne au chapitre XVI, et il rappelle que les chaires royales ou les chaires publiques de théologie sont attachées à l'un ou à l'autre de ces collèges et vont à des membres de l'un et de l'autre respectivement. En bon juriste il se montre

d'ailleurs particulièrement précis sur tout ce qui touche à l'organisation légale et administrative des facultés et de l'université. Il expose fort clairement le système des fondations, celui de l'expectative des gradués, les règles de promotion aux chaires et de collation des grades, les fonctions du recteur "en cette petite république", les honneurs qui lui sont rendus, les priviléges octroyés. Bref, toute l'"économie et ménage de l'université", et pour faire bonne mesure le Collège royal, sur lequel il fournit au livre III, en bon humaniste allié de Turnèbe, des renseignements encore très précieux aujourd'hui.

Autant et plus que la description vaut le commentaire personnel. Sans songer à relever ici tout ce qui chez Pasquier s'offre comme "idée d'une université", on retiendra seulement deux ou trois chefs particulièrement instructifs.

Par exemple le lien établi dès le XIII<sup>e</sup> siècle entre l'Université de Paris et la papauté qui l'adopte pour fille, tout comme le Roi de France le fait de son côté. Pasquier, dans le chapitre XX du livre IX, *Abus en la promotion des professeurs*, rappelle clairement l'existence et les prérogatives des deux chanceliers, celui de Notre-Dame, "qui a puissance de créer lui seul les docteurs de Théologie, Décret et Médecine, après que les actes ordinaires y ont passé", et celui de Sainte-Geneviève, devant lequel peuvent se présenter les étudiants de la Faculté des Arts pour leur licence et maîtrise. Mémoire est faite aussi de la bulle de Grégoire X ordonnant que le chancelier, qui jouit sa vie durant de sa charge, prête serment ès mains de l'évêque et chapitre de l'Église de Paris, à laquelle il appartient comme chanoine. Et Pasquier note encore, dans son grand chapitre XXII, *Du recteur de l'Université et de sa suite*, que "en toutes les commissions de cour de Rome pour le fait de l'Université, on voit l'adresse être faite au chancelier pour les mettre à exécution, nulle au Recteur. Mais aux affaires concernant l'État le Recteur y est employé." Mais Pasquier en revient toujours au thème déjà esquissé au livre III, chap. XXIX : à savoir que "l'Église de Paris fut la mère [de l'Université] sous l'autorité de nos Rois". C'est bien plutôt de matrice qu'il faudrait parler. Ce n'est pas cette Église particulière qui a juridiquement autorité en la personne du chancelier de l'Université, chanoine de son chapitre, sur la corporation des maîtres et des étudiants (*l'Universitas* proprement dite), mais bien le siège de Rome, la papauté qui a choisi irrévocablement ce dignitaire pour son légat né à Paris, chargé de procéder à la collation des grades, à la *birretatio* des maîtres, à leur serment en son nom, *ex auctoritate apostolica*, formule qui restera inviolablement en usage jusqu'aux derniers jours à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle assure, cette formule, de manière de plus en plus té-

nue mais toujours réelle la légitimité canonique de l'Université de Paris, pour les quatre facultés, et son caractère pontifical, qui entraîne l'universalité de la *licentia docendi ubique terrarum*, à la mesure de la romanité. Aux temps de l'*Unigenitus* Clément XI pourra encore brandir, sans effets mais sans ridicule, les foudres de la suspension des cours et de la collation des grades, et, à la même époque, la contestation de l'Université avec les deux chanceliers pour savoir si c'est le recteur et non l'un des deux chanceliers ecclésiastiques qui doit poser le bonnet magistral sur la tête des nouveaux licenciés illustre encore la persistance des droits de la puissance spirituelle en cette matière.

Par le tour qu'il donné à son exposé, Pasquier laisse bien paraître qu'il voit dans l'Université de Paris un corps ecclésiastique de l'Église gallicane beaucoup plus qu'une corporation de droit pontifical. C'est le même principe qui le guide dans son opposition catégorique à l'affiliation des jésuites à l'Université de Paris, soit dans la Faculté des arts soit dans la faculté de théologie. Dans son plaidoyer célèbre, dans les livres III et IX de ses *Recherches...* il reprend à satiété les mêmes arguments. La Faculté de théologie est composée de quatre familles : les sorbonnistes, les navarristes, les ubiquistes, qui doivent tous être séculiers, et les religieux membres des ordres agrégés à l'Université dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Ces derniers appartiennent soit à de grands ordres monastiques : Cluny (bénédictins), Citeaux (feuillants) soit à des congrégations de chanoines réguliers, prémontrés, victorins, Val des Écoliers, longtemps génoisfains, soit encore à des ordres de frères mendians : trinitaires (mathurins), jacobins (dominicains), carmes, augustins, cordeliers (franciscains). Après les combats entre mendians et séculiers qui se sont terminés par un *statu quo imposé* par la papauté, aucune innovation ne sera introduite dans ces affiliations. Ainsi les minimes, fondés dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, et assurés du soutien royal, n'ont-ils jamais été agrégés à l'Université, bien que membres de la famille des frères mineurs et de même statut canonique que les autres branches. De même pour les capucins, également frères mineurs à part entière, mais reconnus en 1525, trop tard pour envisager de prendre place à côté des autres familles franciscaines au sein de l'Université.

Quant à la Faculté des arts, formée des quatre nations, sa situation est plus nette encore car elle a toujours été collégiale et séculière. "Nous voulons, expose Pasquier, que [dans cette faculté] les séculiers reçoivent les degrés de bachelerie, licence et maîtrise auparavant qu'ils puissent faire profession publique de leur savoir. Au contraire, par un passe-droit spécial, les reli-

gieux non seulement ne sont point nécessités de la faire mais du tout on leur défend et interdit de passer maître ès arts parce qu'on veut qu'ils ne fichent point leurs esprits sur les fleurettes des lettres humaines, ains que du tout ils s'adonnent à la lecture des saintes lettres et de la théologie."

En une telle situation, il suffirait en bonne logique de tenir les jésuites soit pour des religieux – et alors la porte de la faculté de théologie ne pourrait s'ouvrir que si l'on ne retenait pas la situation actuelle comme définitivement figée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle – soit pour des prêtres séculiers vivant en communauté, sans le lien canonique des vœux solennels, auquel cas les Arts et la Théologie pourraient les accueillir à titre individuel dans leur corps. L'embarras où sont plongés les gallicans vient de leur ignorance ou de leur répugnance à accepter de nouvelles formes de vie religieuse dans l'Église. Le refus d'accepter formellement les décrets du concile de Trente puis leur application romaine contribue fortement à ce repli, à ce rejet de toute innovation. Qu'il existe entre les moines, chanoines réguliers, mendiants, qui ont droit de cité au pays latin, et les communautés de prêtres séculiers comme le sont l'Oratoire, Saint-Sulpice, le Saint-Esprit, la Doctrine chrétienne, une classe intermédiaire déconcerte Pasquier et l'irrite au plus haut point. Il faut "combattre en champ clos ce monstre [qu'est la secte des jésuites] qui pour n'être ni séculier ni régulier était tous les deux ensemble et partant introduisait dans notre Église [gallicane] un ordre hermaphrodite". Il y a en eux une "profession anormale", qui introduit une "religion [un ordre religieux] bigarrée de régulier et de séculier, troublant par ce moyen l'ordre hiérarchique de notre Église." À ce compte seraient aussi des "sectaires" aux côtés des jésuites (fondés en 1540) les théatins (1524), les barnabites (1530), les somasques (1534), les camiliens (1582) les caraciolins (1588), les clercs de la Mère de Dieu (1574), les scolopes (1617) et d'autres encore. C'est donc un procès fait à une nouvelle forme de vie consacrée qu'intente Pasquier dans son *Plaidoyer*, ses *Recherches...* et son *Catéchisme*. Le Père Garasse dans ses *Recherches des recherches* de 1622 n'a pas tout à fait tort de traiter Pasquier en son livre III d'*ignorant*, "qui ne compile que des ravauderies", au lieu de contempler lucidement le temps présent sans toujours poser au *laudator temporis acti*. Autant l'avocat a du souffle, du feu même quand il reproche aux jésuites leurs "marranes desseins", quand il les dénonce comme "autant d'espions espagnols et ennemis jurés de la France", autant son argument contre l'affiliation – il faut être tout séculier ou tout régulier et "nous n'admettons point de métis [dans l'Université]" – paraît faible. Il est vrai que la faute vient

aussi des jésuites, qui refusèrent obstinément d'éclairer sur ce point l'Université, se déclarant *tales quales eos curia declaravit*, réponse de Normand qui permettait de s'écrier selon les moments : "Je suis oiseau, voyez mes ailes - je suis souris, vivent les rats !". La judiciaire excellente de Pasquier a visiblement, sur ce point particulier, perdu de son acuité, sous l'effet de la passion politique et d'une sensibilité religieuse fortement colorée par les préjugés conciliaristes et gallicans.

Il eût suffi en effet de déclarer irrecevable la demande des Pères jésuites du collège de Clermont d'être reçus collectivement dans l'Université "par forme de société et collège". Il n'était pas nécessaire pour ce faire de transformer un plaidoyer en un réquisitoire haineux, qui annonce les déclamations du XVIII<sup>e</sup> siècle contre les mêmes religieux, leurs constitutions, leurs ambitions démesurées. Pasquier tente de les enfermer dans la nasse :

Leurs chambres sont ouvertes à tous les enfants qu'on leur baille en pension, et leur collège à tous martinets et galoches [étudiants externes, ne résidant pas]. S'ils veulent vivre comme nos régents séculiers, qu'ils lisent dedans leurs collèges à tous allant et venant tant les lettres humaines que la philosophie, pourquoi ces vœux ? S'ils se publient religieux, que ne se tiennent-ils comme les autres clos et couverts dans leurs monastères [lisant seulement à ceux de leur ordre] ? Les jésuites n'ont pas pris "le bonnet de maîtrise ès arts et donc ils ne sauraient tenir classe comme les régents séculiers, qui ont fait preuve de leurs suffisances et capacités ès écoles publiques. Ils ne peuvent non plus faire leçon de théologie s'ils ne sont docteurs en cette faculté.

N'étant ni maîtres ni docteurs, les nouveaux venus ne sauraient prétendre à l'enseignement public dans les Facultés des arts ou de théologie.

Entre Luther et Ignace de Loyola, rapprochés l'un de l'autre par Pasquier comme également hérétiques et même hérésiarques, la Faculté de théologie de Paris maintient l'équilibre dans la doctrine et la discipline. Par ses censures elle détecte et fixe les erreurs éventuelles des auteurs qui traitent de matières dogmatiques, elle est dans la chrétienté la véritable *trutina*, l'aiguille de la balance où se pèsent les propositions ou les ouvrages qui intéressent la foi. Pasquier s'exalte en décrivant cette mission doctrinale confiée aux maîtres de Paris :

Le consulat de notre Église chrétienne s'exerce dans la ville de Rome et le tribunat dans la France, et tout ainsi que les oppositions des tribuns dedans la République de Rome contre les con-

suls furent cause que chacun demeura dedans les bornes de son devoir, chose qui conserva longtemps l'État, ainsi le semblable est-il advenu en notre République chrétienne. Privilège qui nous est acquis non depuis quelques centaines d'années, ains dès le bers de notre religion.

L'Université n'occupe d'ailleurs pas la première place dans cette économie nationale :

les protecteurs des priviléges et libertés de notre Église gallicane sont les Rois premièrement, puis cette grave cour de Parlement, en après l'Université de Paris.

Comment les jésuites, qui s'engagent à observer une *obedientia cæca* au Saint-Siège pourraient-ils entrer dans le sein d'une corporation universitaire dont la première faculté, la *Sacratissima facultas*, a pour vocation de réguler la vie dogmatique de l'Église catholique, et de défendre les libertés, priviléges et coutumes dont l'Église gallicane est en possession depuis la plus haute antiquité ?

Né en 1528, Pasquier était enfant en 1536 quand le Parlement de Paris effectua la "réformation" de la Faculté de théologie, mais déjà un étudiant lorsque la monarchie, horrifiée par l'affaire des Placards d'octobre 1534 et celle de janvier 1535, rendit sa faveur aux maîtres de Paris et leur confia la défense de la foi. Il dut voir prêter par tous les clercs du diocèse le serment d'adhésion aux articles de foi édictés par la faculté en 1543 et devenus loi d'État, et en 1551 il était déjà homme lorsque l'édit de Chateaubriant donna à la Faculté de grands pouvoirs d'inspection et de contrôle sur les auteurs et les libraires et conféra autorité officielle au catalogue des livres prohibés compilé par les docteurs à partir de 1544, qui servira de modèle à l'index romain de 1559.

À vrai dire plutôt que la défense inflexible de l'orthodoxie contre les hérétiques, Pasquier entend célébrer les efforts de la Faculté pour contrecarrer les ambitions de la cour de Rome. Lorsqu'il compose son livre IX, Edmond Richer est déjà syndic de la Faculté depuis 1602 et s'emploie activement à faire triompher les vues gallicanes extrêmes : son fameux traité *De ecclesiasticala politica potestate* a paru à Paris en 1611 et Pasquier a sûrement été un des premiers lecteurs de ce manifeste que la Sorbonne blâme mais que le Parlement de Paris défend. Il a peut-être même conservé des liens avec le bouillant ecclésiologue, déposé de son syndicat en septembre 1612. Leurs vues paraissent assez voisines sur bien des points et ils partagent la même confiance envers le système religieux et politique institué

par le concordat de Bologne : le Roi, le Parlement de Paris, l'Université de Paris en sont les pièces essentielles. Rome y conserve sa primauté et encore réduite mais fort peu sa principauté juridictionnelle.

La mort a enlevé Pasquier assez tôt pour que lui soient épargnées l'obsolescence de son mythe par le déclin de l'Université et les luttes assez vives au sein de la Faculté de théologie, que seules le gouvernement énergique de Richelieu saura interrompre, au prix d'un contrôle dont Mazarin et Louis XIV augmenteront la rigueur. La Faculté de Paris au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas l'éclat théologique des graves universités espagnoles, portugaises, flamandes, Alcalà et Salamanque, Coïmbre, Louvain et Douai, car elle n'a pas voulu maintenir la grande tradition spéculative de l'École de Paris et a préféré s'orienter vers la théologie positive, fondée sur les sources patristiques et sur l'histoire, sans compter vraiment en son sein assez de grands érudits. La *translatio studii* s'opérait une fois de plus vers le royaume idéal de la République des lettres. Pasquier a élevé à cette *alma mater* un autel qui ne sera plus guère fréquenté durant les deux siècles de l'Ancien Régime. Peu importe au fond, il reste la ferveur, l'hymne en l'honneur de l'Université, "fille ainée des rois de France", et à travers elle en l'honneur de la capitale. En 1598, dans sa *Remontrance aux Français*, Pasquier laisse éclater son amour pour sa ville :

O Paris, qui semble avoir été autrefois élevée pour la maison et temple de Dieu, école de sapience, siège des Rois et de la justice, ayant abundance de tous biens avec plus de bénédictions que n'eut jamais Jérusalem.

Voici donc Paris héritier et substitut des deux centres de la chrétienté, nouvelle Jérusalem, nouvelle Rome.

Bruno NEVEU



## MYTHES D'ORIGINE ET ORDRE SOCIAL DANS LES RECHERCHES DE LA FRANCE

Il a fallu à Étienne Pasquier beaucoup de confiance dans la méthode historique pour s'attaquer, dans les *Recherches de la France*, au problème des origines françaises et espérer qu'en procédant, comme il l'écrit, "à l'Académique", il parviendrait à des conclusions acceptables par tous<sup>1</sup>. Deux circonstances, en particulier, avaient contribué, dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à faire du sujet un domaine de controverses, ouvert aux passions. D'une part, le renouveau de l'historiographie allemande, sensible dès la fin du siècle précédent, avait abouti à ce qu'Émile Picot, en 1916, n'a pas hésité à assimiler à un premier "pangermanisme", fondé sur la redécouverte de Tacite, et tendant à présenter les Francs établis en Gaule comme les rejetons dégénérés du vigoureux tronc german<sup>2</sup>. D'autre part, le mouvement d'émancipation des écrivains français à l'égard du modèle humaniste gréco-latin les avait rendus sensibles à ce que celui-ci pouvait avoir de dépréciatif à l'égard de la culture de leurs ancêtres, réputée inexistante ou barbare<sup>3</sup>. C'est donc sous la brûlure de ce double mépris, celui des Allemands et celui des Italiens, que les historiens français de la Renaissance se sont mis à rechercher quelques lumières sur les débuts du royaume ; il n'est pas étonnant, dans ces condi-

---

Les notes renvoient à l'édition des *Oeuvres d'Étienne Pasquier*, Amsterdam, Les Libraires Associés, 1723, 2 vol. in fol. Les *Recherches de la France* se trouvent dans le premier volume.

- 1 A propos des Douze Pairs de France, Étienne Pasquier déclare vouloir "procéder à l'Academique, je veux dire montrer par bonnes et vallables raisons ce qui n'est pas, et timidement asseurer ce qui peut estre" (Livre II, chap. IX, col. 97).
- 2 L'un des auteurs allemands les plus clairs sur ce point est Heinrich Bebel : en 1504, dans l'*Oratio de Germaniae laudibus*, il opposait, d'après les témoignages de César et de Tacite, les caractères des peuples germanins – courageux, durs à la peine, grands guerriers et grands chasseurs – à ceux des Gaulois, mous et indolents. Il réfutait la fable troyenne, et assimilait les Francs aux Germains. Il ajoutait que les Allemands étaient restés une race pure, non infectée par des mariages avec d'autres peuples, tandis que les Français, bien que descendus eux aussi en partie d'ancêtres allemands, s'étaient abâtardis (in Simon Schard éd., *Historicum opus... tomus I, Germaniae antiquae illustrationem continet*, Basileus, ex off. Henricpetrina, 1574, pp. 225, 282 et 231). Sur Heinrich Bebel et les historiens allemands de la fin du quinzième siècle et du début du siècle suivant, voir Émile Picot, "Le pangermanisme au seizième siècle", *Revue Hebdomadaire*, 1916, pp. 462-471, et surtout Jacques Ridé, *L'image du Germain dans la pensée et les lettres allemandes de la redécouverte de Tacite à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Lille III, 1977, 3 vol.
- 3 Sur le rejet des prétentions allemandes et de l'hégémonie culturelle italienne, voir les analyses de Claude-Gilbert Dubois, *Celtes et Gaulois au XVI<sup>e</sup> siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste*, Paris, Vrin, 1972, p. 20.

tions, qu'ils l'aient fait le plus souvent selon une perspective polémique, ni que leurs idées politiques et sociales aient orienté leur reconstruction du passé, contribuant ainsi à brouiller les pistes.

Lorsque Pasquier se lance à son tour à la recherche de la France, il est parfaitement conscient de s'engager sur un terrain glissant. "Tout ainsi", écrit-il au début du chapitre qu'il consacre aux fiefs dans son Livre premier, "que nous n'avons livres aucun qui nous baillent à point nommé certain advertisement des choses que je me suis mis en butte, aussi tous tant que nous sommes n'en parlons que par conjectures tirées de nos particuliers jugemens, lesquels encors le plus du temps nous reiglons par nos particulières passions."<sup>4</sup> Certains historiens, constate-t-il, vont même jusqu'à infléchir la vérité pour complaire à quelque puissant : c'est ainsi que, faisant sans doute allusion aux relations entre Charles Dumoulin et le connétable de Montmorency, il réfute l'idée qu'aux temps mérovingiens "les Maistres du Palais et Comtes d'Estables fussent tiltres de dignitez conformes, comme quelques uns de nostre temps veulent donner à entendre pour applaudir aux Grands Seigneurs."<sup>5</sup> D'autres, observe-t-il encore, "qui pensent avoir bonne part aux histoires de la France", prétendent fonder ce qu'ils appellent "la liberté du peuple" sur une hypothétique ancienneté des États généraux.<sup>6</sup> Bref, Pasquier sait très bien que les temps obscurs des origines ne le sont pas seulement à cause du manque de sources fiables, mais aussi à cause de la lecture passionnelle ou intéressée qu'en font ses contemporains, et des enjeux politiques et sociaux que cachent leurs assauts d'érudition.

En ce qui concerne la genèse du peuple français et celle de sa hiérarchie sociale, trois points sont particulièrement brûlants : d'abord la dualité, voire la multiplicité des composantes ethniques qui ont contribué à sa formation ; ensuite la conquête franque et sa brutalité guerrière ; enfin, la stratification sociale établie par la distribution des fiefs.

À l'origine du royaume, les historiens de la Renaissance découvraient des Gaulois, des Francs, des Romains, des Burgondes, des Bretons, des Goths... Pouvait-on croire à l'unité d'une nation issue de pareille bigarrure ? Comment s'étaient, en particulier,

4 *Les Recherches*, éd. cit., Livre I, chap. XVI, col. 125.

5 Ibid., chap. XI, col. 107. Sur les relations entre Charles Dumoulin et le connétable Anne de Montmorency, voir Jean-Louis Thireau, *Charles Du Moulin (1500-1566). Étude sur les sources, les méthodes, les idées politiques et économiques d'un juriste de la Renaissance*, Genève, Droz, 1980, pp. 31. Le passage sur la charge de Connétable, accompagné de flatteries à l'égard de Montmorency, se trouve dans les *Commentarii in consuetudines parisienses*, art. 19, gl. 1, n° 2 ss. (cité par J.-L. Thireau, p. 31, n. 76 et p. 73, n. 381).

6 *Les Recherches*, Livre II, chap. VII, col 85.

combinés les apports respectifs des deux principaux peuples fondateurs, les Gaulois et les Francs ? Question d'autant plus difficile à résoudre que les Francs ont pu apparaître à certains comme des étrangers : "dans les premiers temps les Francs n'étaient ni natifs ni habitants des Gaules", a rappelé l'historien véronais Paul Émile, avec quelque brutalité.<sup>7</sup> Or ils ont pourtant donné leur nom à la France... Que des érudits aient ressenti un profond malaise à l'idée d'une différence ethnique originelle est révélé par les trésors d'ingéniosité qu'ils ont dépensés afin de la nier. Leur solution, sous la variété des démonstrations, était simple : pour Guillaume du Bellay, par exemple, Francs et Gaulois sont "alliez de sang" ; d'autres, comme Guillaume Postel, François Connat, Robert Ceneau, Jean Bodin, vont jusqu'à affirmer que les Francs sont en réalité des "Gaulois de race".<sup>8</sup> Étienne Pasquier, citant Postel et Connat, raille avec une douce ironie ce gallocentrisme.<sup>9</sup>

7 "Caeterum quia primordiis rerum Franci non erant Galliarum indigenae, incolaeve" (Paul ÉMILE, *De rebus gestis Francorum*, 1517-1518, éd. de 1539, Paris, M. Vascosan, 2 parties en 1 vol. in fol., préface).

8 L'idée d'une consanguinité entre Gaulois et Francs s'appuyait le plus souvent sur les généalogies construites dans la deuxième moitié du XVe siècle par Annus de Viterbe, qui faisaient remonter les dynasties européennes aux enfants de Noé (C.-G. Dubois, *Celtes et Gaulois...*, pp. 25-28). C'est ainsi que Guillaume Du Bellay (*Epitome de l'Antiquité des Gaules et de France*, Paris, V. Sertenas, 1556, ff. 20 r° et 24 r°) affirme que Dardanus, le fondateur de Troye, était le frère de Jasius, roi des Gaules ; les Gaulois et les Troyens étaient donc "alliez de sang". En outre, Francion, fils d'Hector de Troye et "auteur et propagateur du noble sang et nom de France" épousa la fille unique de Remus, roi des Gaules, union à laquelle ce dernier consentit volontiers "tant de la memoire de leurs communs ancestres que pour la fame et bon renom du preux Hector son pere" ; leur fils fut appelé Sicamber. Pour Guillaume Postel, l'ancêtre commun est Gomer, petit-fils de Noé ; il va jusqu'à écrire, dans l'*Histoire memorable des expéditions depuis le deluge faites par les Gauloys ou François* jusques en Asie (Paris, S. Nivelle, 1552, 95, ff.) que les Gomerites ont, en partant de la Gaule, pénétré en Allemagne sous le nom de Cimbres ; le mot "germains" signifie "frères des Gaulois" ; si bien que "les Alemanz ou Germains (entre lesquels en toutz Autheurs les Cimbres sont les plus celebrez) sont Gaulois de race" (ff. 9 v°-14v°).

Selon François Connat, dans les *Commentariorum Juris civilis tornus prior* (Parisii, J. Kerver, 1553, 2 tomes en 1 vol. in fol.), "Franci non aliam habent quam Gallicam originem, non Germanicam, aut Trojanam" (f. 120 v°).

Robert Ceneau dans la *Gallica Historia* (Paris, Galliot des Prés, 1557, 182 ff.), se réfère lui aussi à l'ancêtre commun Gomer ; bien plus, d'après lui, les Sicambres, qui, au moment de leur venue en Gaule, ont contracté un pacte avec les Gaulois, sont issus de ces derniers : *Ita ut potius Sicambri a Francis Gallis prodierint, quam Galli a Sicambri* (ff. 76 v°-77 r°) "Francs et "Gaulois" sont deux noms pour le même peuple.

Pour Jean Bodin, "le jour où les Allemands et les Français auront acquis la conviction d'avoir la même souche et le même sang [...] ils contracteront à jamais alliance et amitié"... "Les Germains descendant des Gaulois et non l'inverse" (*Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, 1566, éd. et trad. par Pierre Mesnard, Paris, P.U.F., 1951, 473 p. pp. 455-457).

9 Étienne Pasquier se réfère aux théories de Connat au Livre I, chap. VII, col. 22 et au Livre II, chap. XVI, col. 127 ; et à celles de Postel au Livre II, chap. XVIII, col. 145.

Il était toutefois difficile de se dissimuler que les Francs, même maquillés en Gaulois que des péripéties diverses auraient séparés de leurs frères, avaient longtemps séjourné en Germanie, et qu'ils en étaient revenus les armes à la main. Tous ceux que gênaient la brutalité de la rencontre originelle se sont ingénier à minimiser le fait de la conquête. Là encore, la parade était simple : il suffisait, comme l'ont fait Du Bellay et Postel, d'insister sur la précoce fusion des deux peuples, et de montrer, comme Robert Ceneau, que les Gaulois, forts de leur remarquable culture, avaient civilisé les Francs et les avaient débarrassés de leur "barbarie". Le baptême de Clovis apparaissait alors comme le symbole à la fois de l'union franco-gauloise et de la victoire morale et spirituelle des Gaulois.<sup>10</sup>

Pourtant, tout un courant historiographique se situe à l'opposé de cet engauleissement des Francs, si l'on peut risquer ce néologisme. Certains historiens, en effet, se sont laissés convaincre par les arguments des Allemands en faveur de l'origine purement germanique des Francs, ce qui les a amenés non seulement à rejeter la vieille légende de leur souche troyenne, mais aussi à valoriser leur nature guerrière et conquérante. La thèse germanique est déjà perceptible dans l'édition de 1500 du *Compendium de origine et gestis Francorum* de Robert Gaguin, un familier des milieux érudits d'Allemagne, ou encore dans le *De Rebus gestis Francorum* (1517-1518) de Paul Émile.<sup>11</sup> Les théories allemandes, à condition de les débarrasser de leur agressivité an-

10 Guillaume Du Bellay, dans ses *Mémoires*, évoque les "alliances et unions d'icelles deux nations Gauloise et françoyse unies et reduites en un corps de republique, pour soy vindiquer et retraire en leur ancienne franchise et liberté naturelle, hors de la contrainte submision paravant faite aux Romains" (éd. Michaud et Poujoulat, p. 111, col. 1). Pour Guillaume Postel, la fraternité des Gaulois avec leurs libérateurs francs explique que les rois mérovingiens se soient aussi facilement fait accepter par leurs nouveaux sujets (*Histoire memorable...*, f. 52 r<sup>o</sup>). Quant à Robert Ceneau, il minimise la conquête guerrière (*asserere ausim non tam armis quam foedere jurato Senonicam Galliam gentemque Scambricam in unum coaluisse*) ; selon lui – et en celà il annonce les thèses de la *Francogallia*, de François Hotman, Francs et Gaulois unis ont été désormais appelés *Gallofranci aut Francogalliti* ; en outre, une harmonieuse complémentarité a cimenté cette union : *Franci itaque Gallis arma tutelaria, Galli vero Franci leges sua imposuerunt [...] ut vel sic rudem adhuc Francorum barbariem lenitas civilitasque Gallica temperaret : vicissimque Francorum robur Gallos a Romani jugo ac tributo immunes redderet* (*Gallico Historia*, ff. 77 r<sup>o</sup> et 71 r<sup>o</sup>). L'importance du baptême de Clovis comme signe de la fusion des deux peuples a été mise en évidence avec une particulière clarté dans l'œuvre de Paul Émile, pour qui ce sont des prêtres "vieux-gaulois" (Saint Médard et Saint Rémi) qui ont prêché la conversion à Clovis (*De rebus gestis Francorum*, f. 5 r<sup>o</sup>).

11 Voir Arlette Jouanna, "La quête des origines dans l'historiographie française de la fin du XVe siècle et du début du XVI<sup>e</sup>", in *La France de la fin du XVe siècle. Renouveau et apogée*, Bernard Chevalier et Philippe Contamine éd., C.N.R.S., 1985, pp. 305-307. L'origine troyenne est déjà fortement contestée par Enea Silvio Piccolomini en 1443 et Sigismond Meisterlin à la fin du XVe siècle (Jacques Ridé, *L'image du Germain...*, ouv. cit., pp. 170 et 279).

tifrançaise, présentaient en effet des aspects séduisants. On peut comprendre les raisons de cette séduction à travers l'œuvre de Charles Dumoulin, lui aussi bon connaisseur de l'érudition germanique. Dans la première partie de ses commentaires sur la coutume de Paris, parue en 1539, il montre que les Francs sont probablement des Germains, et méritent le nom de "Francigermani" ; bien loin de voir en eux des descendants des Gaulois, il n'hésite pas à exalter leurs vertus guerrières d'hommes libres et farouches, si bien que l'on peut considérer tout un aspect de son œuvre comme une défense et illustration de la "barbarie", caractérisée par l'amour de l'indépendance, la simplicité des mœurs et la pureté raciale.<sup>12</sup> Dans la dédicace qu'il adresse au connétable de Montmorency, placée en tête de ses *Consilia et responsa juris analyticata*, et datée de juin 1560, il révèle la fascination qu'il éprouve pour ces peuples belliqueux : "J'avoue que je suis un fervent admirateur du nom franc et de l'ancienne noblesse, dignité et vertu des Francs, bien que je me sache conduit en cette affaire par le raisonnement plutôt que par l'émotion."<sup>13</sup> Ses réticences à l'égard du droit romain et son gallicanisme ont renforcé en outre son attirance pour ces ancêtres venus de Germanie.

Or cette apologie des valeurs guerrières à travers le courage franc devait nécessairement prendre un sens polémique dans le contexte social, politique et historiographique du milieu du siècle. C'est en partie pour en atténuer la portée que les gallophiles, dont les ouvrages paraissent dans les années 1550, ont tant insisté sur la culture gauloise, cette culture que Jean Picard, par exemple, proclamait dès le titre de son ouvrage (*De prisca celttopaedia*, 1556), afin que nul n'en ignore.<sup>14</sup> L'affrontement au sujet des valeurs fondatrices n'était pas une simple querelle d'érudits. L'origine était alors le plus souvent conçue comme la préfiguration de l'identité future ; c'était donc le sens même de l'ordre social qui était en jeu. Cela apparaissait d'autant plus qu'une tradition encore timide mais bien repérable rattachait

12 Charles Dumoulin, *Commentarii in consuetudines parisienses*, éd. de 1576, Parisiis, ap. M. Somnium, 2 vol., t. I, Epitomé n°12-13 ; voir Jean-Louis Thireau, *Charles Du Moulin...*, ouv. cit., p. 200, n. 561. Selon Donald R. Kelley, *Foundations of Modern Historical Scholarship. Language, Law and History, in the French Renaissance*, New York et London, Columbia U. P., 1970, p. 203, "in general, what Dumoulin accomplished was a kind of transvaluation of values through the rehabilitation of "barbarism".

13 Charles Du Moulin, Épître dédicatoire à Anne de Montmorency, *Consilia et responsa juris analyticata*, in *Opera omnia*, Paris, 1681, J.B. Coignard, tome II, p. 807) ; cité par Donald R. Kelley, *Foundations of Modern Historical Scholarship...*, p. 203 (*Fateor me zelatorem esse Francici nominis et antiquae Francorum nobilitatis, dignitatis, et virtutis : attamen hac in re judicio me magis quam affectu duci scio*).

14 Jean Picard, *De Prisca Celtopoedia libri quinque*, Paris, M. David, 1556, 250 p.

l'origine des noblesses européennes aux envahisseurs barbares. Ainsi Lemaire de Belges, malgré sa valorisation des Gaulois, a glissé une phrase révélatrice dans ses *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* (1511-1513) : "est la terre de Germanie la vraye germinateresse et produuiteresse de toute la noblesse de nostre Europe."<sup>15</sup> Le continuateur de l'édition de 1539 du *De rebus gestis francorum* de Paul Émile, l'historien Jean du Tillet, dont le frère ainé Jean, le greffier, a été un propagateur du thème de la "libertas germanica", a cru pouvoir résumer ainsi l'apport de son prédécesseur : "Le peuple des Francs, issu de la noblesse germanique, fonda le royaume."<sup>16</sup>

C'est dans cette perspective qu'il faut situer le débat sur l'origine des fiefs, et donc de la hiérarchie féodale. Pour Dumoulin, les fiefs ont une origine franque et par conséquent germanique ; François de Connat, bien sûr, opine à l'opposé : ils viennent d'une tradition gauloise.<sup>17</sup> Là encore, Pasquier est très lucide sur les mobiles passionnels des deux théories : derrière les adeptes de la seconde, il voit le patriotisme gaulois et le désir de "bannir une barbarie de leur discours."<sup>18</sup> Une troisième hypothèse était soutenue par les partisans du droit romain, parmi lesquels Pasquier cite Budé et Zazius : les fiefs seraient d'origine romaine.<sup>19</sup> Ce qui était en cause à travers ces débats, c'était la

15 Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* (1511-1513) éd. de 1549, Lyon, J. de Tournes, livre III, p. 323. L'idée que presque toute la noblesse européenne et beaucoup de familles royales étaient issues de Germanie avait été exprimée par les historiens allemands (en particulier Heinrich Bebel, *Oratio de Germaniae Laudibus*, éd. cit., p. 274 et Christophe Scheurl, *Libellus de Laudibus Germaniae*, cité par Émile Picot, "Le pangermanisme au seizième siècle", art. cit., p. 465).

16 *Francorum gens e Germanica nobilitate in Galliam veniens, regnum condidit.* (Préface de Jean Du Tillet à son *De Regibus Francorum Chronicum*, placé à la suite du *De rebus gestis Francorum*, de Paul Émile, éd. de 1539 citée. Sur le germanisme de son frère ainé le greffier civil au Parlement de Paris, également prénommé Jean du Tillet (et que Pasquier cite dans le chap. XV du livre II, col. 122-125), voir Donald R. Kelley, *Foundations of Modern Historical scholarship...*, ouv. cit., pp. 229-230).

17 Sur les discussions des historiens au sujet de l'origine des fiefs, voir Donald Kelley, *Ibid.*, pp. 184-194.

18 *Les Recherches*, Livre I, chap. XVI, col. 125 et 127. La gallophile pouvait aussi servir de mode d'expression à des opinions politiques. Ainsi Pierre Ramus, dans son *Liber de moribus veterum Gallorum*, Parisiis, ap. A. Wechelum, traduit la même année par Michel de Castelnau sous le titre *Traicté des façons et coutumes des anciens Gaulloys* (même éditeur), fait une description des institutions gauloises, et y voit une forme de "démocratie" ou "timocratie", fondée sur la souveraineté du peuple et l'élection des magistrats par ce dernier ; corrélativement, il estime que les magistrats avaient dans la république gauloise une place supérieure à celle des hommes d'épée : "le premier degré de la Rep. Gaulloise cest le magistrat, puis les Princes, puis les chevaliers : le peuple elisoit selon aduis et pour sa commodité les Princes qu'il vouloit pour faire la guerre et s'ilz ne faisaient bien à leur voulonté, liz les chassolent" (traduction de M. de Castelnau, f. 81 v° - 93 r°).

19 *Les Recherches*, Livre II, chap. XVI, col. 127.

place des valeurs guerrières dans la société, l'origine de la noblesse féodale, le rôle du droit romain : enjeux dont la réunion des États généraux à Orléans à la fin de 1560 et certains aspects idéologiques des guerres civiles allaient montrer la gravité.

Il était nécessaire de rappeler ces controverses, non seulement parce que Pasquier s'y réfère, mais parce qu'elles permettent de mieux situer sa position. De prime abord, ses choix historiographiques peuvent sembler étonnamment favorables à la noblesse guerrière. Il accepte l'idée de la dualité originelle : lorsque, dans le préambule placé en tête de l'édition de 1594 des *Recherches*, il évoque "la venue des nations étrangères aux Gaules", il est hors de doute qu'il place les Francs parmi ces étrangers.<sup>20</sup> Pour lui, en effet, les Francs ne descendent pas des Troyens ; mais ce ne sont pas non plus d'anciens Gaulois. Leur premier habitat fut un pays marécageux situé entre les bouches du Rhin et le pays des Saxons ; à partir de cette certitude, Pasquier les classe parmi les "nations de Germanie", dont le nom est vraisemblablement celui d'une association guerrière, une "faction", écrit-il, fondée "pour une liberté et franchise qu'ils projettoient en leur esprit : car ainsi dit-on que le mot de François signifie en langage Alleman Libre". Les Francs avaient en effet, selon lui, fait "vœu de conquête, et contre les Gaulois, et contre toutes autres nations, jusqu'à ce que finalement ils attaindrent au dessus de la Gaule".<sup>21</sup>

Sans doute, Pasquier éprouve une profonde sympathie pour les anciens Gaulois, qu'il présente d'ailleurs comme un peuple aussi vaillant que cultivé ;<sup>22</sup> ils ont droit sous sa plume, tout comme les Francs, à l'appellation "nos bons vieux pères".<sup>23</sup> Mais il a aussi beaucoup d'admiration pour les hauts faits d'armes des Francs. Les vantardises inconsidérées des auteurs allemands, qui rappellent avec insolence que "les François issus de la Germanie ont pour quelque fois réduit souz leur obeissance les Gaules" ne doivent pas, selon lui, provoquer un dépit tel que l'on se refuse à reconnaître l'évidence : "ces vieux François, écrit-il, furent aguerris au possible, et qui de leur prouesse donnèrent maintes espreuves."<sup>24</sup> Il entre même quelque fascination dans cette admiration, quoique à un degré moindre que chez Dumoulin : on la perçoit parfois, au détour d'une phrase, comme celle qui traite des origines de la Loi salique, au Livre II : "non seulement les

20 *Ibid.*, Préambule, col. 2.

21 *Ibid.*, Livre I, chap. VI, col. 17-20.

22 *Ibid.*, Livre I, chap. I., col. 3-5.

23 *Ibid.*, Livre I, chap. I, col. 5 ("l'honneur de nos bons vieux pères [Gaulois] est demeuré dedans le tombeau d'oubliance"), et chap. III, col. 9 ("ces bons vieux pères François").

24 *Ibid.*, Livre I, chap. VI, col. 21.

François, écrit Pasquier, mais aussi la plus part des peuples qui sortent du profond de la Germanie eurent cette loy affectée.<sup>25</sup> Ce sont ces peuples issus des profondeurs qui ont fourni un tronc, certes "grossier" (c'est le terme qu'il retient, après avoir récusé ceux d'"agreste" et de "barbare"), mais plein d'une sève puissante, sur lequel a été enté le royaume de France.<sup>26</sup> Au fur et à mesure que progressait son travail, il semble même que le cœur de Pasquier, face aux bons vieux pères Gaulois et Francs, ait eu de plus en plus tendance à pencher du côté des seconds. Dans le Livre I, il avait affirmé que "ce grand Clovis germanus [...], peut-être induit par une destinée gauloise", avait fait sa patrie du pays qu'il avait conquis, de sorte que les Francs étaient devenus des "légitimes Gaulois" ; or, dans le Livre II, il n'hésite pas à écrire : "les anciens Germains, de l'estoc desquels nous sommes issus..."<sup>27</sup> Ce sont ces ancêtres germains qui, plus soucieux que toute autre nation de la protection des lignages, ont été à la source d'institutions extrêmement utiles comme la loi salique, le retrait lignager et le droit d'aïnesse.<sup>28</sup>

25 *Ibid.*, Livre II, chap. XVIII, col. 146.

26 Au chapitre II du Livre I, col. 10, Pasquier écrit que "les François n'estoient gens agrestes, comme plusieurs nations Barbares, ains civilisez et polis, selon les coutumes Romaines, ausquelles ils se conformoient non seulement es noces, festins, et autres grandes assemblées, mais aussi en régimes ou médecines, pour la conservation ou recouvrement de leur santé." Mais au chapitre X du même livre, col. 32, il affirme à propos des peuples de Germanie qui sont à l'origine de la plupart des royaumes européens : "je puis dire que tout ainsi que les jardiniers entent sur sauvageons grefses dont le fruit est souef, et du tout contraire à son pied : aussi des gens brusques et grossiers (je les nomme grossiers eu égard aux conditions qu'ils avoient, quand ils s'espargillèrent parmy les nations estrangères) sont issues les Monarques, comme la nostre François, l'Espagnole, et l'Angloise, qui florissent en bonnes coutumes et ordonnances, sur toutes autres nations". Un peu avant ce passage, il évoque ce "je ne scay quel heur [qu']il y a eu en ce pays de Germanie", alors qu'au chapitre VII, col. 21, il avait préféré insister sur "l'heur de la Gaule" ("l'heur de la Gaule a esté tel, que de la mesme main qu'elle a esté subjuguée par l'italien ou Germain, cette victoire s'est tournée à la foule et oppression , voire entière servitude de l'Italie ou Germanie, qui se vantoit de nous victorieuse").

27 Le passage sur "Clovis germanus", "induit par une destinée gauloise" (en 1560, on est alors en pleine mode gauloise), se trouve au Livre I, chap. VII, col. 22. Au chap. I du même Livre, col. 5, il écrit que les Francs, "par succession de temps, se naturalisèrent en ce pays [la Gaule] comme légitimes Gaulois". La descendance de "l'estoc Germain" se trouve affirmée au chap. XIX de Livre II, col. 149.

28 *Ibid.*, Livre II, chap. XVIII, col. 141-145. Pasquier oppose sur ce point le droit des Romsains, qui, en ce qui concerne les testaments, privilégiavaient les intérêts de l'individu, et le "droit des François", qui avaient surtout égard à ceux des familles. C'est de cette préoccupation franque qu'est née la loi salique, et, plus tard, mais participant du même esprit, le droit d'aïnesse, les apanages et le retrait lignager. Pasquier n'éprouve que peu de sympathie pour le droit romain, droit étranger, et de manière générale pour tout ce qui vient de Rome. Voir l'introduction de Claude Sutto au *Catéchisme des Jésuites* de Pasquier, Sherbrooke, P.U., 1982, 512 p.

Quant au fait de la conquête, Pasquier ne songe nullement à le nier, comme il le déclare expressément, répondant ainsi aux gallophiles.<sup>29</sup> Il ne cherche pas non plus à en minimiser les premières conséquences. Il est vrai qu'il insiste sur le fait que les Francs n'ont pas été de grands créateurs politiques : leur apport a été, dans ce domaine, réduit à quelques institutions fondamentales comme celles qui viennent d'être évoquées ; pour le reste, ils se sont contentés d'adopter la "police" qu'ils ont trouvée chez les Gaulois, qui était partie originale, partie d'inspiration romaine.<sup>30</sup> De ce point de vue, la conquête a donc été douce. Mais la loi des armes a d'abord été rude aux vaincus, comme c'est presque toujours le cas en semblable occurrence : les Gaulois eux-mêmes, écrit Pasquier, dans leur phase conquérante, "lorsqu'ils avoient conquesté nouvellement un pays, estoient coustumiers d'en exterminer de tout point les premiers habiters, ou bien leur permettoient de vivre sous eux comme leurs sujets et vassaux, en la manière que depuis les mesmes Gaulois esprouverent par la venue des François".<sup>31</sup> Dans le chapitre consacré aux fiefs, Étienne Pasquier dit clairement que les rois francs, imitant une institution romaine, ont distribué des terres à leurs compagnons d'armes les plus prestigieux, créant ainsi une catégorie de seigneurs féodaux qui ont fini par se perpétuer héréditairement ; au dessous d'eux, les simples soldats francs ont formé une catégorie exempte de charges fiscales, alors que les Gaulois vaincus ont été soumis aux impôts. C'est sur ce fondement que s'est établie la distinction entre noblesse et roture : en effet, "les Gaulois, qui avoient veu durant l'Empire des Romains les Escuyers et Gentils entre les autres soldats emporter sur les pays frontiers les plus belles pièces de terre, commencèrent (comme il est à présumer) par une accoustumance tirée de ce qu'ils avoient veu observer entre les Romains, d'appeler Gentils-hommes et Escuyers ceux qu'ils veirent pourveuz par nos Roys de tels bénéfices, comme estant principalement baillez à ceux qui en l'ost et exercite du Roy reluisoient de quelque proüesse." Ainsi ... "le peuple commença de fonder le seul et unique degré de noblesse sur telle manière de gens. De façon que par long usage de temps nous avons appellez

29 *Ibid.*, Livre I, chap. VII, col. 21. Les mots qu'il utilise pour exprimer la conquête franque sont "s'impatroniser" (col. 21) se faire "maistres et patrons" (col. 131), "venir à chef" (col. 22).

30 L'emprunt fait par les Francs aux "polices" gauloise et romaine est évoqué au Livre II, chap. I, col. 45, au chap. XI, col. 106, au chap. XIV, col. 115. Au chapitre XVI, col. 131, Pasquier écrit : "Estans les François arrivez és Gaules et s'en estans faictes maistres et patrons, ils establirent *double police* en cette contrée : l'une tirée du Romain, et l'autre de leur propre estoc" (C'est moi qui souligne). Par ailleurs, au Livre I, chap. VII, col. 23, Pasquier a affirmé que la conquête avait été progressive.

31 *Ibid.*, Livre I, chap. III, col. 12.

Gentils-hommes et Escuyers ceux que nous estimons estre nobles.<sup>32</sup> Pour mieux caractériser la différence initiale de statut et en particulier l'inégalité devant l'impôt entre Francs et Gaulois, Pasquier va jusqu'à employer un mot qui évoque l'arbitraire du vainqueur : ce fut "un passe droict spécial".<sup>33</sup> Au livre IV, il précise même que "en la Champagne, et quelques autres contrées des Gaules", les Gaulois vaincus furent réduits en servitude.<sup>34</sup>

La conquête a donc, dans l'immédiat, donné un contenu ethnique à la hiérarchie sociale. Celle-ci, il est vrai, préexistait à l'invasion franque, puisque, selon Pasquier, il existait une noblesse guerrière tant chez les Romains et les Gaulois que chez les Francs.<sup>35</sup> Mais la victoire des Francs a contribué à renforcer le rôle de la vaillance comme principe classificateur de la société, renforcement si efficace que ce principe a perduré jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle : "tant est demeurée recommandée entre nous ceste vieille impression des armes, sur laquelle nos premiers François establirent le fondement de leur Noblesse".<sup>36</sup>

Cette acceptation du fait de la conquête et de ses conséquences idéologiques durables – car le contenu ethnique de la hiérarchie, lui, ne s'est pas maintenu – est à mettre en relation avec la vision qu'avait Pasquier de l'ordre social de son temps. La validité de ce rapprochement est suggérée par Pasquier lui-même, qui insère directement à la suite de son chapitre sur les fiefs une analyse de divers sujets "concernant la Noblesse de France". Il a conscience d'une dualité nobiliaire : il écrit, par exemple, qu'il y a

32 *Ibid.*, Livre II, chap. XVI, col. 130.

33 *Ibid.*, col. 131 : "nos anciens Roys de France faisans és Gaules le département général des terres appellèrent celles estre tenues en Alleud, qui devoient cens et redevance. Estant à mon jugement cet Alleud, la pension que l'on payoit pour recognoissance des héritages en signe de subjection. Pour laquelle occasion furent dites aucunes terres estre tenues en franc Alleud, c'est à dire celles qui n'estoient pas de si grande marque que les bénéfices, lesquelles furent assignées diversement à la commune des François, desquels nos Roys, par un passe droict spécial, ne voulurent prendre aucune recognoissance de cens, comme ils le firent des Gaulois".

34 *Ibid.*, Livre IV, chap. VII, col. 382. ("C'est pourquoy furent faicts trois sortes d'hommes en la Champagne, et quelques autres contrées des Gaules : les vaincus qui furent faicts serfs, ausquels on laissa leurs terres, mais avec tant de charges pesantes, qu'ils sembloient estre plus à leurs Seigneurs qu'à eux mesmes, et pour cette cause furent appelez tantost gens de main-morte condition, tantost hommes et femmes de corps : et les Capitaines et plus grands Seigneurs qui avoient contribué de leur vaillance à la conquête avecques nos Roys, eurent pour leur départemens les Fiefs, desquels despendoient ces serfs : et la troisiesme espece fut des soldats François, qui pour ne tenir tel rang, que les Capitaines, n'eurent pas les places Nobles, mais aussi ne furent-ils de si basse condition comme les Gaulois, et serfs, ains conservèrent la liberté en laquelle ils estoient nez, leur demeurant leur nom originaire de francs, comme si on eust voulu dire que tous francs ou François estoient naturellement de condition libre.")

35 *Ibid.*, Livre I, chap. I, col. 3-4 (noblesse guerrière chez les Gaulois) ; Livre II, chap. XVI, col. 126 (hiérarchie sociale et liens de clientèle chez les Romains).

36 *Ibid.*, Livre II, chap. XVII, col. 134-135.

"double distinction de Chevaliers : les aucuns estans Chevaliers des armes, et les autres Chevaliers des Loix".<sup>37</sup> A cette dualité répond une dualité de comportement : "ceux-là se moyennent le nom de Noblesse à la pointe de leurs espées, ceux-cy, à la pointe seulement de leurs plumes ; ceux-là s'abandonnent au vent, à la pluie, et au Soleil, n'ayans le plus du temps autre meilleure couverture que celle qu'ils peuvent impétrer de la miséricorde du Ciel, pendant que ceux-cy regorgent de leurs plaisirs dans leurs maisons de parades ; ceux-cy ont les oreilles ententives à la clamour d'un Huissier, pour faire monstre de leur langue dans un Barreau : et quant aux autres, ils se resveillent au son des clairons et trompettes, pour se combattre à une barrière, ou donner coup de lance à point. Les uns s'estoquent à coup de canons et de Loix, et les autres s'exposent et prostituent à l'espreeuve d'un canon et artillerie qui n'espargne ny grands ny petits."<sup>38</sup>

Or, malgré la pointe d'humour avec laquelle Pasquier brosse ce tableau antithétique, il accorde l'avantage à l'homme d'épée. Il a un dédain certain pour les "bourgeois", mot qu'il assimile à "casaniers", et pour les "chiquaneux et gastes-papiers".<sup>39</sup> La vertu qui a fait la grandeur d'anciens peuples prestigieux comme les Gaulois, les Germains et les Sarrasins est leur "vaillantise" ; et Pasquier déplore que de son temps, en France, cette vertu décline au profit de l'habileté à manier la plume, si bien que, écrit-il, nos rois lèveraient plus facilement "deux cents mille suivant l'estat de la plume, que trente mille hommes de guerre" ; ce qui les oblige à recourir à des soldats mercenaires, pour le malheur du royaume.<sup>40</sup> C'est à la lumière de ces opinions qu'il faut interpréter le passage célèbre où il affirme la supériorité de l'homme de guerre sur l'homme de cabinet : "Quant à moy, je ne me suis point icy proposé de vilipender les estats de ceux qui suivent la robe longue, ne généralement de ceux qui se sont habituez és villes clauses : car en ce faisant seroy-je traistre et prévaricateur contre moy-mesmes [Mais...] je ne seray jamais jaloux ny marry qu'à ceux qui exposent leur vie pour le salut de nous tous soit at-

37 *Ibid.*, col. 137. C'est vraisemblablement Etienne Pasquier qui a employé le premier l'expression "noblesse de robe" dans l'index de l'édition de 1607 des *Recherches*.

38 *Ibid.*, col. 135-136. Comment ne pas rapprocher ce texte de celui de Montaigne déplorant qu'il y ait en France "doubles loix, celles de l'honneur, et celles de la justice", partagées entre la robe courte et la robe longue ? (*Les Essais*, éd. par Pierre Villey, Paris, F. Alcan, 1930-1941, t. I, pp. 219-220).

39 Au chap. XVI du Livre II, col. 133, Pasquier oppose le "Bourgeois" au "Gendarme" ; au début du chapitre suivant, même colonne, il écrit "Car nos Roys voyans que plusieurs casaniers et bourgeois, qui ne faisoient estat des guerres, les possedoient [les fiefs], par importunité..." Sur les "chiquaneux et gastes-papiers", voir Livre I, chap. III, col. 12 ; voir aussi Livre II, chap. IV, col. 70.

40 *Ibid.*, Livre I, chap. III, col. 12 et chap. V, col. 18.

tribué le titre de Noble plustost qu'à ceux qui dedans leurs Palais, à leurs aises, se disent vacquer au bien des affaires d'une Justice."<sup>41</sup> La noblesse est à la fois un "degré", c'est-à-dire un statut juridique et social dont l'existence est nécessaire en toute "république" bien ordonnée, et une "opinion", c'est-à-dire le produit de l'estime des autres et de soi-même.<sup>42</sup>

En prenant ainsi position dans la controverse qui oppose les partisans de deux modèles nobiliaires, celui de la robe et celui de l'épée, et en reconnaissant tranquillement que, "non seulement par le suffrage des Courtisans, mais aussi par la voix commune du peuple", la noblesse fondée sur les états de justice et de robe longue est "estimée comme bastarde", Pasquier sait bien qu'il profère là, comme il l'écrit lui-même, "un discours qui ne plaira pas à chascun."<sup>43</sup> Il adopte un parti polémique, volontairement provocateur, dont il place délibérément l'exposé à la suite de sa présentation de la conquête franque et de la distribution des fiefs.

Cependant, Étienne Pasquier prend soin de couper à la racine la théorie raciale et sociale de la conquête qui pouvait se fonder sur ces prémisses, et que d'autres que lui développeront.<sup>44</sup> Tout d'abord, il précise que Francs et Gaulois se sont très vite mélangés, phénomène que la conversion des Francs au christianisme a favorisé.<sup>45</sup> Surtout, il se livre à une très intéressante dé-

41 *Ibid.*, Livre II, chap. XVII, col. 135.

42 *Ibid.*, col. 136. Dans ce passage, qui est aussi celui où Pasquier place l'évocation des deux genres de vie antithétiques citée plus haut, il précise encore : "Aussi scai-je bien que tout homme en tout estat qui fait profession de vertu et de vie sans reproche est Noble, sans exception : Toutesfois si en une République, c'est chose du tout nécessaire de faire degréz des ordres, et mesmement qu'il soit requis de gratifier d'avantage aux hommes qui se rendent plus méritoires, afin qu'à leur exemple chascun soit induit à bien faire, je ne seray jamais jaloux ny marry..." Et il conclut, au sujet des guerriers : "ne leur restant de récompense pour toute consolation de leurs maux, que l'opinion du lict d'honneur auquel ils s'acheminent d'une grande gayeté de cœur. Tellement qu'entre tant de rudesses, c'est le moins qu'ils puissent faire durant leur vie, que de se flatter de cette opinion de Noblesse, par dessus le reste du peuple." Le mot "opinion" n'est sans doute pas péjoratif ici ; il désigne une récompense immatérielle par opposition à l'enrichissement souvent peu honnête des hommes de cabinet. Pasquier oppose encore les deux hiérarchies de valeur losqu'il voit dans la résidence à la campagne le moyen pour les nobles de se distinguer des "Bourgeois", "afin que l'on discernast celuy, qui au prix de son sang, et non au prix d'argent, gaigneroit ce degré de noblesse" (*ibid.*, col. 135).

43 *Ibid.*, col. 135-136.

44 Par exemple, Guy Coquille, dans *l'Histoire du Pays et Duché de Nivernois*, publiée en 1612, après sa mort, ou les auteurs de certains pamphlets des dernières guerres de Religion (voir A. Jouanna, *L'idée de race en France au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>*, éd. rev., Montpellier, P.U. Paul-Valéry, 1981, t. II, pp. 421-435).

45 *Les Recherches*, Livre II, chap. XI, col. 105, et chap. XVI, col. 131. Pasquier évoque comme ses prédecesseurs l'importance du baptême de Clovis (Livre I, chap. I, col. 6) ; mais il se moque des moines qui avaient eu tendance à canoniser Clovis (voir à ce sujet l'article de Colette Beaune, "Saint Clovis : histoire, religion royale et sentiment national en France à la fin du Moyen

mythification de la notion d'origine, d'une part au sujet des peuples et de l'autre à propos des lignages nobles : là encore, les deux démarches sont parallèles et sont vraisemblablement à mettre en corrélation. Vouloir, selon lui, trouver l'origine absolue des nations, qu'il appelle "la primitive origine", ou encore "la vieille origine", c'est se condamner à accepter de "belles fables frivoles" ; il faut, plus prudemment, essayer de saisir le moment où un peuple commence à laisser des traces documentaires.<sup>46</sup> La quête obsessionnelle des origines mythiques est à rapprocher, estime-t-il, de celle des ancêtres pour les lignages nobles : "Et croy à la vérité que ce que nous nous renommons de l'ancien estoc des Troyens soit venu pour autant que nous voulons faire des nations comme des familles, esquelles l'on fonde le principal degré de noblesse sur l'ancienneté des maisons."<sup>47</sup> Dans les deux cas, on risque d'aboutir à des résultats fantaisistes : ainsi Pasquier raille les "Seigneurs, qui seroient très-contens de tirer leur Noblesse d'une éternité, ou iroient volontiers chercher leurs prédécesseurs (ainsi que Guérin Mesquin son père) dedans les arbres du Soleil."<sup>48</sup>

Plus généralement, l'auteur des *Recherches* a une vive conscience de la mutabilité des réalités humaines, que ce soit pour les royaumes ou pour les lignées. On pourrait, écrit-il, "approprier aux Royaumes ce que le commun peuple dit des maisons nobles, qu'elles sont cent ans bannières, et cent ans civières."<sup>49</sup> Les victoires qui fondent la prééminence d'un peuple sont "journalières", rappelle-t-il à propos de celles des Germains comme de celles des Gaulois, c'est-à-dire qu'elles ne tracent nullement un destin immuable à ceux qui les remportent.<sup>50</sup> Si le royaume de France a bénéficié d'une exceptionnelle longévité, c'est grâce à une protection divine spéciale jointe à l'habileté poli-

46 Âge", in *Le métier d'historien au Moyen Âge. Etudes sur l'historiographie médiévale*, sous la dir. de Bernard Guenée, Paris, Pub. de la Sorb., 1977, pp. 139-156). Il fait du baptême de Clovis un acte essentiellement politique, loin d'être moralement irréprochable (Livre V, chap. I, col. 435-436).

47 *Ibid.*, Livre I, chap. XIV, col. 39 et 40. C'est ce principe que Pasquier applique au problème de l'origine des Francs. Il le met aussi en pratique au sujet de l'origine des charges et dignités ; il faut, selon lui, résister à la tentation de les faire remonter le plus haut possible, comme c'est le cas par exemple pour les douze Pairs de France, institution que certains voudraient croire apportée par les Francs (Livre II, chap. IX, col. 98).

48 *Ibid.*, Livre II, chap. II, col. 47.

49 Livre II, chap. XVIII, col. 142.

50 Livre I, chap. VII, col. 21. C'est en vertu de cette mutabilité que les roturiers bourgeois ont fini par posséder des fiefs (mais, il est vrai, Pasquier déclare cette possession "indue et irrégulière", du moins au début : Livre II, chap. VI, col. 133).

51 Livre I, chap. VI, col. 20.

tique remarquable de ses rois, que Pasquier appelle le "conseil" ou encore la "conduite".<sup>51</sup>

De la même façon, la durée des lignages nobles n'est absolument pas garantie par leur ancienneté. Dissertant sur les armoires, Pasquier affirme que celles-ci ont beau être "annexées à nos familles, quasi pour un privilège ancien de nos vaillances : si est-ce que nostre prouesse et vertu ne doit despender d'icelles armes. Et si quelquefois elles nous furent octroyées par le Prince, pour attestation de quelque Chevalerie, faite par quelqu'un de nos bisayeuex, c'estoit à luy de les deffendre, et non pas à nous de nous ralentir sur ceste vaine opinion de nos ancestres, ains devons penser qu'il faut que noblesse despende principalement de nostre fonds : et que pendant qu'assoupissons nos sens sur cette folle imagination, nous nous trouvons petit à petit devancez par gens de plus basse condition, mais de plus haut courage que nous."<sup>52</sup> Ainsi, Pasquier attache la noblesse à la fois à l'exercice effectif de la "vertu", c'est-à-dire de la vaillance mise au service du pays, et au don du Prince. C'est ce dernier aspect qui explique vraisemblablement qu'il ait été séduit par la théorie de la distribution des fiefs par les rois francs, qui met si bien en relief le pouvoir du souverain de récompenser les services guerriers rendus. L'importance qu'il accorde au don royal permet aussi de comprendre le caractère laudatif de certaines de ses allusions aux Turcs. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les références à la Turquie sont presque toujours polémiques : on se sert de l'exemple ottoman dans le domaine religieux (pour en faire, par exemple, le modèle d'une tolérance introuvable en Europe) comme dans le domaine politique (soit pour y voir l'incarnation de la tyrannie, soit, tout au contraire, pour y admirer la plénitude de la puissance souveraine). Manifestement, Pasquier appartient à la catégorie de ceux qui sont intéressés par l'empire ottoman : il approuve, en particulier, l'absence d'hérédité de ce qu'il appelle la noblesse turque, et sa dépendance à l'égard de la volonté du sultan.<sup>53</sup> Son idéal est celui d'une noblesse de service, avec les conséquences que cela suppose : doit être noble celui qui se comporte en noble, c'est-à-dire

51 Livre II, chap. I, col. 44-46 et Livre I, chap. II, col. 9.

52 Livre II, chap. XVIII, col. 142.

53 Livre II, chap. XVI, col. 131 et chap. XVII, col. 137. On sent, dans ce dernier passage, l'admiration implicite qu'éprouve Pasquier : "Jan Cuspinian, en son traitté des mœurs et conditions des Turcs, nous raconte, qu'au pays de Turquie n'y a aucune distinction de noblesse tirée de l'ancien estoc des ancestres, ains que celuy entre les Turcs est seulement réputé Noble, qui en fait de guerres a donné plusieurs espreuves de sa vaillantise". Voir aussi la manière dont il approuve que chez les Gaulois les Nobles aient été obligés de fournir un service armé effectif (Livre I, chap. I, col. 4).

L'importance que revêt pour lui le don du Prince comme source de toute dignité et de tout pouvoir est également révélée dans le passage qu'il consacre aux Patrices (Livre II, chap. IX, col. 97).

qui prouve effectivement sa bravoure. Peut-être même caresse-t-il l'idée d'une noblesse personnelle, comme ces passages sur les Turcs semblent le suggérer. Il tend ainsi à réduire le second ordre à une fonction militaire dissociable de la qualité héréditaire ; cependant, il admet la vaillance guerrière comme vertu de référence servant de principe classificateur à la société.

La mutabilité des choses humaines fonde à la fois l'histoire et la mobilité sociale. C'est la constatation qui ressort de la lecture des *Recherches*. Elle émane d'un homme que sa formation et sa culture ont prédisposé à accueillir l'idée de mutation, et qui, en outre, appartient à une famille située à la frontière ambiguë entre la roture et la noblesse ; son père et son grand père ont porté les armes, lui-même fut anobli en mars 1574 et deux de ses fils tâteront de la vie militaire.<sup>54</sup> Ces circonstances personnelles et familiales ont sans doute influencé ses choix historiographiques.<sup>55</sup> Autrement dit, il a fait, comme ses pré-décesseurs, une lecture idéologique des origines. Mais cette lecture l'a amené à combattre l'obsession de l'ancienneté comme à valoriser les vicissitudes humaines et le "conseil" politique. C'était là déblayer le terrain pour la recherche proprement historique ; en ce sens, le service qu'il a rendu aux historiens est inestimable.

Arlette JOUANNA

- 
- 54 Sur "la culture de robe" et le sens de la mutabilité des choses humaines de Pasquier, voir Georges Huppert, *The Idea of Perfect History. Historical Erudition and Historical Philosophy in Renaissance France*, Urbana, Chicago, Univ. of Illinois Press, 1970, trad. en français par Françoise et Paulette Braudel, *L'idée de l'histoire parfaite*, Paris, Flammarion, 1973, 217 p. Sur la vie de Pasquier, Dorothy Thickett, *Etienne Pasquier (1529-1615). The Versatile Barrister of 6<sup>th</sup> Century France*, Regency Press, London and New York, 1979, 278 p. ; et surtout l'excellente étude de Paul Bouteiller, *Recherches sur la vie et la carrière d'Etienne Pasquier, historien et humaniste du XVI<sup>th</sup> siècle*, Paris, éd. Isl, 1989, 63 p.
- 55 Le souci de mettre en parallèle présent et le passé et de voir des analogies entre eux est souvent sensible chez Pasquier ; ainsi au Livre I, chap. II, col. 9, il compare les assemblées des Druides gaulois aux Grands Jours ou aux diées allemandes, bien qu'il ajoute : "combien qu'il y ait quelque diversité, comme il est impossible que toutes choses anciennes se rapportent d'un droit fil aux modernes" (l'édition de 1723, qui porte "possible", est erronée, comme le montre une comparaison avec les éditions antérieures). Voir aussi Livre I, chap. II, col. 9 et 12.



## PASQUIER PHILOSOPHE

Quand Voltaire, en parlant de Pierre de La Ramée, nous dit que cet homme avait été "bon philosophe dans un temps où l'on ne pouvait guère en compter que trois", nous savons à quoi nous en tenir<sup>1</sup>. L'intention est claire, l'usage du mot "philosophe" n'est pas ambigu. Il n'y en avait que trois, nous dit-il, avec cette désinvolture, ce sens de l'exagération et de l'ironie qui en font un grand journaliste. Il n'y en avait que trois, de philosophes, au seizième siècle – et ce n'est pas la peine de chercher qui seraient les deux autres. En grand seigneur, Voltaire accorde à La Ramée ce titre de noblesse qui est à priser au dessus de tout autre. En le déclarant bon philosophe, il fait entrer La Ramée dans la grande famille dont il est le chef. Il le reconnaît comme ancêtre véritable.

Cette parenté entre La Ramée et Voltaire, c'est précisément le sujet qui me préoccupe. Vous serez d'accord, je pense, pour reconnaître que le mouvement philosophique, tel qu'il existe au dix-huitième siècle, n'est pas né du jour au lendemain, qu'il a des antécédents. Mais si je vous propose de remonter jusqu'au seizième siècle pour les découvrir, vous hésitez peut-être. La Ramée philosophe ? Dans quel sens ? Et Pasquier : peut-on dire de lui qu'il était philosophe, dans le sens qu'on donne à ce mot au dix-huitième siècle ? En essayant de répondre à cette question, je vous propose, comme hypothèse de départ, de chercher les origines du mouvement philosophique qui va connaître sa maturité, son plein essor, son triomphe, au dix-huitième siècle, de chercher les origines de ce mouvement sous le règne d'Henri II, dans les années 1550, au moment où Pasquier sort tout juste de son collège pour participer, comme il le dira plus tard, à cette "belle guerre que l'on entreprit contre l'ignorance"<sup>2</sup>.

Cette belle guerre, me direz-vous, c'était un combat littéraire, sans plus. Le jeune Pasquier, le précoce Pasquier, qui faisait des vers, qui s'amusait à composer des dialogues, qui fréquentait des rencontres du Quartier Latin, ce Pasquier compagnon de la Pléiade, qu'a-t-il donc de philosophique ? Que savons-nous de ses préoccupations intellectuelles, vers 1552 ou 1555, à l'âge de 23 ou de 26 ans ? Peut-on s'attendre, chez ce jeune avocat, à trouver des idées autres que celles qui étaient à la mode ? Pense-t-il à autre chose qu'à se faire remarquer ?

Voyons donc ce qu'il en est, suivant la méthode de Pasquier, qui consiste à ne rien vouloir affirmer sans preuves

1 Cité par Charles Waddington, *Ramus*, Paris, 1855, p. 291.

2 Estienne Pasquier, *Œuvres*, 1726, I, p. 702.

concrètes, ou "démonstrations oculaires". Prenons cette lettre qu'il écrit au professeur Tournebu, son parent, en 1552. Quel en est le sujet ? Un sujet à la mode, à vrai dire, cette mode lancée par Du Bellay trois ans plus tôt. Il s'agit de la défense et de l'illustration de la langue française. Mais regardons cette lettre de plus près. Ne s'agit-il que d'un exercice de rhétorique banal, n'y a-t-il là qu'une déclamation de plus concernant les vertus de la langue française ? C'est vrai que les arguments utilisés par Pasquier ressemblent à ceux qu'avait employés Du Bellay – des arguments, somme toute, assez répandus en 1552. Mais voyons ce qui en est. Le point de départ de Pasquier, c'est de combattre le point de vue de Tournebu qui est "d'opinion que c'est perte de temps et de papier de rédiger nos conceptions en nostre vulgaire". Remarquons, en passant, qu'il ne s'agit pas de poésie ici. Les conceptions que Tournebu ne voudrait pas que l'on rédige en français, ce sont celles que l'on trouve dans les disciplines savantes : il s'agit d'histoire, de philosophie, de critique philosophique et littéraire, de science naturelle, tous ces sujets qui doivent être abordés en latin. Or Pasquier s'insurge contre cet état de choses : "quant à lui", il sera "toujours pour le parti de ceux qui favoriseront leur vulgaire". Et il estime "que nous ferons renaître le siècle d'or... lorsque... nous userons de ce qui est naturel."<sup>3</sup>

Arrêtons-nous sur cette phrase qui n'a l'air de rien et qui résume pourtant tout un programme philosophique : il faut user de ce qui est naturel si l'on veut faire renaître le siècle d'or. Ce siècle d'or que Pasquier travaille à faire renaître, ce n'est qu'accessoirement une notion littéraire. L'éloquence française, l'art poétique français, oui, il s'y intéresse beaucoup, lui, personnellement. Mais la grandeur d'une civilisation se juge d'après d'autres critères que la beauté d'un vers. Ou, plutôt, la forme n'est que le reflet de quelque chose de plus profond, car l'éloquence est inséparable de la philosophie, c'est-à-dire de l'esprit d'une civilisation. Si la civilisation de la Grèce antique constitue le modèle préféré qu'il faut suivre si l'on veut faire renaître le siècle d'or, c'est bien parce que l'esprit, la philosophie des anciens Grecs était d'une excellence sans pareil. Mais comment expliquer le miracle Grec ? En tout cas on peut être sûr d'une chose : les succès de la philosophie grecque avaient été rendus possibles parce que les Grecs ont suivi leurs inclinations naturelles, par ce qu'ils ont su s'exprimer en leur langue naturelle. "Le Grec s'est fait grand pour écrire en son vulgaire", résume Pasquier. Et il imagine la tentation à laquelle les philosophes Grecs ont su résister, quand ils étudiaient les textes

3 *Ibid.*, II, pp. 3-8.

égyptiens ou chaldéens où ils auraient puisé les premiers éléments de leur savoir, c'est-à-dire quand ils étaient dans la même situation où se trouve un français moderne : en face d'une bibliothèque dont tous les ouvrages sont rédigés dans une langue étrangère. Les Grecs ont choisi d'écrire en leur vulgaire, à la bonne heure ! Pasquier ne peut pas se persuader "que la Grece eust produit de si grands philosophes qu'elle fist, si on y eust appris les sciences en Chaldée ou Egyptien." Et les Romains, eux aussi, "s'estudierent à l'embellissement de leur langue", au lieu de s'exprimer en Grec. Ce choix *naturel* donna des résultats satisfaisants : les Romains "rendirent plusieurs de leurs pays Philosophes"<sup>4</sup>. La tâche de l'homme philosophique, de celui qui veut faire renaître le siècle d'or, cette tâche ne sera donc pas limitée à l'apprentissage et à l'imitation des langues anciennes, les langues ne doivent pas être adorées, il faut s'en servir, oui, pour pénétrer au plus profond des secrets contenus dans les écrits anciens, mais quand le savant moderne aura fini de puiser dans ces puits de science, il fera mieux de s'exprimer en sa langue naturelle, comme l'avaient fait les Romains et les Grecs avant lui. Voilà donc l'utilité, la seule, en fin de compte, de l'apprentissage des langues anciennes : ces langues servent d'instruments pour rendre les gens Philosophes.

Pasquier se sépare ici assez nettement du jeune Du Bellay qui avait débuté, lui aussi, à l'âge de 23 ou 24 ans, trois ans plus tôt, avec des réflexions sur la langue française dans ses rapports avec les langues anciennes. L'objectif prioritaire, pour Pasquier, n'est pas la mise en place d'une nouvelle tradition littéraire : l'éloquence, pour lui, n'est pas un but en soi. Ce n'est pas en s'extasiant sur la beauté d'une phrase que l'on travaille à la renaissance du siècle d'or. Ces enthousiasmes littéraires, philosophiques, esthétiques, il est prêt à les sacrifier, car il est impatient, il est pressé : il voudrait rendre les hommes plus sages et meilleurs. Il prend donc ses distances envers ceux "qui sont estat d'apprendre le Grec, non pour tirer la moëlle qui est aux œuvres de Platon ou d'Aristote, ains, sans plus, pour discourir sur le dialecte d'un mot."<sup>5</sup> Ce n'est pas facile, pour Pasquier, de renoncer à "discourir sur le dialecte d'un mot", car, vous le savez bien, il a un fort penchant de ce côté là. Pasquier, c'est un érudit né, cela l'amuserait beaucoup de "discourir sur le dialecte d'un mot", et il cédera, souvent, à cette tentation, surtout plus tard dans sa vie, mais il sera toujours conscient du danger, il est persuadé qu'il faut fuir ce désir de devenir

4 loc. cit.

5 loc. cit.

antiquaire comme il faut fuir "un banc ou écueil en mer"<sup>6</sup>. Cette méfiance du philosophe devant l'érudit, c'est peut être Montaigne qui l'exprime mieux que personne :

cettuy ci, tout pituiteux, chassieux et crasseux, que tu vois sortir apres minuit d'un estude, penses tu qu'il cherche parmy les livres comme il se rendra plus homme de bien, plus content et plus sage ? Nulles nouvelles. Il y mourra, ou il apprendra à la postérité la mesure des vers de Plaute et la vraye orthographe d'un mot latin<sup>7</sup>.

Pasquier veut éviter "la poulsiere des écoles"<sup>8</sup>, non pas, comme Montaigne, et plus tard Voltaire, par snobisme, mais par ce qu'il est philosophe, après tout, philosophe avant tout. Il compte faire face à ses responsabilités de philosophe. Son but, c'est de contribuer au bonheur du genre humain. Il ne s'agit donc pas de se fourvoyer parmi les plaisirs louches de l'érudition pure. Le savoir doit servir à quelque chose. On ne doit pas étudier les langues anciennes pour devenir philologue, mais pour devenir philosophe. "Les langues Grecques et Latine ne sont autre chose qu'un instrument pour parvenir à une intelligence de la doctrine qu'elles contiennent", voilà le point de vue du philosophe. En écrivant au professeur Tournebu, qui n'est pas d'accord, Pasquier affirme "que nous devons estudier les langues, non point à cause d'elles, ains pour les disciplines... dont nous les voyons accompagnées" et il est persuadé, dit-il, que "tout homme de bon jugement sera d'accord" sur ce point. Traduisons donc en français tout ce que les anciens nous ont laissé d'intéressant et d'utile.

Vray Dieu ! quel profit rapporterions nous si toutes les disciplines estoient rédigées en nostre language ? Nous tous, dès nostre moyen aage, commencerions à philosopher, enjambans autant dessus nos predecesseurs, que nous employerions le temps à la cognoscance des sciences et de la philosophie, lequel ils estoient contraints d'employer à la cognoscance des langues<sup>9</sup>.

Voilà la recette qui conduira au progrès du genre humain, voilà la méthode qui nous permettra "d'enjamber sur nos predecesseurs". Dans la perspective qu'adopte Pasquier, les possibilités de progrès apparaissent infinies, car il pense, comme La

<sup>6</sup> Pasquier, *Œuvres*, 1723, II, p. 47 : "non pas pour nous rendre antiquaires, je suis d'avis qu'il faut fuir cela comme un banc ou écueil en pleine mer".

<sup>7</sup> Montaigne, *Essais*, Bibl. de la Pléiade, p. 236.

<sup>8</sup> Pasquier, *Œuvres*, II, p. 192.

<sup>9</sup> *Ibid.* II, p. 6.

Ramée, à une mobilisation générale de l'intelligence humaine. Les philosophes sont rares, encore, bien sûr, et l'ignorance, au contraire, peut sembler monstrueuse par sa masse, et inébranlable. Mais il ne tient qu'à nous de renverser ces proportions désastreuses, de multiplier les philosophes, de diminuer l'ignorance, parce que tous les hommes, sans exception, Français autant que Grecs, laboureurs aussi bien que princes, tous sont capables de raisonner, tous capables de devenir philosophes, si on les encourage, si on leur donne les moyens de cultiver leurs talents naturels. Enlevons les obstacles, la grande barrière linguistique surtout, dressée comme un mur infranchissable entre le commun des hommes et le savoir, enlevons cela, enseignons les sciences dans la langue naturelle de chacun, et "nous tous commencerions à philosopher", car nous sommes tous "compossez d'un esprit né à la ratiocination". Cet esprit, trouvé à l'état naturel, à l'état brut, chez tous, a seulement besoin d'être "façonné et poly" pour produire des résultats remarquables. Car, enfin, "si toutes les disciplines estoient rédigées en nostre language", combien de "personnes estimez vous qui par ce moyen arriveroient à la cognoissance des arts, qui par le défaut de cela demeurent aujourd'hui en croupe ?"<sup>10</sup>

Ne laisser aucune personne en croupe, permettre à chacun de se mettre en selle, voilà le programme du philosophe que Pasquier partage avec La Ramée. "Nous avons tous les moyens d'inventer toutes choses" nous enseigne La Ramée<sup>11</sup>.

Nous avons tous les moyens d'inventer toutes choses : derrière cette phrase d'apparence si simple, se cache un difficile travail d'iconoclasme. Contre la Sorbonne, qui prétendait détenir le monopole du raisonnement philosophique, La Ramée avait lancé, en 1543, ses *Remarques sur Aristote*, qui mettaient en doute la méthode scolastique et qui ouvraient les portes à une conception toute autre de ce qu'était la philosophie. A la philosophie des écoles, La Ramée opposait une philosophie naturelle, un "art general pour inventer et juger toutes choses". Cette philosophie n'était pas un savoir technique patenté par Aristote. La philosophie, comme l'entendait La Ramée, avait toujours existé, "les premiers hommes" en connaissaient l'usage, Prométhée avait été "docteur en cet art". Pour La Ramée et ses disciples, parmi lesquels Pasquier occupait une place d'honneur, il n'y a qu'une seule méthode pour découvrir la vérité. Platon et Aristote en avaient usé, parmi d'autres, de cette

<sup>10</sup> loc. cit.

<sup>11</sup> Pierre de La Ramée, *Dialectique*, 1555, Michel Dassonville, éd. Genève, 1964, p. 99.

méthode qui "préside aux mathématiques, à la philosophie, aux jugements et à la conduite des hommes"<sup>12</sup>.

Si l'esprit philosophique réside naturellement à l'intérieur de tout cerveau humain, comme le pensent La Ramée et Pasquier, il y aura, parmi les conséquences à tirer de cette supposition, le bouleversement du modèle humaniste. Car on ne peut plus supposer que les anciens possédaient une supériorité naturelle. Ils étaient bien supérieurs, à ne pas en douter, on pourrait même aller jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas eu de vrais philosophes depuis le déclin des civilisations classiques – c'est ce qu'affirme La Ramée<sup>13</sup>, mais cette supériorité de l'esprit philosophique Grec n'est pas due à des causes naturelles, ce n'est pas à leur nature que les Athéniens devaient leurs succès, la nature de l'homme étant toujours la même. Les différences entre des civilisations exceptionnelles, comme celle des Grecs anciens, et des civilisations ordinaires, voire des époques barbares, ces différences ne peuvent être attribuées qu'à l'histoire, donc au travail des hommes. Pasquier prend position dans ce sens dans une lettre écrite en 1554. Les Grecs anciens bénéficiaient-ils de certains avantages naturels qui permettraient d'expliquer la grandeur de leur esprit ? Un climat favorable, par exemple ? C'est une "folle persuasion", écrit Pasquier. Quelle idée, de penser "qu'il y avoit certains pays ausquels les bonnes lettres fussent plus affectées qu'aux autres." Que c'est une idée fausse, "cela se peut recueillir par exemples fort oculaires."

Car enfin, "y eut il jamais plus de grands personnages en toutes sortes de sciences et disciplines qu'en la Grece ?" D'autre part, "y eut il jamais tant de Barbarie au monde que celle qui y est maintenant ?" Ou, encore, prenez le cas de l'Allemagne : "y eut il jamais du temps de la République de Rome nation plus eslongnée des bonnes lettres ? Pourtant vous la voyez aujourd'hui... fleurir en toutes sortes de disciplines." Conclusion : "c'est donc l'exercice et vigilance que l'on y apporte et non le naturel des contrées qui nous rend dociles" et, partant, "toute nation est capable des disciplines, selon la diversité des circonstances."<sup>14</sup> Toute nation, donc la France moderne, pourquoi pas, est capable d'égaler, voire même de surpasser, les anciens. Théoriquement, en tout cas. Car on ne peut pas réparer, du jour au lendemain, le "ravage général que brassèrent plusieurs nations brusques à l'Empire Romain" : ce ravage général, après

12 *Ibid.*, p. 50.

13 *Ibid.*, p. 52.

14 Pasquier, *Oeuvres*, II, pp. 9-10.

tout, eut pour résultat une "longue Barbarie", installée en Europe "par plusieurs centaines d'ans"<sup>15</sup>.

Son mépris pour la barbarie, son admiration pour la civilisation classique, tout cela n'empêche pas Pasquier de traiter les anciens sur un pied d'égalité. Son attitude est à rapprocher de celle de La Ramée et de celle aussi de son ami Louis Le Caron : c'est-à-dire qu'il évite d'être "trop serf admirateur – ni trop arrogant despriseur", d'ailleurs, "de l'antiquité"<sup>16</sup>. Il tâche de se libérer de ce "respect que parfois avec trop de superstition nous portons à l'ancienneté"<sup>17</sup>. Il ne s'agit pas seulement, pour les Français modernes, de s'émanciper, de l'obligation si lourde qu'impose l'apprentissage des langues anciennes, il s'agit, d'une façon plus générale et plus profonde, d'échapper à l'esprit d'imitation. Il faut s'affranchir, il faut commencer à penser au présent, il faut mettre les systèmes philosophiques, la civilisation entière des Grecs et des Romains, à leur place : une place glorieuse, certes, mais enfin, une place historique. Les langues anciennes, les loix anciennes, la science, l'esprit même des civilisations anciennes : tout cela est périmé. Les modernes doivent prendre ce qu'il y a de bon et d'utile chez les anciens, mais ils ne doivent pas oublier que les façons de penser et de vivre des anciens ne peuvent pas "convenir à l'estat des choses présentes", d'après Le Caron<sup>18</sup>, tandis que Pasquier insiste sur les différences profondes entre le droit Romain et le droit Français : "vous n'y trouverez aucun assortiment"<sup>19</sup>. Ce serait donc une grave erreur de vouloir "confirmer ou infirmer le droit de nostre France par celuy des Romains"<sup>20</sup>. Le droit des peuples change constamment, il est toujours en mutation : quel est donc son fondement ? Est-il la Raison ? Est-ce la Nature ? Eh bien, non, Pasquier admet qu'il est "malaisé de dire si nos loix prennent leur fonds de ce que nous appelons Raison, ou d'une vague et fluctuante opinion". Les loix ne sont donc que le produit du changement historique. Ce relativisme n'effraie pas Pasquier<sup>21</sup>.

Seulement voilà : puisque l'homme n'est que le produit de son histoire, que savons nous de lui ? Puisqu'il n'est jamais le même, comment affirmer quoique ce soit sur sa condition ? Et quelle valeur faut-il attribuer aux observations des philosophes anciens, puisque l'homme sur lequel ils se prononçaient, était un spécimen vieux de mille ou deux mille ans déjà ? Inutile de

15 loc. cit.

16 Louis Le Caron, *Dialogues*, Paris, 1556, p. 2.

17 Pasquier, *Œuvres*, II, p. 727.

18 Le Caron *Dialogues*, p. 42.

19 Pasquier, *Œuvres*, II, pp. 9-10.

20 *ibid.*, p. 225.

21 *ibid.*, p. 256.

prendre au sérieux les philosophes anciens. Le moment est peut être venu pour "faire teste à toutes les anciennes propositions de ceux qui se sont estimez les plus sages."<sup>22</sup> Car cela va de soi : dans un monde en mutation permanente, les observations qu'on a pu faire à Athènes, Alexandrie ou Rome, il y a deux mille ans, ces observations ne peuvent être que d'une utilité restreinte quand il s'agit de comprendre un Français - ou un Brésilien - moderne. Ne prenons donc pas trop au sérieux "tous ces vieux resveurs qui se donnerent le nom et le tiltre de Philosophes."<sup>23</sup> Le vrai philosophe saura se débarrasser du bagage encombrant que constituent ces vieux systèmes qui prétendent tout expliquer. Non, décidément, le philosophe tel que le désire Pasquier, sera un homme qui s'adaptera au changement historique. C'est ainsi que Pasquier exprime le souhait que son fils devienne philosophe "tel que l'heur ou le malheur du temps sous lequel il aura à vivre le desirera."<sup>24</sup>

La philosophie est donc fille du temps. Le vrai philosophe ne se contentera pas d'appliquer une doctrine toute faite, préfabriquée à l'enseigne d'un grand rêveur ou d'un autre. Et quel que puisse être l'attrait exercé par les doctrines philosophiques héritées de l'antiquité - le seul fait que ces doctrines sont anciennes, qu'elles appartiennent à un autre monde, leur enlève une grande partie de leur utilité, de leur vérité. Aristote ou Cicéron, dans cette perspective, deviennent d'admirables pièces de musée, joliment utilisables à des fins purement académiques, sans portée réelle. Qu'on laisse les professeurs s'en servir, comme de cadavres exquis et à jamais conservés. Ce corpus philosophique, auquel on continue d'initier les écoliers, il ne faut pas le confondre avec la philosophie vivante, dont la pratique appartient au monde, et non pas aux écoles. S'il est possible d'être, en même temps, professeur et philosophe, comme dans le cas exceptionnel, pour ne pas dire unique, de l'admirable professeur La Ramée, c'est que La Ramée, lui, "tout en enseignant la jeunesse, estoit homme d'estat"<sup>25</sup>.

Ce que l'on entrevoit, chez Pasquier, c'est la genèse d'une nouvelle race, d'un nouveau type d'intellectuel. Et ce type fera carrière, sous le nom de philosophe. Ce philosophe moderne ne sera pas universitaire. Il sera savant, mais sans être pédant. Sa science ne sera pas un but en soi, mais plutôt un moyen pour arriver, par la connaissance de l'homme, de l'histoire, de la nature, à l'affranchissement du genre humain. Cette science, cette

<sup>22</sup> *ibid.*, p. 44.

<sup>23</sup> *loc. cit.*

<sup>24</sup> *ibid.*, p. 41.

<sup>25</sup> Pasquier, *Œuvres*, I, p. 838.

philosophie, loin d'être un métier spécialisé réservé aux docteurs de la Sorbonne, est du ressort de chaque citoyen du monde. Et chacun se doit de pratiquer la philosophie, c'est-à-dire l'esprit critique, sans entraves aucunes, en toute liberté<sup>26</sup>. Cette liberté d'esprit, condition préalable au bon fonctionnement de la philosophie, aura pour conséquence la disparition de toutes idées reçues, de toutes tutelles traditionnelles, celle de l'humanisme aussi bien que celle de la scolastique. Tout devient pensable : les vices du clergé, la sottise des princes et de la foule, la tolérance religieuse, la participation des femmes à la culture. Ce n'est donc pas surprenant si les adversaires de l'esprit philosophique tel que l'incarnait Pasquier, se montrent féroces, et expriment leurs craintes. Ainsi, permettez moi, en guise de conclusion, de citer les ouvrages polémiques du Jésuite Garasse, qui écrit 985 pages contre Pasquier, "pour la défense de nos Roys, contre les outrages, calomnies et autres impertinences dudit Autheur" en 1622 et qui récidive, deux ans plus tard, dans son livre sur *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels*. Voilà comment Garasse résume l'esprit philosophique qu'il s'apprête à combattre ; c'est le philosophe qui parle et qui définit sa démarche et celle de ses compagnons de route de la façon suivante : nous sommes des "personnes curieuses, qui taschent d'entrer jusques dans le secret des causes naturelles et secouer le joug pesant de la superstition qui tient les Esprits en minorité et fait que sans ozer examiner ce qu'on nous propose, nous nous laissons aller à l'accoustumance et traîner comme buffles ayant l'esprit interdit et demeurant toujours par une humeur bigotte et pedantesque comme des enfans sous la férule."<sup>27</sup> On ne saurait mieux dire. Nous sommes à mi-chemin de la pensée de Cicéron et de celle de Kant. Cela fait horreur à Garasse, pour qui "la vraye liberté de l'Esprit consiste en la simple et sage créance de tout ce que l'Eglise lui propose."<sup>28</sup>

George HUPPERT

<sup>26</sup> Parmi d'autres, c'est peut-être Pierre Brun, dans sa *Défense pour l'auteur de la cension contre l'Anti Caton*, Lyon, 1587, qui exprime cette position le plus clairement.

<sup>27</sup> François Garasse, *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, Paris, 1624, p. 2.

<sup>28</sup> *ibid.*, p. 205.



## CONCLUSIONS

Pourquoi inscrire *Les Recherches de la France* au programme d'un Centre comme le nôtre, consacré à la "création littéraire en France au XVI<sup>e</sup> siècle" ? Étienne Pasquier, comme écrivain, n'a pas été négligé par les travaux de ces trente dernières années. Mais Dorothy Thickett, qui, depuis sa thèse (Londres, 1950), les a principalement orientés, a surtout mis l'accent sur les *Lettres* et – grâce à un prodigieux effort de critique d'attribution – sur le pamphlet. Or *Les Recherches*, qui sont l'œuvre d'une vie, sont également, et d'une façon puissante, le lieu d'une écriture. Ce point n'a pas échappé, de manière intuitive, à nos collègues historiens qui s'étaient donné pour tâche d'étudier l'idéologie du livre. Dans *L'idée de l'histoire parfaite* (trad. fr., p. 68), George Huppert a bien remarqué que "les sources documentaires donnent [aux chapitres de l'ouvrage] non seulement leur substance, mais aussi d'une certaine manière leur forme". Et notre réunion, qui a débuté (B. Sayhi) par un parallèle entre un dialogue avoué, le *Pourparler du prince*, et *Les Recherches*, et qui s'est poursuivie par la constatation répétée que nombre de chapitres étaient "écrits comme des entretiens avec des lecteurs" (M. Reulos), nous a permis d'avancer sur cette voie. Point n'est besoin, pour trouver Pasquier vivant, de quitter son œuvre principale, riche de sa diversité, de ces formes qui ont toutes leur valeur et leur histoire : plaidoyer (III, 44), histoire tragique (VI, 12), exemple mémorable (VI, 14), excellente réponse (VI, 47), etc.

C. Demaizière nous a parlé de la situation internationale de la langue française et A. Jouanna de la honte de nos compatriotes du premier XVI<sup>e</sup> siècle devant les insuffisances des historiens s'exprimant dans notre "vulgaire". Pour illustrer ces deux thèmes au bénéfice de Pasquier, voici un témoignage du XVII<sup>e</sup> siècle, qui se trouve sous la plume de Paul Pellisson, jeune savant, mais également prosateur mondain, qui venait de se distinguer par sa *Relation contenant l'histoire de l'Académie française* (1653). Dans une lettre latine découverte à Oxford (par W.H. Barber : *French Studies*, 1948) et qui était adressée à Thomas Smith, orientaliste de profession, Pellisson dresse, à la demande d'un ami commun, un programme de lecture pour son interlocuteur désireux de perfectionner son français. Or cette bibliothèque idéale, qui naturellement est presque toute composée de titres du règne de Louis XIII et de l'école de 1650, contient sur nos *Recherches* l'appréciation que voici :

Ad Historiam autem nostram pertinent St. Pasqueri disquisitiones de rebus Gallicis, quem ego librum valde amo. (art. cité, p. 145).

Sans rien dire de l'archaïsme (en son temps) de la syntaxe et du lexique de notre livre, Pellisson retient sa qualité d'approche de la civilisation française. Sa remarque se place, dans le cours de sa lettre, entre une déploration (*proh dolor !*) de la supériorité reconnue des Italiens, en matière d'histoire de France, et, d'autre part, en suivant sa liste, à la charnière des ouvrages d'histoire et des ouvrages de mélanges et d'essais. *Les Recherches* sont bien d'un historien, mais elles sont aussi d'un essayiste : les *Essais* de Montaigne viennent – sous la plume de Pellisson – immédiatement après, avec la *Satire ménippée*, qui offre, comme elles par moments, de beaux exemples d'écriture de procès fictifs.

Entre l'exercice de la prose d'art et la pratique du juriste, il existe un lien : voilà également un point sur lequel notre colloque nous a permis de progresser. Dans ces *Recherches* où les exemples se rejoignent les uns aux autres pour engendrer une sorte de "concrétion" (J.-F. Maillard), il est précieux de pouvoir déceler, comme nous y invite A. Gendre, toute une tendance au "maniérisme". Il est un peu facile d'expliquer la grande faveur de Pasquier pour les splendeurs de notre "Pléiade" par un pré-tendu nationalisme. L'analyse qu'on nous propose ici est à la fois plus subtile et plus convaincante. Ce que dans le faire de Ronsard admire principalement notre écrivain et critique, c'est le plaisir du verbe et l'énergie du pittoresque. Cet historien, qui est un curieux, aime que le poète soit curieux, mais dans son ordre, l'ordre de l'imagination et de la beauté. En ce qui le concerne personnellement, Pasquier, qui travaille dans l'ordre de la vérité, ne s'autorise aucune fantaisie dans le traitement de ses sources. Mais il ne s'en considère pas moins comme l'homme d'un "art". Il rajeunit ainsi, en la retrouvant, la fine distinction qu'établit la tradition rhétorique entre la poésie, langage des dieux, et l'histoire, maîtresse de la vérité.

*Les Recherches de la France* permettent ainsi de résoudre une contradiction qui n'est telle qu'en apparence. On s'est parfois étonné qu'une certaine vénération pour la sagesse des générations passées fasse, dans ces chapitres, si bon ménage avec le culte du temps présent, littérature, institutions et juridictions mêlées. Mais il faut faire une large part à l'idéal humaniste de l'*imitatio*, c'est-à-dire de l'imitation créatrice, de l'innutrition des richesses du passé. Il y avait le modèle de l'imitation littéraire, déjà fort bien théorisé depuis l'âge de la Seconde Sophistique et qu'un Du Bellay n'a fait en somme que reprendre

avec la vigueur d'un héros. Étienne Pasquier ne peut que s'y complaire, et ce que son âme de magistrat vient redéployer selon cet exemple, ce sont ses connaissances de juriste, de feudiste, de bon élève de ses maîtres épris du *mos gallicus*. Il n'est guère juste de le peindre en adversaire du Moyen âge. S'il était certainement persuadé qu'il a existé, à toute époque, des esprits serviles, de simples copieurs de toute autorité passée, ses *Recherches* témoignent, au contraire, de son attachement à l'inspiration par le passé. L'Université (B. Neveu), le Parlement et maints grand offices (M. Reulos) font revivre ceux qui les ont institués et revivent en partie de leur vie. C'est cette "imitation", au vrai sens du mot, qui donne élan et cohérence aux pages de ce livre, comme elle en donne à ces réalités si chères que sont la monarchie, l'Église, les coutumes, les proverbes, etc.

Il est loisible assurément de se demander, même pour *Les Recherches*, ce qu'Étienne Pasquier peut avoir d'un "libertin". Et, soit qu'on constate certains excès de son "gallicanisme", soit qu'on lui attribue, en suite de ses fidélités d'étudiant, une dose de "ramisme", on s'interrogera, comme on l'a tant fait pour Montaigne, sur l'art de raisonner dans cet ouvrage et sur les prémonitions qu'on y apercevrait d'un "esprit critique" à la mode du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais la désignation même de "libertin", pour la génération dont faire partie Pasquier, vient d'être inscrite dans une perspective très neuve par le livre de Louise Godard de Donville, dont le titre indique bien l'orientation : *Le Libertin des origines à 1665 : un produit des apologetes* ("Biblio 17", n° 51, 1989). Ne soyons pas les dupes de Garasse, et n'allons pas croire qu'une présentation taxinomique des faits, que la culture classique de traits anticléricaux, que d'honnêtes constats de réalisme politique (Ah ! ces saintes croisades dont saint Louis se servit pour déposséder les apanagistes !) suffisent à faire reconnaître un prince de l'incrédulité. S. Mastellone a montré naguère (*Aspects du libertinisme*, 1976) qu'il suffisait d'être, ou d'avoir été, gallican pour être traité de libertin. Il sera sans doute plus fructueux, à la lumière, par exemple, des travaux de M. Fumaroli (*L'Âge de l'éloquence*, 1980), à propos de tous ces hommes de la Robe, de poursuivre l'enquête sur les semences d'érudition envisagées comme des promesses de parole, ainsi que sur ce phénomène, d'apparence si conservatrice, qu'est le respect de la "coutume". Si conservatrice, mais d'apparence seulement : la coutume est aussi, dans le monde mental de l'imitation, la garantie dont s'entoure l'écrivain pour que lui-même et pour que sa France demeurent dans leur propre authenticité en demeurant dans leur lignée.

A peu près comme l'*Historia* de De Thou, l'ouvrage dont s'est occupé le présent colloque s'achève au moment où, grâce aux efforts d'Henri IV et de la régente Marie, sont restaurées en France la légitimité dynastique et la continuité de la famille royale, auxquelles tenaient tant ces dévots de la "loi salique". Jusque dans leurs compositions les plus sévères, ces "Politiques" – dont notre auteur n'est pas le moins célèbre – laissaient s'exprimer leur sensibilité et leur mystique. L'arme de l'éloquence, dans *Les Recherches de la France*, prend un tour bien différent de celui qu'adopte Pasquier dans ses nombreux et véhéments pamphlets. Il a remarquablement su empêcher les malheurs et les violences d'un temps particulier d'empêter sur les "anciennetés" qui sont sa principale matière. Mais, en dénichant et surtout en répandant les titres de noblesse que pouvaient réclamer la langue et la loi, la foi et le roi de France, il a conscience d'exercer noblement ses devoirs de magistrat et de transmettre à sa propre descendance un héritage anobli.

A partir de 1723, dans le tome premier des *Oeuvres* qui ve naient d'être rééditées et très légèrement rajeunies, les hommes des Lumières et les futurs encyclopédistes ont pu relire les *Recherches de la France*. Ils ont pu s'y pénétrer des certitudes monarchistes et des convictions gallicanes, des traditions ecclésiastiques et juridictionnelles, des légendes populaires de ce qu'ils appelleront l'"ancien Régime". Ce que leur sensibilité brûlait de découvrir dans le texte d'un grand ancien, ils allaient le trouver chez Étienne Pasquier. Il s'agit de ce primat de l'utilité publique, de ce refus de la retraite, de ce remodelage des hiérarchies en fonction des valeurs profitables à l'État qu'Arlette Jouanna a judicieusement détectés dans *Le Pourparler du prince*, c'est-à-dire dans les *Recherches* (*L'Idée de race en France*, 1981 (2), pp. 659-661). L'histoire intellectuelle et morale de la France vient donc se joindre à l'histoire littéraire pour émettre le vœu sur lequel nous conclurons ce colloque. Il serait bien souhaitable qu'une équipe de spécialistes de disciplines différentes nous donne dans de bons délais une édition savante et moderne des *Recherches de la France*.

Roger ZUBER

**INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES**  
**sur les *Recherches de la France***

Dorothy THICKETT est le principal spécialiste d'Étienne Pasquier. On lui doit :

- 1) une somme sur l'ensemble de l'œuvre :  
*Estienne Pasquier, 1529-1615, the versatile barrister of 16th century France*, Londres et New York, Regency Press, 1979, qui récapitule l'ensemble de ses publications :
- 2) publications d'ordre bibliographique :  
*Bibliographie des œuvres d'E.P.*, Droz, 1956 ; "Supplément de la bibliographie des œuvres d'E.P.", *BHR*, 37, 1975 ;
- 3) publications sur les pamphlets :  
article de 1957 dans : *Aspects de la propagande religieuse*, *THR*, n° 28 ;  
édition des *Écrits politiques* (*TLF*, 126) ;
- 4) éditions de textes épistolaire :  
*Choix de lettres sur la littérature, la langue et la traduction* (*TLF*, 70), *Lettres historiques pour les années 1556-1594* (*TLF*, 123), *Lettres familières* (*TLF*, 203).

Ce riche ensemble n'est guère centré sur les *Recherches de la France*. Laissant ici de côté les autres œuvres de Pasquier et les publications les concernant, nous nous en tiendrons à trois aspects plus proches de notre sujet.

#### A - COMPLÉMENTS BIOGRAPHIQUES

BOUTEILLER Paul, *Recherches sur la vie et la carrière d'E.P. historien et humaniste du XVI<sup>e</sup> s.*, multigraphié, Paris, éd. ISI 7 rue de Malte, 1989.

KEATING L. Clark, *E. Pasquier*, New York, Twayne, 1972.

MESNARD Jean, Testament olographe d'E.P. (12 déc. 1614), *RHLF*, 79, 1979, pp. 740-744.

UGHETTI Dante, "Documenti inediti su P.", *Studi di lett. franc.*, 2, 1969, pp. 190-237.

## B – Les RECHERCHES et l'histoire de la langue et de la littérature

CROW Jean, "P. literary historian. A contribution to the chronology of his views in the *Recherches*", *French Studies*, 22, 1968, pp. 1-8.

MOORE Margaret J., *E.P. historien de la poésie et de la langue françaises*, Poitiers, SFIL, 1934.

LONGEON Claude, "La critique littéraire dans les lettres et les *Recherches de P.*", *Les commentaires et la naissance de la critique*, éd. G. Mathieu-Castellani, Presses univ. de Vincennes, 1990.

SCHMITT Christian, "Bemerkungen zu P.s philologischen Schriften", *BHR*, 39, 1977, pp. 133-142.

SIMONIN Michel, "François Garasse recenseur", *La Lingua francese nel seicento. Quaderni del Seicento francese*, 9, 1989, pp. 197-211.

TROCMÉ SWEANY Suzanne, *E.P. et le nationalisme littéraire*, Genève, Slatkine, 1985.

## C – Les RECHERCHES et l'HISTORIOGRAPHIE

BOUTEILLER Paul, "Un historien du XVI<sup>e</sup> siècle, E.P.", *BHR*, 6, 1945, pp. 357-392.

DUBOIS Claude-Gilbert, *Celtes et Gaulois au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1972.

HUPPERT George, "Naissance de l'histoire en France : les *Recherches de P.*", *Annales E.S.C.*, 23, 1968, pp. 69-105.  
 – *The Idea of perfect history : historical erudition and historical philosophy in Renaissance France*, Urbana, Illinois UP, 1970. trad. franç. : Flammarion, 1974.

JOUANNA Arlette, *L'Idée de race en France au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>*, 2 vol., éd. revue, U. Montpellier III, 1981.  
 – "Histoire et polémique en France dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle", *Histoire de l'historiographie*, 2, 1982, pp. 57-76.

KELLEY Donald R., *Foundations of modern historical scholarship : language, law and history in the French Renaissance*, New York, Columbia UP, 1970.

– "Jurisconsultus perfectus : the lawyer as Renaissance man", *Journal of the Warburg and Courtauld Institute*, 51, 1988, pp. 84-102.

LONGEON Claude, "E.P. et les offices", *La littérature de la Renaissance ; mélanges Henri Weber*, Genève, Slatkine, 1984, pp. 277-288.

PRESTON Joseph H., "Was there an 'historical revolution'?", *Journal of the history of ideas*, 38, 1977, pp. 353-372.

SCHIFFMAN Zachary S., "Renaissance historicism reconsidered", *History and Theory*, 24, 1985, pp. 170-182.

– "E.P. : the problem of historical relativism", *Sixteenth century journal*, 18, 1987, pp. 505-517.

VIVANTI Corrado, "Les Recherches de la France d'E.P. : l'invention des Gaulois", *Les Lieux de mémoire : La Nation*, 1, Pierre Nora éd., Paris. Gallimard, 1986, pp. 215-245.

YARDENI Myriam, "Idée de progrès et sentiment national en France au XVI<sup>e</sup> siècle : Bodin, Le Roy, P.", *Scripta Hierosolymitana*, 23, 1972, pp. 165-183.

– "L'entrée des jésuites dans l'historiographie française", *Les Jésuites parmi les hommes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, G. et G. Demerson, B. Dompnier, A. Regond edd., Clermont-Ferrand, Assoc. pub. Fac. Lettres, 1987, pp. 219-230.

Une section intitulée "Les Recherches et le droit" s'imposerait également, mais elle n'a pu être réunie.

R. ZUBER



## POST-SCRIPTUM

[NDLR – M. Paul Bouteiller, que nous remercions, a bien voulu nous confier, à l'occasion du colloque, une étude inédite, rédigée de longue date, qui nous a paru susceptible de rendre service à nos lecteurs.]

### HISTORIQUE ET CONTENU DES RECHERCHES DE LA FRANCE, 1560-1665

Durant sa longue existence, Étienne Pasquier a beaucoup écrit, mais parmi ses ouvrages il en est un qui l'emporte sur tous les autres : les *Recherches de la France*.

Les *Recherches* sont, en effet, l'œuvre de toute une vie ; Pasquier les commença en 1557<sup>1</sup> et y travailla jusqu'à son dernier jour<sup>2</sup>, soit pendant près de 58 ans.

La première édition qui ne contenait qu'un seul livre parut en 1560<sup>3</sup> à une époque où la plupart des grandes histoires qui marquèrent la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle n'étaient pas encore parues. En effet l'*Histoire de France* de B. du Haillan ne fut publiée qu'en 1576<sup>4</sup>, les *Annales de Papire Masson* en 1577<sup>5</sup>, les *Mémoires et recherches* de Jean du Tillet en 1578<sup>6</sup>, les *Grandes Annales et Histoire générale de France* de Belleforest<sup>7</sup>, le

1 Lettres II, 6 ; 38 C. D'après Berriat Saint-Prix, *Histoire e Cujas*. - Paris, 1821, cette lettre serait de l'automne 1557. Toutes les références aux Œuvres d'Etienne Pasquier sont données d'après l'édition de 1723.

2 Lettres de Nicolas Pasquier IV, II ; 1197 C. (A. Loisel).

3 Des *Recherches de la France*, livre premier plus un pourparler du Prince. - Paris, J. Longis et R. Le Mangnier, 1560 in-8° (Thickett, n° 3).

4 Du Haillan (Bernard de Girard, seigneur du) *L'Histoire de France*. - Paris, 1576.

5 P. MASSON, *Papirii Massoni annalium libri quatuor quibus res gestae Francorum explicantur*. - Paris, 1577.

6 J. du TILLET, *Les Mémoires et Recherches de Jean du Tillet, contenant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence des affaires de France*. - Rouen, 1578.

7 Fr. de BELLEFOREST, *Les grandes Annales et Histoire générale de France dès la venue des Francs en Gaule jusques au règne du roy très chrestien Henry III*. Paris, 1579. On a quelquefois confondu ces *Grandes Annales* avec les *Annales et chroniques de France* de Nicole Gilles dont Belleforest avait revu l'édition de 1573. Cette confusion a notamment été faite par Mme Espiner Scott, *Claude Fauchet*, p. 285 note.

*Sommaire de l'histoire des François* de N. Vignier<sup>8</sup> et le *Recueil des antiquitez gauloises et françoises* de Cl. Fauchet<sup>9</sup> en 1579.

En 1565, Pasquier publia le second livre des *Recherches de la France*<sup>10</sup> puis brusquement il cessa pour de longues années de faire connaître au public les résultats de son travail historique.

Il n'avait pas vu sans indignation quelques confrères peu scrupuleux s'approprier certaines de ses découvertes sans même le mentionner. Ce fut le véritable motif de sa décision<sup>11</sup>.

De 1565 à 1596, Pasquier se contenta d'ajouter un chapitre au Livre II des *Recherches*, lors de la réédition de 1581<sup>12</sup>.

Pourtant il ne cessa jamais de travailler à son grand ouvrage ; il en écrivit même quatre livres entiers qui étaient terminés en 1584<sup>13</sup> et qu'il prêtait libéralement à ses amis lorsque ceux-ci lui en faisaient la demande.

Durant la grande tourmente de la Ligue de 1589 à 1594, Pasquier réussit à sauver le manuscrit de ses *Recherches* et nous savons qu'il le possédait avec lui à Melun, le 15 mars 1594, prêt à être imprimé<sup>14</sup>. Ce n'est pourtant qu'en 1596 que parurent, en une luxueuse édition, ces quatre nouveaux livres joints avec les deux anciens<sup>15</sup>.

Revenu à Paris, Pasquier avait repris ses travaux. En 1607, il fit paraître une nouvelle édition des *Recherches*, augmentée d'un livre entier et de nombreux chapitres<sup>16</sup>. En 1611 enfin, il donna encore une édition qu'il avait accrue de plusieurs chapitres et passages<sup>17</sup> et qui fut la dernière publiée de son vivant.

Mais, jusqu'à sa mort, Pasquier ne cessa jamais de travailler à ses chères *Recherches* ; en 1613 il s'occupait des Universités dont il voulait faire la matière d'un nouveau

8 N. VIGNIER, *Sommaire de l'histoire des François*. - Paris, 1579.

9 Cl. FAUCHET, *Recueil des antiquitez gauloises et françoises*. Paris, 1579.

10 *Le Second Livre des Recherches de la France*. - Paris, Cl. Senneton, 1565 in-8° (Thickett, n° 4).

11 Lettres VIII, I ; 197 A. (A. P. Pithou). Les chiffres arabes suivis d'une lettre majuscule sont ceux des colonnes de l'éd. de 1723 (t. II pour les *Lettres*, t. I pour les *Recherches*).

12 *Des Recherches de la France livre premier et second plus un pourparler du Prince et quelques dialogues...* - Paris, G. Robinot, 1581, in-16 (Thickett, n° 9).

13 La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, éd. Rigoley de Juvigny I, 185, d'après Pasquier *Lettres IX*, 9 ; 240 B.

14 *Lettres XV*, 10 ; 442 B (A. Langelier).

15 *Les Recherches de la France revues et augmentées de quatre livres...* - Paris, J. Mettayer et P. L'huillier, 1596 in-fol. (Thickett, n° 11).

16 *Les Recherches de la France d'Estienne Pasquier revues et augmentées d'un livre et de plusieurs chapitres par le mesme auteur*. - Paris, L. Sonnius, 1607 in-4°. (Thickett, n° 12).

17 *Les Recherches de France d'Estienne Pasquier augmentées par l'auteur en cette dernière édition de plusieurs beaux placards et passages et de dix chapitres entiers...* - Paris, L. Sonnius, 1611, in-4°. (Thickett, n° 13).

livre<sup>18</sup> : aussi lorsqu'il mourut, le 30 août 1615, laissait-il en manuscrit de très nombreux chapitres que ses enfants firent paraître en 1621 en les répartissant assez arbitrairement en trois livres<sup>19</sup>.

Les *Recherches* étaient alors composées de dix livres, dont l'un (le V<sup>e</sup>) ne contenait que quatre chapitres.

Malgré la promesse de l'éditeur<sup>20</sup>, cette disposition se conserva jusqu'en 1665, date à laquelle le livre X fut réuni au livre V<sup>21</sup>.

Désormais, les *Recherches de la France* étaient constituées sous leur forme définitive, celle qui fut adoptée par l'édition de 1723<sup>22</sup> et que nous leur connaissons aujourd'hui.

S'il est bien évident que les *Recherches* n'ont pas toujours connu leur présentation actuelle puisqu'il fallut 61 ans pour que paraisse le texte des neuf livres, il est non moins évident qu'elles ne furent pas composées livre après livre, c'est-à-dire que Pasquier ne se contenta jamais d'ajouter de temps à autre un livre nouveau sur un ensemble jugé définitif.

Le livre n'est pour lui qu'un cadre vaste et sans rigueur dans lequel il insère à chaque édition des chapitres ou des passages entièrement nouveaux. Aussi chaque livre, une fois apparu, se modifie-t-il et s'accroît-il sans cesse.

C'est à montrer cette évolution, tout en cherchant à caractériser brièvement le contenu de chacun de ces livres que nous consacrerons les quelques pages qui vont suivre.

*Livre I* – Le livre I date de 1560 et contrairement à tous les autres il ne fut pas modifié par la suite. Il compte quatorze chapitres consacrés selon Pasquier "à quelques discours des Gaulois et aussi de l'habitation des premiers François, ensemble de quelques autres peuples qui nous touchent, que nous ne reconnaissions (pour dire la vérité) qu'à demi"<sup>23</sup>.

Pasquier semble avoir voulu étudier les divers peuples qui vécurent sur le territoire de la France et qui la constituèrent.

Il s'occupe d'abord des vieux Gaulois qu'il défend énergiquement, presque paradoxalement, de toutes les accusations

18 Lettres XXI, 7 ; 649 B (A. Favereau).

19 *Les Recherches de la France d'Estienne Pasquier*, augmentées en cette dernière édition de trois livres entiers, outre plusieurs chapitres entrelassez en chacun des autres livres tirez de la bibliothèque de l'auteur. - Paris, L. Sonnius, 1621, in-fol. (Thickett, n° 15).

20 Édition de 1621 ; préface adressée à "l'ami lecteur", voir Feugère, *op. cit.*, p. 214.

21 *Les Recherches de la France d'Estienne Pasquier...* - Paris G. de Luyne, 1665 in-fol. (Thickett, n° 18).

22 *Les Œuvres d'Estienne Pasquier...* - Amsterdam, 1723, 2 vol. in-fol. (Thickett, n° 1). *Les Recherches de la France* se trouvent au tome I.

23 *Recherches*, I, I ; 6 B et VII, I ; 681 A.

dont ils avaient été victimes, puis il passe aux Francs, aux Goths, aux Bourguignons et montre que les Romains avaient déjà l'intuition que la ruine de l'Empire proviendrait des Germains.

Il énumère ensuite les Bretons, les Normands et les Gascons, puis, subitement, il attaque la théorie de l'origine troyenne des Francs et termine par un chapitre où il démontre que ces derniers furent de tout temps gouvernés par des rois.

En somme, il s'agit dans ce livre de recherches isolées sur les différents occupants de la France, dans lesquelles se manifestent surtout les sentiments patriotiques de Pasquier et son amour du sol natal.

*Livre II* – Le livre II<sup>24</sup> dans ses éléments essentiels remonte à 1565. Il fut augmenté d'un chapitre en 1581, puis remanié et augmenté à nouveau en 1596, 1607, 1611 et 1621.

Il comprend dix neuf chapitres consacrés "à la commune police qui a été diversement observée selon les temps es choses seculières"<sup>25</sup> ou plus simplement "à la police séculière"<sup>26</sup> de la France, c'est-à-dire à son organisation intérieure envisagée indépendamment de tout ce qui concerne le domaine religieux.

Pasquier étudie d'abord quelques institutions centrales : le Parlement, la Chambre des Comptes, le Grand Conseil, puis il aborde la question de l'origine des impôts extraordinaires et des agents chargés de les manier, et aussitôt après la question des revenus ordinaires de la monarchie et de ceux qui en ont la charge.

Il passe ensuite à quelques dignitaires et officiers : les pairs de France, les maires du palais et connétables, les ducs, les comtes dont les prévôts sont les successeurs au point de vue judiciaire, les *missi* carolingiens dont dérivent les baillis, enfin l'amiral.

Pasquier examine alors les origines de la condition des terres et de la condition des personnes en étudiant les fiefs, les

<sup>24</sup> *Recherches* éd. 1565 : ch. I, 2, 3 et 4 (un seul chapitre, texte différent), 6, 9 & 10 (un seul chapitre, texte en partie différent), 11 & 12 (un seul chapitre), 13, 14, 16 et 17 (un seul chapitre), 18.

*Recherches* éd. 1581 : ch. 7 (texte différent).

*Recherches* éd. 1596 : ch. 3 (texte actuel), 4 (texte actuel) 5, 7 & 8 (un seul chapitre, texte actuel), 9 (texte actuel) 10 (texte actuel).

*Recherches* éd. 1607 : ch. 19.

*Recherches* éd. 1611 : ch. 8 (détaché du ch. 7), 17 (détaché du ch. 16).

*Recherches* éd. 1621 : ch. 12 (détaché du ch. 11), 15.

N.B. Nous donnons livre par livre, en faisant référence aux éditions successives, les dates d'apparition des chapitres, représentés par leur numéro d'ordre dans l'édition de 1723.

<sup>25</sup> *Recherches* I, I ; 6 B.

<sup>26</sup> *Recherches* VII, I ; 681 A & VIII, 63 ; 877 C.

alleux et la noblesse et pour terminer il insiste sur quelques institutions créées pour assurer le maintien et la sauvegarde de la famille : droit d'aïnesse, loi salique et régence.

Malgré la diversité des sujets envisagés et l'incertitude du plan général, ce livre forme néanmoins un ensemble cohérent, groupé autour d'une idée directrice : la recherche de l'organisation civile française<sup>27</sup>.

*Livre III* – Le livre III<sup>28</sup> date de 1596, mais il fut augmenté en 1607 et 1621. Il comprend ainsi quarante cinq chapitres dans lesquels Pasquier se propose d'étudier à travers les âges la "police ecclésiastique"<sup>29</sup>, autrement dit l'organisation religieuse de la France.

Selon sa manière, Pasquier disserte, comme à bâtons rompus, de diverses questions d'histoire religieuse, mais il poursuit néanmoins une intention bien arrêtée : la défense des libertés de l'église gallicane<sup>30</sup>.

Le livre III, en effet, n'est pas impartial et Pasquier y défend avec vigueur des théories qui lui tiennent à cœur et qui furent celles de tant de parlementaires sous l'ancienne France.

En matière religieuse, la France a toujours joui de certaines libertés qui contrecarrent la toute puissance du Pape.

Connaître ces libertés, c'est aussi étudier l'histoire du pouvoir qui s'y oppose. Voilà pourquoi Pasquier s'est d'abord proposé "d'écrire l'histoire de la Papauté et comme elle a pris divers plis"<sup>31</sup>. En agissant ainsi, il ne croit pas s'éloigner de son but primitif qui était de parler des affaires de la France, car il sait les obligations que nous doit le Saint Siège et que nous lui devons.

De cette étude des rapports de la Papauté avec le clergé et la Cour de France se dégageront d'ailleurs avec plus d'évidence nos libertés et leur rôle salutaire, libertés qui ne sont qu'une juste limitation aux pouvoirs du pontife romain et qui, tout en le maintenant dans ses bornes, ne portent néanmoins aucune atteinte à la révérence qui lui est due comme chef de l'Église.

27 C'est ainsi que nous traduirons l'expression "police seculière". Il est d'ailleurs fréquent de voir le mot "civil" employé par opposition avec le terme "ecclésiastique".

28 *Recherches* éd. 1596 : ch. 1, 2, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 14, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 40, 42, 43, 44.

*Recherches* éd. 1607 : ch. 9, 18, 37, 39, 45.

*Recherches* éd. 1621 : ch. 6, 7, 10, 13, 15, 17, 41.

29 *Recherches* VII, I ; 681 A - VIII, 63 : 877 C.

30 *Recherches* I, I ; 6 B et surtout III, 43 : 323 C "Ayant dédié ce livre aux libertés de l'Église gallicane" : cf. G. Monod, *Du progrès des études historiques en France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle* dans *Revue Historique* t. I, 1876, p. 13.

31 *Recherches* III, 19 ; 242 C.

Parmi ces libertés, les principales concernent l'indépendance de la Couronne vis-à-vis du Saint Siège. Les rois de France sont francs et exempts des censures de la Cour de Rome. Le Pape ne peut pas les excommunier de sa seule volonté, n'a nulle autorité sur leur temporel et ne peut transférer leur royaume. De leur côté, les rois de France ont toujours eu puissance sur leur clergé et droit de le réformer.

Contre les empiétements des ecclésiastiques fut créé l'appel comme d'abus, "nerf de nostre republique françoise"<sup>32</sup>, qui permet aussi de résister efficacement aux entreprises de la Cour de Rome et des conciles généraux. Sur les ecclésiastiques, les rois ont toujours joui de plusieurs droits dont le plus notable est la regale "droit annexé à la couronne de France comme l'un de ses plus beaux fleurons"<sup>33</sup>.

Telles sont les libertés de l'Église de France et la "foy générale que nous gardons de tout temps et ancienneté en cette France, pour laquelle nous ne fusmes jamais estimez hérétiques"<sup>34</sup>.

Mais voici les Jésuites dont la doctrine, selon Pasquier, admet l'excommunication des rois, le transfert des royaumes, le régicide et la supériorité des Papes. Aussi Pasquier s'en prend-il vigoureusement à ces ennemis des libertés de l'église gallicane, mais s'il les attaque, c'est non point par haine personnelle mais bien parce qu'ils dérogent du droit commun de la France, ce droit que Pasquier s'est toujours attaché à défendre et à préciser et qui nous est, encore aujourd'hui, un fidèle reflet de l'âme de la vieille France.

*Livre IV* – Le livre IV<sup>35</sup> date aussi de 1596, il fut augmenté en 1607 et modifié en 1611 et 1621. Tel qu'il se présente actuellement, il compte trente trois chapitres et traite de "quelques anciennetez qui ne regardent l'estat en son général"<sup>36</sup> à l'opposition des trois livres précédents qui s'occupaient des affaires générales de la France.

Jusqu'ici Pasquier avait su conserver à chaque livre une certaine unité de sujet ; désormais sa manière change. Pour ne point mentir à son dessein, il étudie bien divers points

<sup>32</sup> *Recherches* III, 33 : 290 A.

<sup>33</sup> *Recherches* III, 35 : 295 B.

<sup>34</sup> *Recherches* III, 45 : 354 B.

<sup>35</sup> *Recherches* éd. 1596 : ch. 1, 2, 3, 4, 5-6-7 (un seul chapitre, texte différent), 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 & 21 (un seul chapitre), 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33.

*Recherches* éd. 1607 : ch. 24

*Recherches* éd. 1611 : ch. 7 (texte actuel) 21 (détaché du ch. 20)

*Recherches* éd. 1621 : ch. 5, 6.

<sup>36</sup> *Recherches* VII, 1 ; 681 A et I, I ; 6 B.

d'histoire, d'intérêt particulier mais sans ordre nettement défini. La seule fantaisie entraîne la disposition des chapitres, les questions sérieuses voisinent avec les plus frivoles, les digressions augmentent et en même temps la subtilité de l'auteur.

Mais tout cela volontairement, semble-t-il. Si Pasquier aime la variété des sujets, c'est "qu'au milieu des affaires sérieuses, il n'est point hors de propos de donner quelque relâche à son esprit"<sup>37</sup>.

On l'accuse de traiter des sujets de mince importance "mais tel se moquera de telles recherches comme trop basses qui peut estre en commun propos ne sera marry d'en faire son profit"<sup>38</sup>.

C'est ainsi qu'une étude sur les différences entre le droit romain et le droit français est encadrée par deux chapitres, l'un consacré à l'époque d'apparition des Bohémiens en France, l'autre à l'explication de l'origine des chiffres<sup>39</sup> et tout le reste du livre est à l'avenant.

Il en résulte naturellement une grave incertitude de plan qui n'est pas pour gêner Pasquier, car il semble se complaire en une manière d'écrire qui correspondait si bien à son talent d'orateur et à son goût pour la conversation brillante ou aimable, si décousue soit-elle.

*Livre V* – Le livre V<sup>40</sup> est posthume bien que trois des chapitres qui le constituent aient déjà été publiés en 1607 mais ils faisaient alors partie d'un autre livre (l'actuel livre VI). Après la mort de Pasquier, le livre V fut constitué en deux temps. Il ne comprit d'abord que quatre chapitres<sup>41</sup> et ce n'est qu'en 1665 que lui furent ajoutés les vingt-cinq chapitres qui formaient jusque là le livre X (posthume aussi) et qui ne lui avaient pas été incorporés par suite d'une erreur matérielle.

Le livre V est donc une sorte de complément du livre VI qui, lui, remontait à 1596.

Dans ces deux livres, en effet, Pasquier se propose de donner "un mélange d'*exemples* signalez qui peuvent servir d'édition au lecteur"<sup>42</sup>.

Jusqu'ici il avait écrit pour éclaircir ou simplement exposer certains points de notre histoire. Son but était d'expliquer et

<sup>37</sup> *Recherches* IV, 15 ; 395 C.

<sup>38</sup> *Recherches* IV, 15 ; 395 C.

<sup>39</sup> *Recherches* IV, 19, 20, 21, 22.

<sup>40</sup> *Recherches* éd. 1607 : ch. 2, 4, 29.

*Recherches* éd. 1621 : ch. 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28.

<sup>41</sup> *Recherches* V, 1, 2, 3, 4.

<sup>42</sup> *Recherches* VII, I ; 681 A.

de faire comprendre ; il y avait bien ça et là quelques renseignements moraux à l'usage du lecteur mais ils restaient éparsillés et ne formaient point la raison d'être de l'ouvrage. Dans les livres V et VI au contraire, l'exemple devient le but de l'ouvrage et sa seule unité.

L'histoire est une continue leçon qui doit servir aux hommes dans la conduite de leur vie, d'autant plus que l'histoire est morale car Dieu intervient sans cesse pour punir les méchants et rétablir la justice. Le rôle de l'historien est justement d'insister sur ces exemples et de retrouver ces interventions.

Ici Pasquier emprunte ses exemples à l'histoire des Mérovingiens et des Carolingiens. Ainsi Clovis, pour assurer son pouvoir, fit assassiner ses parents, les petits rois descendants de Clodion ; sauf un qui put s'échapper. Mais sa prudence fut rendue illusoire par un juste jugement de Dieu car Pépin le Bref, qui devait renverser la famille des Mérovingiens, descendait justement de ce survivant. "Belle leçon certes [...] pour leur enseigner de ne séparer les affaires d'Estat d'avec celles de Dieu"<sup>43</sup>.

Pasquier insiste surtout sur les rivalités de Frédégonde et Brunehaut dans lesquelles il voit un grand jugement de Dieu et un notable exemple de sa justice "exécutée par l'injustice des hommes pour se venger des fautes par eux commises"<sup>44</sup>.

Cette rivalité lui sert aussi à présenter un modèle de critique historique.

Il expose d'abord l'opinion généralement admise sur ces deux reines, puis il remonte aux sources et les compare ; enfin, établissant une hiérarchie de valeur entre elles, il rejette les affirmations les moins bonnes qui sont presque toujours pour lui les plus éloignées des événements qu'elles racontent.

Cette méthode jointe au raisonnement judicieux lui permet de réhabiliter Frédégonde et surtout Brunehaut d'un certain nombre d'accusations et de rétablir ainsi la vérité historique. Mais si la vérité a été maquillée, ce n'est pas sans cause, et la rétablir dans son intégrité n'est rien si l'on n'explique aussi les raisons du travestissement. En bon historien, Pasquier recherche donc les motifs qui poussèrent à représenter Brunehaut comme la plus perverse de nos reines<sup>45</sup>.

43 *Recherches* V, I ; 438 B.

Cet essai pour faire de l'avènement de la seconde race une restauration de la famille de Clodion contre celle de Mérovée a été vivement critiqué par Aug. Thierry, *Notes sur quatorze historiens antérieurs à Mézeray dans Dix ans d'études historiques*, nouv. éd. - Paris, 1867, p. 398 et sv.

44 *Recherches* V, 24 ; 496 B.

45 *Recherches* V, 6 à 28.

Mais ce souci de méthode, c'est encore un exemple et le V<sup>e</sup> livre peut se résumer ; exemples pour la conduite de la vie, exemple pour la direction de la pensée.

*Livre VI* – Le livre VI<sup>46</sup> qui, sous sa forme actuelle, comprend quarante huit chapitres, remonte à 1596 et fut augmenté en 1607, 1611 et 1621.

Comme le livre V, il vise à mettre devant les yeux du lecteur "quelques notables exemples"<sup>47</sup> empruntés cette fois-ci à l'histoire de France sous les rois capétiens.

Toutefois ce livre, plus que celui qui précède, mérite le nom de mélange d'exemples car il constitue une véritable mosaïque de recherches historiques, les unes importantes, les autres insignifiantes, écrites pour édifier le lecteur ou simplement pour le divertir, et groupées dans un ordre arbitraire.

"Ce que je vous discourray maintenant me sera non un livre ains une meslange d'affaires selon qu'elles me sont venues en l'esprit et par aventure non moins agréables que si j'eusse observé l'ordre des ans" disait Pasquier lui-même<sup>48</sup>.

Le livre commence par un exemple qui se rattache nettement au précédent. De Witikind, le chef saxon vaincu par Charlemagne devait descendre Hugues Capet qui renversa la dynastie carolingienne. Étrange mystère de Dieu ! Pasquier étudie longuement les troubles qui éclatèrent sous le règne de Charles VI afin que "cecy puisse servir de leçons aux nostres et qu'au milieu de nos troubles, nous nous puissions faire sages aux despens de nos ancêtres"<sup>49</sup>.

Il raconte le redressement de la France au temps de Charles VII grâce à Jeanne d'Arc dont il considère l'histoire comme "un vray miracle de Dieu"<sup>50</sup>. Après bien d'autres exemples, il explique encore la malheureuse destinée du connétable de Bourbon qui doit enseigner aux hommes de toujours craindre les retours de la fortune et aux rois de ne jamais réduire les princes au désespoir<sup>51</sup>.

Pasquier s'attarde aussi sur la belle existence du chevalier Bayard, modèle des gens de guerre, honnête, libéral, généreux envers les faibles, que Dieu produisit "pour estre un paragon

<sup>46</sup> *Recherches* éd. 1596 : ch. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 16, 23, 24, 25, 26, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 48.

*Recherches* éd. 1607 : ch. 1, 9, 10, 15, 17, 18.

*Recherches* éd. 1611 : ch. 11, 12, 14, 27, 28, 29, 41.

*Recherches* éd. 1621 : ch. 13, 19, 20, 21, 22, 42.

<sup>47</sup> *Recherches* I, I ; 6 B.

<sup>48</sup> *Recherches* VI, 2 ; 513 C.

<sup>49</sup> *Recherches* VI, 3 ; 517 A.

<sup>50</sup> *Recherches* VI, 6 ; 535 D.

<sup>51</sup> *Recherches* VI, 11 et 12.

de chevalerie, accompagné de toutes sortes de vertus"<sup>52</sup>, mais l'exemple capital du VI<sup>e</sup> livre demeure l'histoire du royaume de Naples, "pépinière de plusieurs malheurs advenus par succession de temps à la France"<sup>53</sup> car toutes les expéditions entreprises pour le reconquérir échouèrent "y ayant eu quelque ange qui par le vouloir exprès de Dieu s'opposa aux desseins qu'entreprises dela les monts"<sup>54</sup>.

Ces grands exemples n'ont d'ailleurs aucun lien entre eux et les très nombreuses historiettes qui les entourent n'en ont pas davantage. Pasquier saute d'un siècle dans un autre, d'un pays dans un autre sans nul souci de chronologie ou de géographie.

Le VI<sup>e</sup> livre reste une juxtaposition de recherches sur les sujets les plus variés, dont la seule unité demeure celle d'intention.

*Livre VII* – Le livre VII<sup>55</sup> date de 1607, mais trois de ses chapitres existaient déjà en 1596. Il fut augmenté en 1611 et 1621 et comporte ainsi quatorze chapitres.

Pasquier se propose d'y étudier "l'origine, ancienneté et progrès de la poésie française"<sup>56</sup>. Il commence par discourir de l'origine de la rime et de la poésie rimée, puis il retrace l'histoire de la poésie française jusqu'à son temps.

Selon sa manière, il ne traite pas cette histoire d'une façon bien suivie et y laisse de nombreuses lacunes, car il connaît relativement mal le Moyen Âge littéraire. Sur l'évolution des lettres à son époque, il nous donne au contraire un aperçu d'une très grande justesse.

Mais il ne lui suffit pas de montrer historiquement le développement de notre poésie, il veut encore la comparer avec celle des Latins et des Italiens pour prouver qu'elle n'est pas inférieure. Il défend l'excellence de la poésie française, c'est encore l'un des aspects de son patriotisme.

En somme, ce Livre VII, à l'inverse du précédent, constitue un ensemble cohérent dans lequel il faut savoir gré à Pasquier d'avoir le premier essayé de présenter un tableau général du passé littéraire de la France.

52 *Recherches* VI, 22 ; 605 A.

53 *Recherches* VI, 27 ; 619 A.

54 *Recherches* VI, 29 ; 640 B.

55 *Recherches* éd. 1596 : ch. 1, 2, 12.

*Recherches* éd. 1607 : ch. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

*Recherches* éd. 1611 : ch. 14.

*Recherches* éd. 1621 : ch. 13.

56 *Recherches*, VII, I ; 681 A et I, I ; 6 B.

*Lettres* II, 7 ; 37 D.

*Livre VIII* – Le livre VIII<sup>57</sup> est plus ancien que le livre VII puisqu'il remonte, dans sa presque totalité, à 1596. Par la suite, il fut légèrement augmenté en 1607, 1611 et 1621, et comprit de la sorte soixante quatre chapitres consacrés à la langue française, ou, comme le dit Pasquier "à l'ancienneté de nostre langue, ensemble de quelques proverbes antiques qui ont eu vogue jusques à nous" et aussi "à l'origine et usage de quelques paroles de marque"<sup>58</sup>.

Les trois premiers chapitres traitent de l'histoire de la langue. A partir du quatrième, chaque chapitre forme une petite étude isolée sur une expression ou un groupe d'expressions. "Lorsqu'un chapitre n'est pas consacré à une seule locution, il peut renfermer soit des mots de même dérivation, soit plusieurs expressions renfermant le même mot ou tirées du même groupe d'idées."

Le sujet et la nature du commentaire varient donc à chaque instant et malgré un essai de groupement à l'intérieur des chapitres aucun principe ne régit dans l'ensemble du livre ni le choix des exemples, ni le point de vue adopté par l'auteur<sup>59</sup>.

En somme, le livre VIII ignore les principes généraux, ses éléments restent isolés l'un par rapport à l'autre et, comme au livre IV, comme au livre VI, il n'y a ni plan d'ensemble, ni essai de composition.

Pasquier pourtant fait œuvre originale. Il est le premier à se rendre compte de l'irrésistible évolution du langage et de son caractère essentiellement vivant ; il est le premier aussi à sentir tout ce que l'étude d'une langue peut révéler sur les usages et les habitudes d'un peuple.

Historien et moraliste, ce qu'il demande à la langue, c'est d'abord ce qu'elle renferme d'images des siècles révolus et aussi ce qu'elle cache de substance philosophique générale<sup>60</sup>.

*Livre IX* – Le livre IX est un ouvrage posthume auquel Pasquier travaillait en 1613<sup>61</sup> et qui ne fut publié qu'en 1621 avec une division en quarante deux chapitres.

57 *Recherches* éd. 1596 : tous les chapitres sauf les cinq qui suivent.

*Recherches* éd. 1607 : ch. 41.

*Recherches* éd. 1611 : ch. 39.

*Recherches* éd. 1621 : ch. 14, 16, 44.

58 *Recherches* I, I ; 6 B. cf. VII, I ; 681 A.

59 D'après M-J. More, *Estienne Pasquier historien de la poésie et de la langue française*, Poitiers, 1934, p. 94.

60 D'après L. Feugère, *Essai sur la vie et les ouvrages d'Etienne Pasquier*. - Paris, 1848, pp. 84-86 et M-J. Moore, *op. cit.*, pp. 144-145.

61 *Lettres* XXI, 7 ; 649 B. (A. Favereau).

Il devait être consacré "aux universitez de la France, selon l'ordre de leurs créations"<sup>62</sup> mais il semble bien que Pasquier n'aït pas eu le temps de remplir ce dessein, car il ne parle guère avec détails que de l'Université de Paris et mentionne seulement les autres à propos de l'établissement des Facultés de loix.

En réalité, le livre IX comporte deux grandes parties : l'histoire de l'Université de Paris et celle du droit romain et de son influence en France, parties qui peuvent d'ailleurs se rattacher l'une à l'autre. Quant au privilège de la fierte de St-Romain, qui termine le livre, il serait beaucoup mieux placé ailleurs.

Sur ces deux sujets qui pouvaient prêter à bien des controverses, les sentiments de Pasquier sont très modérés.

Il admet l'intervention du Pape dans la réforme des Universités, mais constate que les rois ont toujours eu le droit de leur appliquer divers règlements car l'Université est un corps mixte "grandement redevable à l'Église, mais non moins à nos Roys"<sup>63</sup>.

Quant au droit romain, Pasquier lui est, par extraordinaire, médiocrement hostile ; il s'émerveille seulement de son influence et se contente de lui reprocher d'avoir favorisé la chicanie, cette maladie incurable "quelque remède que nos rois veuillent apporter pour la guérir"<sup>64</sup>.

En définitive, Pasquier reste fidèle à ses principes, mais garde une juste mesure dans ses sentiments.

Cet esprit de mesure ne se manifeste pas avec autant de force dans la composition du livre. L'étude sur les différends entre les chirurgiens, les docteurs et les barbiers que Pasquier rattache à l'histoire de l'Université de Paris, occupe une place tout-à-fait disproportionnée avec son importance réelle.

Il est d'ailleurs à présumer que, si Pasquier avait vécu quelques années de plus, le livre IX n'auraient pas connu la même présentation. On y rencontre, en effet, un passage entier du livre IV<sup>65</sup> que Pasquier avait sans doute repris pour faciliter son travail préparatoire mais qu'il n'aurait probablement pas laissé subsister dans une édition définitive. En somme, plus que le livre V, ce livre IX apparaît comme inachevé et brusquement interrompu par la mort de Pasquier. Clôturant les *Recherches de la France*, il doit être aussi une des dernières productions de leur auteur.

<sup>62</sup> *Recherches*, IX, I ; 881 A.

<sup>63</sup> *Recherches* IX, 26 ; 945 B.

<sup>64</sup> *Recherches* IX, 41 ; 1010 A.

<sup>65</sup> *Recherches* IX, 29 ; 951 C - 952 B et *Recherches* IV, 24 ; 417 D - 418 C.

Tel est le plan général de cette œuvre célèbre dont Guillaume Colletet disait au XVII<sup>e</sup> siècle qu'il n'y avait pas de livre plus fameux ni plus cité<sup>66</sup>.

A vrai dire, il est plus juste de parler du plan général de l'ouvrage que du plan particulier de chacun des livres qui le constituent.

Dès 1560, Pasquier avait des idées très arrêtées sur la plupart des matières qu'il voulait traiter et sur le plan général qu'il allait adopter<sup>67</sup>.

A chaque livre était assigné un sujet déterminé, parfois très vaste, que Pasquier s'est toujours efforcé de respecter bien qu'il ait souvent manifesté beaucoup d'hésitation et d'illogisme dans la manière de le traiter.

Chaque livre constitue donc une sorte *d'ensemble*, voulu par Pasquier et qu'on ne saurait découper pour en extraire certains chapitres et les regrouper avec d'autres sans mentir au dessein de l'auteur et s'interdire de ce fait toute possibilité de juger sa manière d'écrire et de composer.

Paul BOUTEILLER  
Archiviste-Paléographe  
Préfet Honoraire

<sup>66</sup> Guillaume Colletet, *Vie des poètes françois*. La vie d'Étienne Pasquier n'est connue que par l'analyse donnée par Feugère, *op. cit.*, pp. 232-234 et aussi p. 215.

<sup>67</sup> *Recherches* éd. 1560, livre Ier, ch. 1er.

## **Les "Jeudis" du Centre V.L. Saulnier**

Le Centre V.L. Saulnier organise un jeudi par mois, en liaison avec ses programmes de recherche, des séminaires où se retrouvent des spécialistes de diverses disciplines. Les séances ont lieu, à 17 h, à la Sorbonne, Bibliothèque de l'Institut de français de Paris-Sorbonne (escalier C, 2<sup>ème</sup> étage).

\* Nouveau programme :

*La réception des textes du XVI<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup>.*

\* Séminaires

1990 Jeudi 8 novembre - Muriel BROT, La réécriture, une pratique polyvalente : à propos de la *Bibliothèque universelle des romans*.

Jeudi 6 décembre - Jean JEHASSE, Sur le mot hypercritique.

1991 Jeudi 10 janvier - Claude BLUM, La réception des *Essais* de Montaigne : à propos des éditions de Mlle de Gournay.

Jeudi 4 avril - Gilbert SCHRENCK, Les éditions du Journal de l'Estoile au XVII<sup>e</sup> siècle.

Pour toute information, écrire à Madame Nicole Cazauran, Directeur adjoint du Centre V.L. Saulnier, Université de Paris-Sorbonne, 1, rue Victor Cousin, 75230 Paris Cedex 05.

## INFORMATIONS

– Le *Centre d'Études de la Réforme et de la Renaissance* (Université de Toronto, Canada) avec la coopération de la Société américaine de la Renaissance vient de publier un *Répertoire international des associations et des instituts de la Renaissance et de la Réforme*. Ce répertoire cite 213 associations, centres ou instituts du monde entier qui se spécialisent dans quelque aspect de la Renaissance et de la Réforme. Il inclut également les noms de centres d'études médiévaux dont le domaine s'étend jusqu'au début de l'âge moderne. Un index permet de repérer les noms de lieux, les titres de journaux et de revues, les domaines de la spécialisation et les nom de personnes historiques mentionnées dans le répertoire.

Le *Répertoire international* se vend \$ 13 (ajoutez, S.V.P., \$2 pour les frais de port). prière d'accompagner votre commande d'un chèque de \$15 libellé à l'ordre de :

Centre for Reformation and Renaissance Studies  
Adresse : CRRS (IDRRAI) - Victoria College -  
University of Toronto - Toronto - CANADA M5S 1K7

– En septembre 1988, un *Centre de Recherches sur Montaigne et son temps* a été créé en France et rattaché à l'Université de Bordeaux III, par décision du Conseil Scientifique de cette Université en décembre 1988.

Ce Centre a pour vocation de rassembler les documents relatifs à Montaigne et à son temps, d'accueillir les chercheurs et de favoriser les recherches, et de participer aux manifestations relatives à son domaine de recherche.

### Renseignements :

Directeur : Claude-Gilbert DUBOIS

Secrétariat : U.F.R. de Lettres et Arts  
Université de Bordeaux III  
Domaine Universitaire  
33405 TALENCE CEDEX (Tél. 56-84-50-74)

**Association V.L. Saulnier**

**Fondateur : Robert AULOTTE**

**Président : Jacques BAILBÉ**

**Trésorière : Isabelle PANTIN**

**Bureau : Robert AULOTTE, Nicole CAZURAN, Jean CÉARD,  
Colette DEMAIZIÈRE, Claude-Gilbert DUBOIS**

**MEMBRES DE L'ASSOCIATION V. L. SAULNIER**

**Mars 1991**

Simplice AMBIANA	Jean CÉARD
Éric ANNANDALE	Annie CHARON-PARENT
Shotaro ARAKI	Françoise CHARPENTIER
Daniel ARIS	Sylvie CHARRIER
Robert AULOTTE	Jacques CHOMARAT
Jacques BAILBÉ	Michel CHOPART
Claudie BALAVOINE	J. E. CLARK
Enea BALMAS	Dorothy COLEMAN
Jean-Dominique BEAUDIN	Andrée COMPAROT
Yvonne BELLENGER	Roland CRAHAY
François BERRIOT	Denis CROUZET
Madeleine BERTAUD	Klara CSÚROS
Marie-Claire BICHARD	James DAUPHINÉ
Ann BLAIR	Colette DEMAIZIÈRE
Joël BLANCHARD	Guy DEMERSON
Claude BLUM	Marie-Luce DEMONET-LAUNAY
Sylviane BOKDAM	Robert DESCIMON
Philippe BONOLAS	Georges DOTTIN
Hélène BORDES	Claude-Gilbert DUBOIS
Wim. J. A. BOTS	Jean DUPÈBE
Jacqueline BOUCHER	Patricia EICHEL
Bénédicte BOUDOU	Robert ELLRODT
Muriel BROT	Doranne FENOALTEA
Jean BRUNEL	Marie-Madeleine FONTAINE
Marie-Pierre BURTIN	Marie-Madeleine FRAGONARD
Keith CAMERON	Donald FRAME
Marie-Pierre CAMUS	Pierre FREBAULT
Monika CATTIELAENS	Gilbert GADOFFRE
Nicole CAZURAN	Fausta GARAVINI
Hélène CAZES	Véronique GÉLY-GHEDIRA

André GENDRE  
Franco GIACONE  
Louise GODARD de DONVILLE  
Alexandre GORDON  
Arimadavane GOVINDANE  
Francis GOYET  
Virginia GREEN  
Jacqueline HEURTEFEU  
Mireille HUCHON  
Marie-Thérèse ISAAC  
Mitchiko ISHIGAMI-AGOLNITZER  
André JANIER  
Elizabeth JAUGIN  
Jean JEHASSE  
Arlette JOUANNA  
Françoise JOUKOVSKY  
Laurence KRITZMAN  
Eva KUSHNER  
Raymond LA CHARITÉ  
Marie-Madeleine de La GARANDERIE  
Jean LAGNY  
Henri LAMARQUE  
Jean LARMAT  
Christiane LAUVERGNAT-GAGNIÈRE  
Madeleine LAZARD  
Elaine LIMBRICK  
Jacqueline LINET  
Barbara LUODCIECHOWSKA  
Mary MAC KINLEY  
Michel MAGNIEN  
Catherine MAGNIEN-SIMONIN  
Andrée MANSAU  
Jean-Claude MARGOLIN  
Daniel MARTIN  
Olivier MILLET  
Shiro MIYASHITA  
Brigitte MOREAU  
François MOREAU  
Jean-Claude MÜHLETHALER  
Géralde NAKAM

Hugues NEVEUX  
Madeleine NOSJEAN  
Anna OGINO  
Isabelle PANTIN  
Simone PERRIER  
Jacques PINEAUX  
Alice PLANCHE  
Sylvie POSTEL-LECOQ  
Christine RAFFINI  
Michel REULOS  
Régine REYNOLDS-CORNELL  
Josiane RIEU  
François RIGOLOT  
Paule de ROTALIER  
François ROUDAUT  
Mary ROWAN  
Zoé SAMARAS  
Monique SANTUCCI  
Gilbert SCHRENCK  
Michel SIMONIN  
Malcom SMITH  
Sylvie SOREL-LEMAREC  
Marguerite SOULIÉ  
Lionello SOZZI  
Gabriel SPILLEBOUT  
Kaoru TAKAHASHI  
Isamu TAKATA  
Louis TERREAUX  
Marcel TETEL  
André THIERRY  
Claude THIRY  
Étienne VAUCHERET  
Maurice-François VERDIER  
Jeanne VEYRIN-FORRER  
Brian VICKERS  
Philippe WALTER  
Edith WEBER  
Anne WERY-WATHIEU  
Colette WINN  
Roger ZUBER

## TABLE DES MATIÈRES

<b>J.-F. MAILLARD</b>	
- Aspects de la tradition gallique dans les éditions des <i>Recherches de la France</i> .....	9
<b>C. DEMAIZIÈRE</b>	
- La situation linguistique et le plaidoyer pour la langue française d'Etienne Pasquier .....	23
<b>M.-L. DEMONET-LAUNAY</b>	
- Pasquier réécrit dans le "Trévoux" .....	35
<b>A. GENDRE</b>	
- Pasquier dépasse la doctrine de l'imitation .....	51
<b>B. SAYHI-PÉRIGOT</b>	
- A l'arrière-plan des <i>Recherches</i> I et II : "Le pourparler du prince" .....	61
<b>M. REULOS</b>	
- Le Livre II des <i>Recherches</i> : travail d'humaniste et expérience personnelle .....	79
<b>B. NEVEU</b>	
- Etienne Pasquier et "la fille aînée du roi de France" .....	89
<b>A. JOUANNA</b>	
- Mythes d'origine et ordre social dans les <i>Recherches de la France</i> .....	105
<b>G. HUPPERT</b>	
- Pasquier philosophe .....	121
<b>R. ZUBER</b>	
- Conclusions .....	131
<b>P. BOUTEILLER</b>	
- Post-scriptum : historique et contenu des <i>Recherches de la France</i> , 1560-1665 .....	139